

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Haut-Chablais

ENTRE

La Communauté de communes du Haut-Chablais

Réprésentée par son Président, Monsieur Fabien TROMBERT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 janvier 2022,

Ci-après désigné par la CCHC

Ci-après désigné par « le Territoire »

D'une part,

ET

L'Etat,

Représenté par le préfet de Haute Savoie, Alain ESPINASSSE,

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes du Haut-Chablais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des intentions et ambitions des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de Communes du Haut-Chablais et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Début 2021, elle a manifesté son intention d'élaborer, sur son périmètre intercommunal, un contrat de relance et de transition écologique.

Un protocole d'engagement, document cadrant la méthode d'élaboration du contrat et l'organisation de la gouvernance du futur contrat a été signé le 1^{er} juillet 2021. Celui-ci est annexé (annexe 1) au présent contrat dont il constitue la base.

Afin d'élaborer ce contrat, un diagnostic du territoire, s'appuyant sur le PADD du PLUi-H et le dossier de la procédure « Espaces Valléens » a été réalisé. Ce diagnostic donne une image d'un territoire dont les dynamiques, qu'elles concernent la population, l'emploi ou les entreprises sont positives. Le taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2013 et 2018 a été de 1.28 % quand il n'est que de 0.54 % en Haute-Savoie. La croissance globale de l'emploi entre 2008 et 2018 a été de 8 %. Le taux de chômage (au sens BIT) n'est que de 3.5 % quand il est de 9.5 % en Haute Savoie.

Néanmoins quelques évolutions indiquent un ralentissement des tendances et le besoin d'une adaptation du territoire à ces évolutions.

Une dynamique démographique de plus en plus tirée par le solde naturel

Si ce constat peut paraître séduisant du point de vue de la vitalité locale, il peut également être source de questionnement pour le futur. Le diagnostic nous montre que les jeunes sont moins présents sur le territoire qu'en Haute-Savoie mais relativement proche du niveau moyen français. Le territoire n'accueille plus autant de famille. Si le principal moteur de la dynamique démographique est le solde naturel, il est fondamental que le territoire continu d'accueillir de nouveaux ménages en âge d'avoir des enfants. Le territoire doit rester attractif et accessible pour ces jeunes ménages.

Un vieillissement plus fort

Le Haut-Chablais est un territoire qui tend à vieillir un peu plus que la Haute-Savoie. Ce vieillissement n'est pas le fruit du grand âge mais plutôt d'une surreprésentation des tranches 34 à 75 ans. Pour autant il y a moins de + de 75 ans et cette tranche d'âge vit plutôt moins seule.

Une bonne mixité sociale mais le territoire est-il accessible à tous ?

Le territoire a une représentation équilibrée de l'ensemble des catégories socio-professionnelles. Les CSP intermédiaires et ouvrière sont cependant plus représentées posant la question de l'offre de logements et de services accessible.

Si le territoire propose de nombreux emplois, sa dépendance économique se renforce

Globalement le territoire propose presque autant d'emplois qu'il a d'actifs occupés (91 %) ; ce qui est important pour un territoire rural. Pour autant ce rapport tend à diminuer (97 % en 2008) car le territoire accueille un plus grand nombre d'actifs travaillant à l'extérieur du Haut Chablais. De ce fait, les déplacements domicile/travail se développent. 51.7 % des actifs travaillaient hors de leur commune de résidence en 2008, ils sont 56.7 % aujourd'hui. Encore une fois la situation est très contrastée sur le territoire. La partie amont de la vallée d'Aulps, du fait des stations, est excédentaire en emploi par rapport aux actifs alors que la situation est déficitaire et parfois même fortement déficitaire sur les communes de laval.

Des niveaux de services plutôt élevés mais des déficits se font sentir dans certain domaine

Si la présence du tissu associatif, des équipements sportifs, culturels et de santé est réelle, elle n'en n'est pas moins relativement déséquilibrée dans le territoire. L'amont des vallées est bien couvert à l'inverse de laval qui est souvent en déficit. C'est notamment le cas pour les questions de santé, de vie associative, des équipements sportifs et de la couverture 4 G. Certains services sont également déficitaires à l'échelle du territoire comme le déploiement de la fibre optique.

Une offre d'hébergement peu diversifiée

Les résidences principales représentent 25 % du parc et le logement vacant seulement 3.2 % (6.2 % en Haute-Savoie). Cette situation est stable depuis 1999. Le locatif social ne représente que 3.2 % du parc de logements quand cette proportion est de 12.2 % en Haute-Savoie et 15 % en France. Le taux de croissance du parc locatif social est également très faible : +2 % par an contre +5.4 % en Haute-Savoie. Si le rythme de construction reste dynamique, il est le fait essentiellement de l'accession à la propriété. La question du parcours résidentiel et d'une offre de logements locatifs est posée.

Un espace plutôt préservé mais des pressions croissantes

Le territoire est avant tout un territoire nature puisque 84 % de sa superficie est constitué de forêts et de milieux semi-naturels. L'agriculture ne représente « que » 12 % du territoire quand cette proportion est de 51 % en Haute Savoie. Seulement 0.3 % de la surface du Haut-Chablais est artificialisé (0.4 % en France). La production de gaz à effet de serre du territoire (4.9 t de CO₂) est inférieure à celle de la Haute-Savoie (5.1 t) ou de la France (6.7 t). Pour le Haut-Chablais, ce sont les émissions liées à la mobilité qui sont les plus importantes puisqu'elles représentent 50 % des émissions de CO₂.

Une dépendance économique au tourisme

L'économie du Haut-Chablais bénéficie des retombées économiques des grandes stations internationales. Le diagnostic a démontré que le développement touristique du Haut-Chablais est en partie lié aux grandes destinations alpines, avec les stations de Morzine-Avoriaz et Les Gets. Nonobstant le poids important de ces stations dans l'économie touristique du territoire, il est essentiel de ne pas négliger les stations au caractère plus familial adaptées non plus à un tourisme de masse mais à un tourisme de proximité.

Par ailleurs, au-delà des stations, le territoire du Haut-Chablais offre également des sites touristiques en basse vallée d'Aulps (Le Jotty) ou dans la vallée du Brevon. Ainsi, la valorisation touristique portée par le PADD du PLUI est bien celle de l'intégralité du territoire. Le tourisme participe, depuis plusieurs décennies, au maintien et au développement des autres activités économiques du territoire, en premier lieu l'artisanat et le BTP, portés par l'économie de la construction, mais aussi de l'activité agricole et pastorale.

Sur la base du projet de territoire et en intégrant les différents contrats en cours ou en préparation avec l'état (*cf 4.1*), le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. **C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.** Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire est joint en annexe 2. Ce document a fait l'objet d'une démarche de réflexion approfondie avec les instances de la communauté de communes et des principaux acteurs du territoire. Cette démarche de CRTE s'appuie sur les démarches de planification existantes récentes et sera complétée et actualisée.

Le souhait des élus du Haut-Chablais est de pouvoir offrir aux habitants la possibilité de travailler sur le territoire, afin qu'il conserve les spécificités de chaque secteur ou commune.

Pour cela, il est essentiel de s'appuyer sur les secteurs économiques identitaires du territoire (bois, tourisme, agriculture, etc.) mais également les nouvelles formes d'économie (numérique, énergie renouvelable) tout en veillant à maintenir et développer les activités répondant aux besoins des habitants et touristes (services, commerces...). Le développement d'activités économiques aussi diverses nécessite des espaces et produits immobiliers adaptés de par leur taille, leur typologie et leur localisation. Ces espaces et produits immobiliers doivent également pouvoir s'adapter aux mutations économiques de long terme et aux différents stades de développement des entreprises.

Le secteur économique au sens large doit se structurer, et s'adapter à la multipolarité du territoire et intégrer les spécificités de chaque commune, permettant de répondre aux besoins des populations en matière d'emplois, de services et d'activités, en lien avec les axes de déplacements majeurs répondant aux problématiques d'accèsibilité. Le maintien des commerces et services de proximité participe également au vivre ensemble, à la cohésion sociale et contribue à maintenir un tissu d'emplois locaux permanents sur le Haut-Chablais.

Les secteurs agricoles et forestiers, prédominant sur le territoire, restent des leviers d'actions principaux pour le maintien des espaces ouverts, des emplois locaux et la valorisation de l'identité territoriale. La pérennisation des exploitations, le maintien des espaces agricoles stratégiques, la reprise d'exploitations sont des enjeux auxquels le projet politique du PLUi s'attache à répondre.

Enfin le projet politique porte des orientations sur la prise en compte des évolutions climatiques, de la transition énergétique et de la durabilité du territoire, en réduisant les déchets ou en valorisant les énergies renouvelables. La Communauté de Communes du Haut-Chablais a participé en 2017 au projet ARTACLIM, afin d'être un « territoire pilote » dans la prise en compte des évolutions climatiques à l'échelle de son territoire. Ce programme a permis de lancer une réflexion sur le Haut-Chablais pour la mise en place d'une stratégie sur le long terme dans l'aménagement de son territoire. La maîtrise de la consommation foncière à court, moyen et long terme, doit constituer la première pierre de cette stratégie.

Par ailleurs, la prise en compte des risques est un facteur important en terme de choix de développement, étant donné les contraintes présentes sur ce territoire montagnard.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe 4 orientations stratégiques:

Orientation 1 : Organiser un développement qualitatif du haut Chablais autour d'une armature territoriale multipolaire

Le territoire du haut Chablais s'inscrit dans une triple exigence :

- organiser son territoire autour d'une armature dont la confortation passe par le renforcement des fonctions habitat/économie/services au sein des pôles de cette armature

- respecter des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » (LOI ALUR) qui amène le territoire à des formes de densification au sein des espaces bâts et des coeurs urbains toujours en articulation avec cette armature territoriale
- concevoir son développement de façon plus économique notamment en l'adossant autour des réseaux et équipements existants.

Le territoire du Haut-Chablais est également empreint de spécificités en raison des influences extérieures et de la prégnance de l'économie touristique. La confortation de cette armature territoriale est garante d'un équilibre entre préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et réponse aux besoins en logements des habitants permanents, notamment face à l'attractivité du foncier insufflée par le secteur touristique ou l'impact de l'économie transfrontalière. Cet équilibre vise à réduire l'impact des activités humaines sur les ressources via une gestion économe du foncier, la mise en œuvre des complémentarités, une gestion économe de la ressource en eau et la réponse aux besoins des habitants permanents en logements et services de proximité. Au travers de cette armature c'est aussi le vivre ensemble qui doit être favorisé par un aménagement favorable à la rencontre.

Orientation 2 : Une stratégie de développement économique propre au Haut-Chablais en s'appuyant sur la dynamique touristique des stations

Construire une offre touristique d'excellence à l'année

L'économie touristique est primordiale dans le développement du Haut-Chablais. Elle entraîne les autres types d'économie et permet au Haut-Chablais d'être un territoire vivant et attractif. Il est perçu comme un bassin de vie dans lequel toutes les activités sont complémentaires et interdépendantes au service d'une population résidente dont le nombre d'habitants augmente de manière régulière depuis de nombreuses années.

L'activité hivernale est la locomotive du tourisme puisqu'il représente les 2/3 de la fréquentation et les 4/5 des retombées économiques. La saison hivernale 2020-2021, fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire due à la Covid 19, a montré le poids de l'écosystème des stations et également les limites d'une mono-activité.

Dans le cadre des Espaces Valléens (voir plan d'actions joint), le territoire a mis en place une stratégie touristique fondée sur la structuration et la diversification de l'offre (activités de pleine nature, vélo à assistance électrique, tourisme culturel et agrotourisme, hébergements). Les élus du Haut-Chablais souhaitent engager un projet touristique qui :

- ✓ capitalise sur le positionnement qu'il a su construire (vélo notamment)
- ✓ renforce les complémentarités du territoire, entre grandes et petites stations,
- ✓ engage les stations dans une évolution de leur modèle,
- ✓ consolide les liens et les synergies entre les différents secteurs d'activité,
- ✓ favorise une plus forte annualisation de l'activité
- ✓ joue plus fortement sur la complémentarité des clientèles de destination et de proximité.

L'objectif est d'accompagner au mieux les acteurs économiques et les habitants dans les transitions auxquelles le Haut-Chablais, comme tous les massifs de montagne, est confronté.

Conforter et développer le commerce dans les villes et villages centres

La structuration et le développement de l'activité commerciale en centre village est un des axes de confortation de l'armature territoriale visée par le PLUi. Conforter une offre commerciale satisfaisant les besoins quotidiens de la population résidente, promouvoir une image qualitative de cette offre commerciale sont les principaux objectifs poursuivis.

Dynamiser la création d'entreprises

Le territoire dispose d'un potentiel réel en matière de création d'emplois et d'entreprises, le diagnostic l'a mis en valeur. L'auto-entrepreneuriat est le principal vecteur de création d'entreprises. Pour son développement le territoire doit faciliter l'émergence de ces nouvelles formes d'emplois et d'entreprises.

Aménager une offre économique attractive pour l'artisanat

Le développement économique est aussi le fait de TPE et de PME, génératrices d'emplois. Contrairement à l'auto-entrepreneuriat, elles ont besoin d'espaces et de locaux pour développer leur activité. Aujourd'hui la communauté de communes est compétente pour la création des zones d'activités. Elle doit développer son offre dans un cadre limitatif fixé par le PLUi mais également par les risques naturels qui pèsent sur le fond des vallées. L'aménagement de ces zones d'activités doit être à l'image du territoire, qualitatif. Elles devront permettre une diversification du tissu économique.

Orientation 3 : Faire du Haut-Chablais un territoire mieux maillé et connecté

Comme cela a été évoqué dans le diagnostic :

- de plus en plus d'actifs se déplacent hors du territoire pour aller travailler et à certaines heures les axes routiers deviennent saturés
- l'accès aux stations et à l'offre touristique induit de nombreux déplacements la mobilité représente 50 % des émissions de CO₂ du territoire.

La mobilité est donc un enjeu majeur notamment dans la recherche d'alternatives à la voiture, même si celle-ci en zone rurale reste un mode majeur. Cette recherche d'une mobilité résidentielle et touristique apaisée passera par l'élaboration d'un schéma communautaire de la mobilité en 2022 dont les principales orientations devraient être les suivantes :

- organiser la multimodalité
- valoriser et sécuriser les traversées de villages
- construire un maillage d'interconnexion entre les villages tout mode
- optimiser et diversifier l'offre de transport en commun

Orientation 4 : Préserver et valoriser l'identité du Haut-Chablais par une gestion maîtrisée des espaces urbains, touristiques, naturels, agricoles et forestiers

Préserver la fonction agricole de l'espace et soutenir l'activité par la consommation locale

L'agriculture est confrontée à une certaine précarité du foncier due au faible taux de propriété, au peu de baux et à la pression foncière (urbanisation) qui s'accentue. Il y a également un fort enjeu de renouvellement à 10 ans avec des risques sur les paysages et les filières. Le manque d'autonomie fourragère, accentué par l'urbanisation, fragilise les systèmes d'exploitation. Il apparaît également des difficultés de cohabitation liées, entre autres, à un manque de connaissance du fonctionnement de l'agriculture. Près de 60 % des exploitations commercialisent tout ou partie de leurs produits en circuits courts. Cette relation directe producteur / consommateur est véritablement une particularité du territoire.

La préservation de l'outil foncier, le maintien de la fonctionnalité des espaces pastoraux et intermédiaires et le soutien à l'activité par une valorisation locale de la production sont les principales orientations poursuivies par le territoire.

Dynamiser la filière bois

La forêt présente une multifonctionnalité importante pour le territoire : atténuation des risques naturels, support d'activités touristiques et de loisirs, ressources pour un secteur économique important. La filière bois est un employeur important pour le Haut-Chablais. Mais, la forêt est morcelée notamment la forêt privée qui représente 47% de la surface forestière. Les conditions d'exploitations sont difficiles générant des coûts d'exploitation majoritairement supérieurs à la moyenne nationale. L'accroissement naturel de la forêt contribue à la fermeture des paysages qui sont l'un des atouts touristiques du territoire. Enfin le changement climatique avec des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes fait peser une menace liée au risque incendie qui se développe et sur le peuplement rendu fragile. Le territoire souhaite être partie prenante de la politique forestière notamment dans la mobilisation de la ressource bois.

Conserver la qualité des paysages

Le territoire du Haut-Chablais compte trois grandes unités paysagères: La haute vallée d'Aulps, la basse vallée d'Aulps et la vallée du Brevon. Une multitude de villages et hameaux encore patrimoniaux s'inscrivent également dans ces entités paysagères de moyenne montagne. Mais des menaces pèsent sur cette qualité paysagère : les limites entre bosquet et espace ouvert s'atténuent du fait d'une certaine déprise agricole, les fonds de vallées se referment et les infrastructures touristiques impactent le grand paysage. Préserver l'ouverture du grand paysage est un enjeu fort.

Assurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels

Le territoire comporte une grande diversité de milieux reconnus, classés pour certains et inscrits dans différents schémas de cohérence écologique à l'échelle régionale, du SCOT et du PLUi. La biodiversité est également une constante sur le Haut-Chablais. Pour autant les continuités écologiques sont fragilisées dans les fonds de vallées par l'urbanisation et le réseau routier, l'espace de « nature ordinaire » est de plus en plus fragmenté par la diffusion de l'urbanisation. Il convient de maintenir des coupures vertes entre les hameaux pour pérenniser les continuités écologiques en fond de vallée et permettre le déplacement de la faune, de contribuer à la conciliation des usages de loisirs et des fonctions naturelles des milieux aux équilibres fragiles : zones humides, rives de cours d'eau, vieux boisements et enfin de conforter des fonctions écologiques des espaces complémentaires et relais des réservoirs de biodiversité : la nature plus « ordinaire ».

Limiter les impacts de l'activité humaine sur les ressources naturelles

Les activités humaines sur le territoire sont prégnantes notamment sur la ressource en eau. Si la ressource est bonne en qualité et en quantité il existe un certain nombre de menaces qui pèsent sur la ressource en eau : Des problématiques liées aux rejets domestiques et/ou agricoles, un bassin versant du Lac Léman désigné comme zone sensible à l'eutrophisation, des pressions sur la ressource en eau plus importantes en tête de bassin versant, des déficits naturels aggravés par les prélèvements.

Le zonage de l'assainissement est en cours à l'échelle de la communauté de communes. 90 % des logements sont reliés à l'assainissement collectif avec un réseau séparatif réalisé. Pour autant les réseaux et équipements d'épuration collectifs ne permettent pas d'obtenir une collecte et un traitement optimisé. Enfin une évaluation des dispositifs d'assainissement collectif démontre que 70 % d'entre eux sont non conformes. Ces deux derniers constats constituent les priorités du projet de territoire.

Par ailleurs, le territoire est partenaire du SIAC pour le contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique, contrat qui permettra d'améliorer le fonctionnement hydraulique et hydromorphologique des cours d'eau.

Maîtriser la gestion des déchets

L'organisation de la collecte et du traitement des déchets donne déjà des résultats positifs sur le territoire. Le réseau de 5 déchèteries accessibles sur le territoire est dense et permet de valoriser et de recycler bon nombre de déchets. Pour autant l'augmentation de la population, les limites de l'usine d'incinération de Thonon-les-Bains et les objectifs nationaux de recyclage et de base d'émission de CO₂ imposent une nouvelle impulsion de la politique déchets portée par la communauté de communes.

Maîtriser la consommation foncière

La maîtrise du foncier est à la fois une exigence de plus en plus forte en même temps qu'une nécessité. En effet la loi Climat et résilience avec le Zéro artificialisation nette en 2050 va induire de nouveaux objectifs de diminution de la consommation foncière à très court terme d'une part et le maintien d'une agriculture et d'une qualité paysagère, deux des atouts forts des vallées, imposent, comme nous l'avons vu précédemment, une nécessaire et forte limitation de cette consommation. Le PLUi sera l'outil principal de cette maîtrise foncière.

Conforter la trame bâtie des vallées

La trame bâtie est un des éléments évidents de la qualité paysagère du territoire. Les entrées de ville sont les premiers éléments significatifs de l'identité paysagère bâtie. Si le PLUi constitue là aussi un outil de préservation de la trame bâti, il ne pourra être le seul. L'aménagement qualitatif et la valorisation des entrées de ville, la structuration urbaine qui permette à la fois l'optimisation de l'espace et la qualité du cadre de vie dans le respect de formes architecturales et urbaines adaptées aux spécificités des vallées seront des objectifs d'aménagement forts pour les années à venir. Au sein de cette trame bâtie, chaque maison constitue un élément qui contribue à l'unité. C'est pourquoi les habitants ont également un rôle à jouer dans l'amélioration de cette qualité.

S'engager dans la transition et la sobriété énergétique

Le territoire du Haut-Chablais comme tout autre territoire doit contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation énergétique d'une part et de production d'énergie renouvelable d'autre part. Conscientes de cette responsabilité, les collectivités veulent s'engager :

- dans une politique de rénovation énergétique tant pour leur propre patrimoine que pour l'habitat privé
- dans l'accompagnement d'initiatives de production d'énergies renouvelables.

S'adapter au changement climatique

L'évolution du climat pose des questions sur la vulnérabilité d'un certain nombre d'activités anthropiques et sur l'équilibre écologique et les ressources naturelles du territoire. La communauté de communes, dans le cadre de l'élaboration de son PLUi a fortement intégré cette dimension du changement climatique car elle nécessite d'être anticipé le plus possible pour préserver la résilience du territoire. Au-delà de la planification territoriale, l'adaptation au changement climatique pour le territoire du Haut-Chablais se pose sur cinq dimensions majeures :

- la fragilisation du modèle touristique hivernal liée à une baisse de l'enneigement
- la fragilisation et l'évolution de la ressource forestière avec des impacts sur la production de bois, sur la protection de la forêt contre les risques naturels et notamment les incendies, sur la contribution à la création de paysages et de milieux uniques, sur la conservation de la biodiversité
- la pression sur la ressource en eau dans un cadre de partage nécessaire de la ressource à la fois dans la mixité des usages de l'espace (agriculture/tourisme/habitat) et aussi dans une solidarité de grand bassin versant
- la vulnérabilité de l'agriculture notamment dans la productivité fourragère des alpages liée à la ressource en eau
- la recrudescence des risques naturels impactant l'ouverture des espaces à certaines pratiques touristiques et de loisirs ou faisant peser une menace sur le massif forestier.

Les orientations stratégiques font l'objet d'un document détaillé (annexe 2).

Les actions du CRTE sont listées dans les tableaux des annexes 3 et 4 :

- Annexe 3 : Liste des actions matures prêtes à être engagées sur l'année suivante (95 actions) à date d'approbation du CRTE ;
- Annexe 4 : Intentions de projet (171 intentions) qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avant-projet.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l'État et de la CCHC, le présent contrat intègre les projets cofinancés par l'État :

- ✓ **Contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique** (Agence de l'Eau RMC, Département de la Haute-Savoie) : ce contrat vise à restaurer l'écoulement hydromorphologique des Dranses et à améliorer leurs qualités hydrobiologiques. Trois opérations de restauration hydromorphologique sont en cours d'étude sur la Dranse de Morzine sur les secteurs des Dérêches (Morzine et Montriond), du Vernay-Bron (Essert-Romand et Saint Jean d'Aulps) et de La Vignette (Le Biot et La Baume)
- ✓ **Natura 2000** (Union Européenne, État) : la CCHC a en charge la gestion du site Natura 2000 du Roc d'Enfer. L'animation et les actions mises en place sont financées à 100 % par l'Union Européenne et l'Etat. Pour 2021, deux opérations nouvelles ont été développées en 2021
 - la création d'un poste d'écogarde de juin à septembre pour sensibiliser les utilisateurs de la montagne à sa fragilité
 - la création d'une malle pédagogique à destination des écoles du territoire
- ✓ **Convention Maison France Services** (Etat - Département de la Haute-Savoie) : la CCHC gère la Maison France Services de Montriond et son antenne de Vallly. A ce titre, elle bénéficie:
 - d'une contractualisation annuelle avec l'Etat (30 000 € du FNADT) et du Département de la Haute-Savoie (30 000 €)
 - d'une contractualisation sur 2 ans 2021-2022 avec la Caisse des Dépôts et Consignations (50 000 €) au titre du conseiller numérique
- ✓ **Convention pour le logement des travailleurs saisonniers** signée le 20 juillet 2020 par la Communauté de Communes du Haut-Chablais et les communes d'Essert-Romand, La Baume, La Côte-d'Arbroz, La Forclaz, La Vemaz, Le Biot, Les Gets, Montriond, Morzine, Saint-Jean-d'Aulps et Seytroux.
- ✓ **Contrat Espaces Valléens** (Union Européenne, État et Région) dont le dossier du Haut-Chablais est en cours de validation auprès des différents partenaires. Cette procédure permet de soutenir la diversification touristique des territoires du massif alpin afin de rendre leur économie touristique moins dépendante du ski notamment en développant de nouvelles activités sur les ailes de saison.
- ✓ Contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité (*cf. synthèse des interventions de l'ADEME sur ce territoire de 2015 à 2020 jointe au présent protocole*)
- ✓ Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- ✓ Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- ✓ Charte d'Engagement Nouveau Réseau de Proximité signée le 06/01/2020 avec la DDFIP

Et dans le cadre de contrats passés avec d'autres partenaires institutionnels :

- **Fonds Région Unie** (Région AURA, Banque des Territoires) : la CCHC participe au FRU sur plusieurs volets et notamment le volet n°2 « avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeurs et coopératives », volet qui est abondé par la Banque des Territoires.
- **Contrat Ambition Région I** signé avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes par la Communauté de Communes
- **ALCOTRA-PACTA 2014-2021** (Union Européenne) : un contrat ALCOTRA qui associe la CCHC à la Fondation du Grand Paradis (Val d'Aoste) et à la CCPEVA (Haute-Savoie) est en cours d'achèvement. Ce contrat portait sur la valorisation culturelle via notamment le développement des musées et des centres d'interprétation. Pour la CCHC, il a notamment permis :
 - le développement des boutiques des musées
 - la création d'expositions temporaires attractives au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps
 - la rénovation de l'exposition permanente du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps
 - la mise en place de la réalité augmentée au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps
 - la réalisation d'aménagements au musée de la musique mécanique des Gets
- **Contrats signés par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie avec l'Intercommunalité (contrat départemental d'avenir et de solidarités,...)**

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans les outils de suivi du CRTE.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du CRTE.

4.2. Validation des actions

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagée. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'Etat pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'Etat sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat (*élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat*) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat :

- les opérateurs : l'ANCT, Cerema, Ademe,...
- la Banque des territoires,

- les services déconcentrés de l'Etat,
- les collectivités territoriales,
- les agences techniques départementales : CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme,...

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut également passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Pour l'élaboration de son CRTE et des éléments le fondant ou le constituant, l'intercommunalité a bénéficié d'une subvention de 20 000 € de l'ANCT pour le financement d'un prestataire. Cet accompagnement a fait l'objet d'un engagement et d'une contractualisation spécifique.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les Annexes 3 – Plan d'action et 4 – Liste d'intentions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes du Haut Chablais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation et correspondant de l'Etat au sujet du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'Etat le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Les comités de pilotage et techniques

Un comité de pilotage (COPIL) est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de la Haute-Savoie et du Président de la Communauté de Commune du Haut-Chablais (CCHC). Tous les signataires du CRTE, initiaux et futurs, sont de droit membres du comité de pilotage.

Ce Comité de Pilotage comprendra les membres suivants :

- le Bureau communautaire (*représentatif des 15 communes du territoire*)
- le Président du SIAC ou son représentant
- un représentant du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
- un représentant du Conseil Départemental de Haute-Savoie

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales

de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE (cf. articles 8 et 9 ci-après).

D'autres acteurs du territoire pourraient être ultérieurement signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

Des comités techniques (COTECH) chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont des COPIL dont ils préparent les décisions. La composition du COTECH pourra être proposée ultérieurement ; elle comprendra à minima des représentants des signataires du contrat sous la coprésidence des représentants du territoire et de l'État. La fréquence des réunions des COPIL et COTECH ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors du 1^{er} COPIL. Ils se réunissent au moins une fois par an et autant que de besoin pour le bon avancement du CRTE et la mise en œuvre de son plan d'action.

7.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.3 Le comité des partenaires

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

Ainsi les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et à animer un « comité de partenaires » composé des représentants des institutions suivantes :

- Les communes constitutives de la Communauté de communes
- Les services de l'Etat en Haute Savoie
- Les agences de l'Etat dont l'ANAH et l'ADEME
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Département de la Haute Savoie
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Le SYANE Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute Savoie
- Les Chambres consulaires
- Les porteurs de sites Natura 2000 et ASTERS,

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE. Les conditions d'association de ces acteurs au suivi du contrat et à la mise en œuvre de son plan d'action seront précisées par le comité de pilotage.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat. Il est examiné par le comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. [Les Annexes 3 et 4 serviront de base à tout outil de suivi du CRTE.](#)

A terme, une plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (Intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers et à minima une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'Etat a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi. Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Économie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

- Les valeurs des indicateurs pour les années antérieures (état initial) ainsi que les objectifs pour l'année 2026 (bilan) seront précisés dans un second temps.
- Les indicateurs concernés sont décrits dans le diagnostic de territoire en annexe 5.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Il a été établi pour couvrir la durée des mandats des exécutifs municipaux et intercommunaux désignés en 2020. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE reste un outil souple et évolutif. Il pourra régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement. Les évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage. Le CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre tous les signataires et éventuellement partenaires concernés après avis du comité de pilotage. Il constitue le cadre de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), s'ils souhaitent s'y associer.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Communication du CRTE

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre de ses actions.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Annevoie le 17 FEV. 2022

Le préfet
de Haute Savoie



Alain Espinasse

CRTE – CC du Haut Chablais

Le président
de la Communauté de Communes
du Haut-Chablais



Version du 11 janvier 2022 - 14/15

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Protocole d’engagement signé

Annexe 2 – Projet de territoire et orientations stratégiques

Annexe 3 – Plan d’actions matures

Annexe 4 – Intentions de projet à préciser

Annexe 5 – Indicateurs de suivi pour l’état des lieux écologique



**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT
DU
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

ENTRE
L'ÉTAT
ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT CHABLAI

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la Communauté de Communes du Haut Chablais (CCHC) prenne en compte les objectifs du PADD du PLUi-H du Haut-Chablais qui a été débattu en conseil communautaire le 16 février 2021 ainsi que les orientations du ce même PLUi-H qui sera arrêté en juin 2021. Ce PADD constitue le projet de territoire du Haut-Chablais.

L'élaboration du CRTE devra permettre d'assurer la bonne prise en compte par le projet de territoire des orientations figurant aux documents de planification et de programmation notamment les suivants :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration qui tiendra aussi lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) dont son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Chablais approuvé le 30/01/2020,

- la démarche « Espace Valléen »,
- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière, les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB), les Chartes Forestières (Chablais), les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) dont plusieurs traitent des sites emblématiques et d'enjeux forts (Roc d'Enfer) et certains méritent une attention particulière dans ce territoire notamment..
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'Etat via l'Ademe,
- les Plans Pastoraux Territoriaux (PAT) notamment du Roc d'Enfer et les Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) notamment du Chablais.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu durant le second semestre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'Etat et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance (voir listes ci-dessous et en annexe).

La signature du présent protocole n'obéit pas la candidature du territoire à d'autres appels à projet ou à manifestation d'intérêt en cours ou à venir dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

À noter que, pour simple information, les mesures ou projets pré-identifiés par le territoire pour la mise en œuvre de son futur CRTE, qu'il envisagerait de soumettre à un dispositif du Plan de Relance pour l'obtention d'éventuels financements de l'État peuvent apparaître à l'article 2 à suivre au § 2-2 avec les autres programmes, projets ou actions identifiées par le territoire.

Mesures ou projets liés au Plan de Relance dont le financement a déjà été validé :

Les signataires s'engagent à financer, selon les modalités propres à chaque dispositif, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions prêtées à démarrer en 2021 et ayant déjà été validées au titre d'un financement du Plan de Relance, à savoir notamment :

a- le tableau ci-dessous recense les projets financés (EPCI et communes membres) sur les crédits relancé de type DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

Nature dotation	Projet	Maître d'ouvrage	Montant subvention
DSIL 2020 exceptionnelle	Réhabilitation de la mairie création de bureaux rez de chaussée dans le cadre de l'accessibilité isolation	ESSERT-ROMAND	84 000 €
DSIL 2020 exceptionnelle	Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment communal abritant la salle des fêtes, l'école, la mairie et des logements	FORCLAZ (LA)	37 447 €
DSIL 2020 exceptionnelle	Mise en conformité accessibilité des locaux de la mairie aux personnes à mobilité réduite	ST JEAN D'AULPS	27 470 €

b- les demandes d'aides à la rénovation énergétique des copropriétés ayant déposé un dossier au titre de MaPrimeRénov' Copropriétés relevant de mesures du plan de relance.

c- les lauréats de l'appel à projet « Rebond » de l'Agence de l'Eau en Haute Savoie au titre du Plan de Relance (au 04/06/2021 classés par EPCI) :

Voir Annexe I jointe

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

2-1 Les contractualisations en cours

L'exhaustivité du recensement n'est pas requise au stade du protocole d'engagement mais elle sera visée pour la finalisation du futur CRTE.

Sont notamment recensées par les signataires les contractualisations suivantes :

◆ entre le territoire et l'État ou ses agences :

- Contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique (Agence de l'Eau RMC - Département de la Haute-Savoie) : ce contrat vise à restaurer l'écoulement hydromorphologique des Dranses et à améliorer leurs qualités hydrobiologiques. Trois opérations de restauration hydromorphologique sont en cours d'étude sur la Dranse de Morzine sur les secteurs des Dérèches (Morzine et Montriond); du Vernay-Bron (Essert-Romand et Saint Jean d'Aulps) et de La Vignette (Le Biot et La Baume)
- Natura 2000 (Union Européenne – État) : la CCHC a en charge la gestion du site Natura 2000 du Roc d'Enfer. L'animation et les actions mises en place sont financées à 100 % par l'Union Européenne et l'État. Pour 2021, deux opérations nouvelles seront développées :
 - . la création d'un poste d'écogarde de juin à septembre pour sensibiliser les utilisateurs de la montagne à sa fragilité
 - . la création d'une malle pédagogique à destination des écoles du territoire
- la Convention Maison France Services (État - Département de la Haute-Savoie) : la CCHC gère la Maison France Services de Montriond et son antenne de Vailly. A ce titre, elle bénéficie :
 - . d'une contractualisation annuelle avec l'État (30 000 € du FNADT) et du Département de la Haute-Savoie (30 000 €)
 - . d'une contractualisation sur 2 ans 2021-2022 avec la Caisse des Dépôts et Consignations (50 000 €) au titre du conseiller numérique
- la convention pour le logement des travailleurs saisonniers signée le 20 juillet 2020 par la Communauté de Communes du Haut-Chablais et les communes d'Essert-Romand, La Baume, La Côte-d'Arbroz, La Forclaz, La Vernaz, Le Biot, Les Gets, Montriond, Morzine, Saint-Jean-d'Aulps et Seytroux,
- Les contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité (cf. synthèse des interventions de l'ADEME sur ce territoire de 2015 à 2020 jointe au présent protocole)
- La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- La Charte d'Engagement Nouveau Réseau de Proximité signée le 06/01/2020 avec la DDFIP

◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- Fonds Région Unie (Région AURA – Banque des Territoires) : la CCHC participe au FRU sur plusieurs volets et notamment le volet n°2 « avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives », volet qui est abondé par la Banque des Territoires.
- ALCOTRA – PACTA 2014-2021 (Union Européenne) : un contrat ALCOTRA qui associe la CCHC à la Fondation du Grand Paradis (Val d'Aoste) et à la CCPEVA (Haute-Savoie) est en cours d'achèvement. Ce contrat portait sur la valorisation culturelle via notamment le développement des musées et des centres d'interprétation. Pour la CCHC, il a notamment permis :
 - . le développement des boutiques des musées
 - . la création d'expositions temporaires attractives au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps
 - . la rénovation de l'exposition permanente du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

- . la mise en place de la réalité augmentée au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps
- . la réalisation d'aménagements au musée de la musique mécanique des Gets
- Les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes par la Communauté de Communes
- Les contrats signés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie avec l'intercommunalité (contrat départemental d'avenir et de solidarités...)

2-2 Les programmes, projets ou actions identifiées par le territoire

Figurent ci-dessous, pour simple information et ne valant ni engagement ni validation de l'État à ce stade, les programmes, projets, études ou actions identifiés par le territoire qu'il souhaite « porter à la connaissance » de l'État et des partenaires comme pouvant concourir à la mise en œuvre des objectifs de son CRTE. Ces actions pourront être précisées et/ou amendées lors de l'élaboration du CRTE.

Sont notamment identifiées par le territoire les actions suivantes :

- * les dossiers suivants ont été déposés par les communes (DSIL 2021 exceptionnelle) :
 - Essert Romand : réhabilitation de la mairie
 - La Forclaz : remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment communal abritant la salle des fêtes, l'école, la mairie et des logements
 - Saint Jean d'Aulps : mise en conformité de l'accessibilité des locaux de la mairie aux personnes à mobilité réduite
 - * les dossiers suivants ont été déposés par les communes (DETR 2021) :
 - CCHC : création de logements pour les saisonniers (programme de 9 logements sur la commune de Saint Jean d'Aulps)
 - CCHC : rénovation complète de la déchetterie des Gets
 - La Forclaz : mise en conformité de l'accès PMR de la mairie, du périscolaire et de l'école
 - La Vernaz : aménagement du réfectoire pour le service scolaire dans le bâtiment du groupe scolaire
 - * les dossiers suivants ont été déposés par les communes (DSIL 2021) :
 - Seytroux : sécurisation et rénovation de la chapelle Saint Martin
 - * d'autres projets ont été proposés à d'autres dispositifs ou pourront l'être à l'avenir dont :
 - FIR 2021 (ARS) : dans le cadre de la mise en place du centre de vaccination du Haut-Chablais à Saint Jean d'Aulps, la CCHC, structure porteuse de ce centre, est en cours de signature d'une convention FIR pour un financement de l'État des frais générés par la mise en place de ce centre.
- La Région Rhône-Alpes Auvergne s'associe à cette démarche en finançant à hauteur de 30 à 50 % les frais de fonctionnement des centres de vaccination (hors personnel).
- CPER 2021-2026 (État-Région) : dans le cadre de la consultation préalable menée en février 2021, la CCHC s'est positionnée sur 12 dossiers intercommunaux et communaux :

Priorité CCHC	Volet	Intitulé de l'opération	Bassin	Maitre d'ouvrage	Coût total HT du projet estimé	Calendrier prévisionnel
1	<i>Petite enfance</i>	Reconstruction de la crèche des Gets	Chablais	Communauté de Communes du Haut-Chablais	1 900 000 €	2022-2023
2	<i>Mobilité douce</i>	Création d'une voie verte Morzine – Les Gets	Chablais	Communauté de Communes du Haut-Chablais	4 000 000 €	2021-2023
3	<i>Sports</i>	Construction d'un gymnase pour la vallée du Brevon	Chablais	Communauté de Communes du Haut-Chablais	5 000 000 €	2024-2025
4	<i>Cohésion du territoire</i>	Construction du siège de la communauté de communes	Chablais	Communauté de Communes du Haut-Chablais	1 800 000 €	2021 (acquisition terrains) 2023 (travaux)
5	<i>Tourisme</i>	Ascenseur valléen Morzine-Avoriaz	Chablais	Commune de Morzine-Avoriaz	60 000 000 €	à définir
6	<i>Culture</i>	Maison du Bourg	Chablais	Commune de Morzine-Avoriaz	6 000 000 €	2023-2024
7	<i>Cohésion du territoire</i>	Réaménagement de la friche MOREL à Lullin pour implanter un centre d'accueil multi-générationnel	Chablais	Commune de Lullin	1 200 000 €	2021-2024
8	<i>Tourisme</i>	Requalification du front de neige du Pleney avec parking	Chablais	Commune de Morzine-Avoriaz	10 000 000 €	2021-2025
9	<i>Sports</i>	Restructuration du gymnase de St Jean d'Aulps	Chablais	Communauté de Communes du Haut-Chablais	5 000 000 €	2026-2027
10	<i>Cohésion du territoire</i>	Réhabilitation des écuries d'Avoriaz 1800	Chablais	Commune de Morzine-Avoriaz	4 000 000 €	à définir
11	<i>Sports</i>	Bases arrières JO 2024 Morzine-Les Gets	Chablais	Communes de Morzine-Avoriaz et des Gets	à définir	à définir
12	<i>Cohésion du territoire</i>	Construction d'un parking-relais d'entrée des stations à Montriond	Chablais	Communauté de Communes du Haut-Chablais	5 000 000 €	2026-2027

* d'autres démarches sont en cours de réflexion ou de préparation et sur lesquelles travaille la CC dont :

- Espaces Valléens 2021-2026 (Union Européenne – État – Région AURA) : le Haut-Chablais, assisté par un AMO, mène actuellement un diagnostic afin de définir une nouvelle stratégie touristique du territoire afin de rendre son économie touristique moins dépendante du ski notamment en développant de nouvelles activités sur les ailes de saison. Cette stratégie permettra de postuler à la nouvelle procédure « Espaces Valléens 2021-2026 » dont la date limite de candidature est fixée au 15 juin 2021.

- Conférence Territoriale Globale (CAF) : un projet de territoire petite enfance est actuellement en train d'être élaboré par le Haut-Chablais. À la demande de la CAF, ce diagnostic va être élargi afin de signer fin 2021 une Ctg. Cette Ctg a vocation à remplacer l'actuel Cej qui arrive à son terme au 31 décembre 2021.

- ALCOTRA 2021-2026 (Union Européenne) : afin de donner une suite au contrat en cours, la CCHC travaille avec ses partenaires italiens et français pour candidater sur un nouveau conventionnement culturel dont les axes sont en cours de définition (digital?).

- un Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles (CTENS) avec le Conseil Départemental de Haute Savoie...

- un Contrat Ambition Région avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

- les mesures du Plan de relance « Montagne »...

Sont aussi identifiées par le territoire, pour simple information, d'autres projets ou actions envisagées qui pourraient être proposées aux futures DSIL et DETR d'ici à la fin du CRTE objet du présent protocole (cf. Annexe II).

ARTICLE 3 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- ➔ D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- ➔ D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- ➔ D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Des documents modèles adaptés aux orientations retenues et à l'organisation proposée en Haute Savoie ainsi que des informations utiles pour la finalisation du CRTE et ses annexes seront mis à disposition des territoires par les services de l'Etat.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Il est entendu entre les signataires que le futur CRTE sera amendable et restera évolutif tout au long du mandat.

Pour l'élaboration de son CRTE ou des éléments le fondant ou le constituant, l'intercommunalité bénéficie d'une subvention de l'ANCT pour le financement d'un prestataire. Cet accompagnement fait l'objet d'engagement et de contractualisation spécifique hors protocole.

ARTICLE 4 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place par le territoire, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes du Haut Chablais.

Ce comité de pilotage comprendra :

- le Bureau communautaire (*représentatif des 15 communes du territoire*)
- un représentant du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes
- un représentant du conseil départemental de la Haute-Savoie
- le Président du SIAC ou son représentant

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

D'autres acteurs du territoire pourraient être signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de contractualisation et de financement. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute Savoie sont notamment identifiés comme des partenaires majeurs.

La fréquence de ses réunions ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors de la finalisation du CRTE.

ARTICLE 5 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis durant son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et notamment les représentants des institutions suivantes :

- Les communes constitutives de la Communauté de communes
- Les services de l'État en Haute Savoie

- Les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME
 - La Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Le Département de la Haute Savoie
 - L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
 - Le SYANE Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute Savoie
 - Les Chambres consulaires
 - Les porteurs de sites Natura 2000 et ASTERS,
- ...
La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE (cf. art. 3).

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire, la finalisation du contrat permettra de préciser les conditions d'association de ces acteurs à son élaboration puis à son suivi en proposant éventuellement la mise en place d'un comité des partenaires.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à u Biot, le 1 / 07 / 2021

Le préfet
de Haute Savoie



Alain Espinasse

Le président
de la Communauté de Communes



ANNEXE I :

**LAURÉATS DE L'APPEL À PROJET « REBOND » DE L'AGENCE DE L'EAU EN HAUTE SAVOIE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE
(AU 04/06/2021 CLASSÉS PAR EPCI)**

- Sur la Communauté de Communes du Haut Chablais :

N° Demandeur.	Nom Demandeur	Date début opération	Montant Avisette retenu Opération	Montant aide retenue	Montant Rebond	Domaine	Libellé long NITLPS	Objet Opération
74020	COMMUNE DE BAUME	01/01/2021	86 915 €	43 467 €	43 467 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Refonte du réseau AEP au Châtelot - verser les EGERTS
74032	COMMUNE DE BELLEVAUX	01/10/2020	11 157 €	7 066 €	7 066 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Renouvellement du réseau AEP nord de Jumbaz de La et hameau de l'Egout
74034	COMMUNE DE LE BIOT		111 342 €	55 671 €	55 671 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Refonte réseau AEP au Châtelot et aménage du Ruisseau et création d'un antenne au col du Cocher
74186	COMMUNE DE MONTRICHE	20/03/2021	352 501 €	176 250 €	176 251 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Souscription de l'alimentation en eau : construction d'un réservoir de l'Els Haut
74271	COMMUNE DE SEYTOUX	01/03/2021	22 800 €	11 400 €	11 400 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Fosse d'un réducteur de pression au hameau Les Landoz
74938	SYNUDE LA VALLEE DAULS SERVICE ASSAINISSEMENT	01/03/2021	35 120 €	19 050 €	19 050 €	STEF	Génie civil : traitement des eaux usées	Schema directeur de la station d'épuration d'Evans-Romand

ANNEXE II :

LISTE INFORMATIVE DES PROJETS IDENTIFIÉS PAR LA CC SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PROPOSÉES AUX FUTURES DETR, DSIL ET AUTRES DISPOSITIFS

Commune	PROJETS	Financement potentiel
Communauté de Communes du Haut-Chablais		
	Mise en œuvre d'un plan cyclable : aménagement d'une voie verte Morzine – Les Gets	CPER – EV – DETR
	Mise en œuvre d'un plan cyclable : aménagement d'une voie verte Morzine – La Baume	EV – DETR
	Mise en œuvre d'un plan cyclable : piste multi-usages (désert agricole, pistons, cavaliers, VTT) Reyvroz – Vaulx – Luthé	EV – DETR
	Culture : Domaine de Découvertes de l'Abbaye d'Aups : amélioration de la muséographie autour du numérologie et à destination du public jeune	EV
	Culture : Domaine de Découvertes de l'Abbaye d'Aups : Jabel "Jardins remarquables"	EV
	Culture : Musées de Bellevaux : refonte des musées en 2 en 1 vers un « musée d'histoire naturelle »	EV
	Culture : la Battanière : mise en place d'une muséographie	EV
	Petite Enfance : reconstruction de la crèche des Gets	CPER – DETR – CAF
	Petite Enfance : création d'une 6ème crèche	DETR – CAF
	Équipement sportif : construction d'un gymnase en vallée du Brevon à Bellevaux	CPER – DETR
	Economie : création de la ZAE de Moulin Dessaby à Luthé	Plan de relance – DETR
	Economie : restructuration de la ZAE des Lanches aux Gets	Plan de relance – DETR
	Economie : extension de la ZAE des Plagnettes à Essent-Romand	DETR
	Economie : création de la ZAE de Richebourg au Biot	DETR
	DÉMAPI : restauration hydromorphologique de 3 secteurs de la Dranse de Morzine	Contrat de rivière
LES GETS		
	Aménagement d'une bibliothèque	Plan de relance
	Rénovation de l'église (toiture, voûtes intérieures, façades intérieures et extérieures)	DSIL
	Aménagement d'un pump-track à la zone de loisirs des Chavannes	
	Réalisation d'un parking entrée de Bourg/station	Plan de relance
	Travaux de sécurisation accès voie verte et futur parking	Plan de relance

ANNEXE II :

LISTE INFORMATIVE DES PROJETS IDENTIFIÉS PAR LA CC SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PROPOSÉES AUX FUTURES DETR, DSIL ET AUTRES DISPOSITIFS

EBBERT-ROMAND		
Mise aux normes du chauffage électrique de la mairie et réhabilitation		DSIL
Réhabilitation de la mairie et de la bibliothèque avec réorganisation des espaces (rez de chaussée et 1 ^{er} étage)		DSIL
Électrification et accessibilité (goudronnage) de l'apépage de Graydon		
Sécurisation de la traversée du centre bourg avec embuissement des lignes		
Création d'une salle pluri-activités dans le bâtiment Blanche Neige		DETR
Construction d'un préau pour l'école primaire		DETR
Réfection des toitures des bâtiments communaux (isolation et ouvertures)		DSIL
SAINT JEAN D'AULPS		
Construction d'une nouvelle salle des fêtes		DETR
Aménagement d'une chaudière bois pour les bâtiments communaux		DSIL
Plan de circulation / stationnement aux abords du collège		DETR
BEYTROUX		
Réhabilitation de la scierie, de la turbine et du moulin		DETR
Travaux de sécurisation de la bavassée complète du bourg		
Amélioration touristique de l'aire de loisirs existante avec l'aménagement d'un pump-track		DETR
Mise en service d'une nouvelle source en eau avec construction d'un réservoir et des canalisations		
LE BIOT		
Fin la dernière tranche assainissement au chef lieu		
Protection de captages et installation d'UV des 3 réservoirs		
Aménagement du col du Corbier (4 saisons)		DETR
LA BAUME		
Sécurisation de la route des Posasses		
Rénovation du bâtiment « chez les soeurs » (local associatif, pédagogique, création d'une bibliothèque, réfection toiture et remplacement bardage avec isolation du bâtiment)		DETR - DSIL
Réaménagement et embellissement du chef lieu		
Réseau d'eau village des Essens et Nicodex		
Isolation et mise en accessibilité de la mairie		DSIL
Réhabilitation du patrimoine (ponts)		DETR
Réhabilitation de l'orgue de l'église		DETR

ANNEXE II :

LISTE INFORMATIVE DES PROJETS IDENTIFIÉS PAR LA CC SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PROPOSÉES AUX FUTURES DETR, DSIL ET AUTRES DISPOSITIFS

MORZINE - AVORIAZ	
La Bantaz : mise en place d'une muséographie	EV
Construction d'un musée dans la maison du bourg (études 2021-2022) – travaux (2023-2024)	Plan de relance
Requalification des bassins extérieurs du complexe aquatique avec aménagement d'un espace aqualudique	Plan de relance
Requalification et réhabilitation complète du Palais des Sports	Plan de relance
Réaménagement du front de neige du Pléney avec parking souterrain	CPER
Ascenseur valéon Morzine-Avoriaz	CPER
Réhabilitation des écuries d'Avonaz	CPER
Mise aux normes et accessibilité PMR de la mairie	DSIL
Travaux d'amélioration des ateliers municipaux	DSIL
Travaux de réhabilitation du presbytère (charpente, enduis, fenêtres)	DSIL
Travaux de réhabilitation de l'église (façades extérieures)	DSIL
MONTRIOND	
Mise en valeur de la vallée de Chêneaux aux Brochaux avec aménagement d'un parking au lac, mise en valeur de la cascade d'Ardent, création de 15 crauds à Ardent, mise en valeur des Lindarets avec l'ouverture du télécabine l'été, renouvellement de la chèvreterie et chemins de découverte du village, réorganisation de la Lécharelle avec cheminement jusqu'à la cascade des Brochaux.	EV
Travaux de réhabilitation du presbytère	DSIL
Lac de Montriond : aménagement d'un passage piétons le long de la route entre la route d'accès et le restaurant « le flamboyant »	CPER
Création d'un parking relais d'entrée des stations	DETR
Construction d'une nouvelle mairie	
LA COTE D'AR BROZ	
Réfection du toit de l'église	DSIL
Reconstruction de la maison Geroudet	DETR
Aménagement de la voirie et sécurisation de la traversée du chef lieu	DETR
Aménagement d'une aire de jeux au chef lieu	DETR
Alimentation en eau potable : construction d'un réservoir sur le chemin des Praz	
ZAC : aménagement de 20 logements en petits collectifs (résidence principale)	
Réfection de la route du Plan avec éclairage public	
Col de l'Ancrenaz : aménagement d'un lac, assainissement, aménagement paysager, parkings, construction nouvelle salle communale	DETR - EV

ANNEXE II :

LISTE INFORMATIVE DES PROJETS IDENTIFIES PAR LA CC SUSCEPTIBLES D'ETRE PROPOSEES AUX FUTURES DETR, DSIL ET AUTRES DISPOSITIFS

LA FORCLAZ	
Securisation du réservoir du Grand Taller – travaux de réhabilitation	
Réseau assainissement du hameau de Belmont	
Amenagement d'un parking dans le centre du village	
Travaux de réhabilitation du petit patrimoine (four à pain, fontaines...)	DETR
LA VERNAZ	
Réhabilitation du réseau d'eau	
Réhabilitation de la halle de centre de vacances	DSIL
Agrandissement de la zone de loisirs avec un aire de jeux pour les plus jeunes	DETR
REYVROZ	
Construction d'un lotissement : prolongement des travaux de sécurisation de la traversée du centre bourg et devant la mairie : redéfinition du plan de circulation	
Reconstruction d'un mur de soutènement à la maison La Cure (logements sociaux) – travaux en cours	DETR
Réhabilitation du four à pain	DETR
VAILLY	
Sécurisation de la traversée de centre bourg avec aménagement de la place et construction d'un city-stade	
Réhabilitation du petit patrimoine (oratoires, chapelles, fours à pain) – inventaire des arbres remarquables	DETR
Refaction de l'église (diagnostic en cours)	DETR
LULLIN	
Réhabilitation des friches du site Morel en accueil multigénérationnel	CPER - DETR
Réhabilitation de la salle des fêtes (renouvellement et isolation)	DSIL
Réhabilitation de la salle communale de Tré-le-Mont (toiture, volets, sol)	DSIL
Accessibilité du site de Tré-le-Mont	EV
BELLEVAUX	
Aménagement des abords du lac de Vallon avec parking	DETR
Réhabilitation du presbytère	DETR
Extension du foyer nordique des Mouilles	DETR
Travaux de sécurisation de la traversée du centre bourg	
Réhabilitation du bâtiment d'accueil abritant l'ESF, la garderie, la SEM et un commerce	DETR



Annexe 2



Contrat de Relance et de Transition Écologique

20 décembre 2021

LE PORTRAIT DU TERRITOIRE DU HAUT CHABLAI

p 5

LES CHIFFRES CLÉS

1 - quelle évolution du nombre d'habitants ?	p 7
2 – les caractéristiques de la population	p 10
3 - le vieillissement, un enjeu particulier	p 14
4 - de l'école à l'université, quels enjeux autour de l'offre de formation ?	p 16
5 – la dynamique du tissu économique	p 18
6 - l'accès au marché du travail	p 20
7 - dynamisme du marché immobilier	p 24
8 - quelle accessibilité au numérique ?	p 27
9 - offre de services publics et d'équipements	p 29
10 - quelle accessibilité à l'offre de services de santé ?	p 30
11 – l'intensité de la vie associative	p 31
12- les enjeux environnementaux	p 32

LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE

p 36

LE PROJET POLITIQUE

p 37

LA STRATÉGIE

p 39

Axe 1 : Organiser un développement qualitatif du haut Chablais autour d'une armature territoriale multipolaire

p 39

1.1 Proposer une offre d'habitat équilibrée et un parcours résidentiel pour redynamiser l'accueil de tous les habitants	p 39
1.2 Organiser des services et équipements en adéquation aux attentes des habitants	p 39
1.3 Proposer une offre et un accès facilité de services du quotidien de qualité aux habitants	p 41
1.4 Développer l'offre d'activités sportives et culturelles	p 43
1.5 Peser dans le déploiement du très haut débit	p 44

Axe 2 : Une stratégie de développement économique propre au haut Chablais en s'appuyant sur la dynamique touristique des stations

p 45

2.1 Construire une offre touristique d'excellence à l'année	p 45
2.2 Conforter et développer le commerce dans les villes et villages centres	p 48
2.3 Dynamiser la création d'entreprises	p 48
2.4 Une offre économique attractive pour l'artisanat	p 48

Axe 3 : Faire du Haut-Chablais un territoire mieux maillé et connecté

p 49

3.1 Organiser la multi-modalité	p 49
3.2 La valorisation et la sécurisation des traversées de village	p 49
3.3 Un maillage d'interconnexion entre les villages tout mode	p 49
3.4 Optimisation et diversification de l'offre de transport en commun	p 50

Axe 4 : Préserver et valoriser l'identité du Haut Chablais par une gestion maîtrisée des espaces urbains, touristiques, naturels, agricoles et forestiers p 50

4.1 Préserver la fonction agricole de l'espace et soutenir l'activité par la consommation locale	p 50
4.2 Dynamiser la filière bois	p 51
4.3 Conserver la qualité des paysages	p 52
4.4 Assurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels	p 52
4.5 Limiter les impacts de l'activité humaine sur les ressources naturelles	p 52
4.6 Maîtriser la gestion des déchets	p 53
4.7 Maîtriser la consommation foncière	p 53
4.8 Conforter la trame bâtie des vallées	p 54
4.9 S'engager dans la transition et la sobriété énergétique	p 55
4.10 S'adapter au changement climatique	p 55

INTRODUCTION

L'État, dans le cadre de son Plan de Relance consécutif à la crise sanitaire subi par la France, a mis en place une série de dispositifs de soutien notamment le Contrat de Relance et de Transition Écologique à destination des territoires. L'échelon intercommunal est identifié pour porter ce contrat au profit de l'ensemble des collectivités de son territoire et des acteurs privés qui peuvent être porteurs d'attentes et de projets pour le développement du territoire.

Le CRTE a vocation à faire évoluer la relation de soutien de l'État vers une forme de priorisation de ses interventions et vers un cadre stratégique que le territoire se sera donné pour son aménagement et son développement. La définition de ce cadre repose sur une concertation avec l'État d'une part et avec les élus et acteurs locaux d'autre part.

Si la formalisation du contrat sera relativement rapide, sa mise en œuvre se fera sur la durée du mandat en cours. Il a vocation à évoluer non pas dans ses orientations stratégiques mais éventuellement dans les réponses opérationnelles, les projets, qui permettront d'atteindre les objectifs prioritaires que se seront donnés élus et acteurs du Haut Chablais.

Le territoire du Haut Chablais, organisé depuis 2014 autour de sa communauté de communes et ses communes, n'a pas perdu de temps pour identifier les grands enjeux qui pèsent sur son territoire et commencer à construire un certain nombre de stratégies d'actions et d'outils importants :

- **le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : en cours d'adoption, il constitue la vision et le document de référence de l'organisation et de l'aménagement de son territoire. Il est utile de préciser que l'élaboration du PLUi a été accompagné d'une réflexion très importante sur la question de l'adaptation au changement climatique et son intégration dans les objectifs du document d'urbanisme.
- **la candidature à la procédure des Espaces Valléens** : déposée en juin 2021 sur la base d'un processus très concerté, elle porte une stratégie touristique du territoire partagée et d'actualité. Avec le PLUi, et compte tenu de l'importance que revêt le tourisme pour la vitalité des vallées, elle constitue un élément central du CRTE.
- **le schéma communautaire des équipements sportifs (*sites et espaces de pratiques*)** : ce domaine de compétence prend une place importante dans la qualité de vie des familles. Le niveau d'équipements sportifs fait partie des facteurs d'attractivité du territoire
- **un diagnostic enfance - jeunesse** : les services liés à l'enfance et à la jeunesse sont très attendus par la population. La communauté de communes souhaite donc se doter d'une politique forte dans ce domaine.
- **le Contrat Territorial des Espaces Naturels Sensibles** : la communauté de communes s'est emparé de ces contrats mis en place par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie afin de se doter d'une politique en faveur de l'environnement et de ses espaces naturels sensibles. Confronté à une fréquentation de plus en plus prégnante dont l'intensité risque de s'amplifier à la faveur du changement climatique et de l'évolution des pratiques touristiques, le Haut-Chablais se devait d'être offensif sur la question de la préservation de l'espace naturel. Les études nécessaires à l'élaboration de ce contrat viennent de s'engager à l'automne 2021.
- **le schéma de la mobilité douce** : conscients des impacts et des besoins tant de l'activité touristique que de la population pour l'organisation d'une mobilité apaisée, la communauté de commune vient de s'engager dans un schéma de mobilité douce pour son territoire.

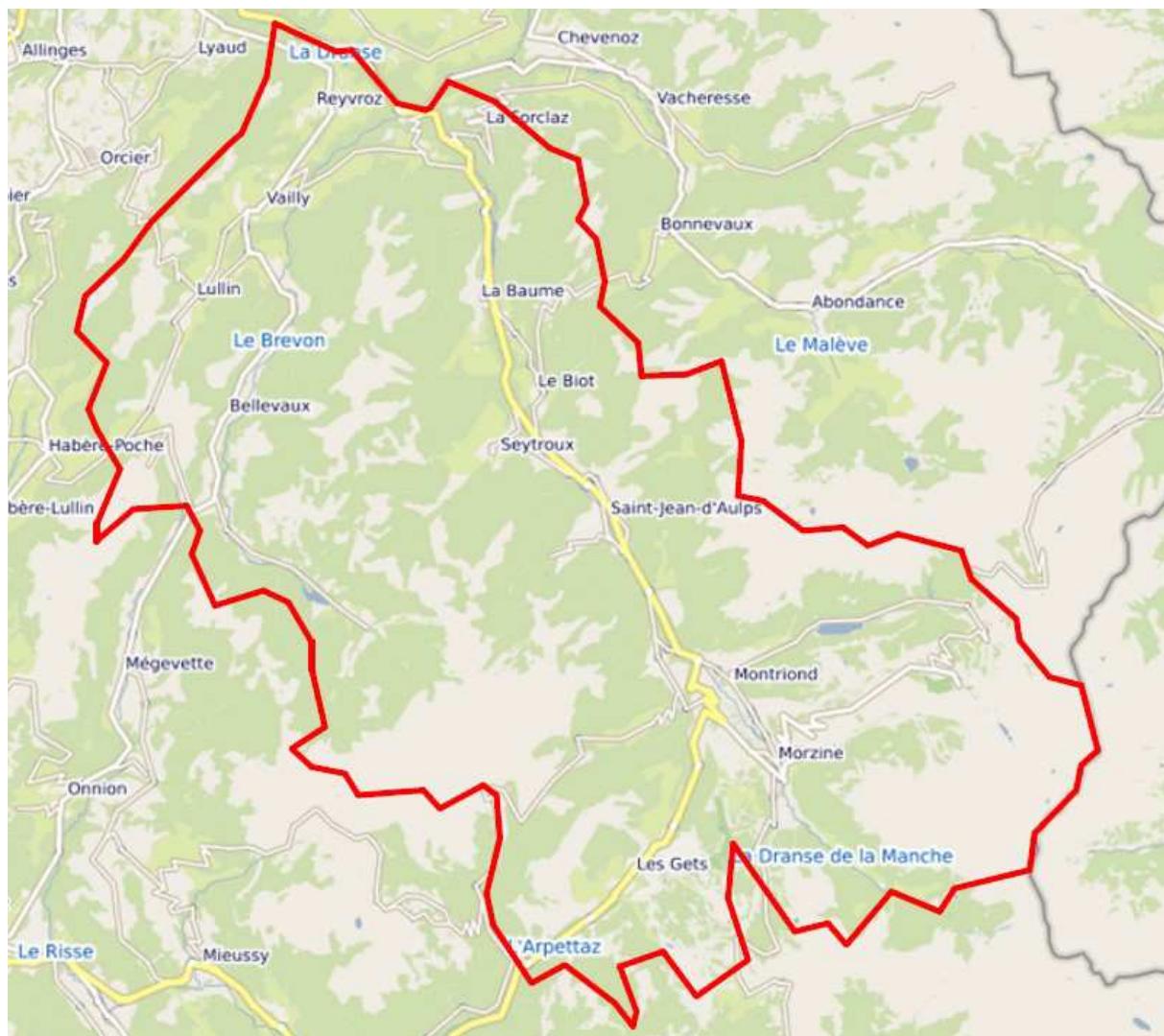
LE PORTRAIT DU TERRITOIRE DU HAUT CHABLAISS

Le territoire :

La Communauté de Communes du Haut-Chablais se situe dans le Chablais français à cheval sur deux vallées, la Vallée d'Aulps et la Vallée du Brevon. Elle comporte sur son territoire une partie d'un des plus grands domaines skiables au monde : **Les Portes du Soleil**. Son altitude varie entre 459 mètres à Reyvroz et 2 466 mètres sur la commune de Morzine.

Entre le lac Léman et le Pays du Mont-Blanc, le Haut-Chablais se caractérise par des espaces montagneux, pastoraux, forestiers et touristiques avec des massifs séparés par des vallées relativement profondes. Le territoire s'organise autour de 15 communes de montagne sur 309 km²*.

Il bénéficie de la desserte long-courrier des aéroports de Genève et Lyon. Le territoire est traversé par le GR5 qui relie le lac Léman à la Méditerranée. L'atout essentiel de ce territoire réside dans son environnement naturel qui se prête tout particulièrement à la pratique d'activités de plein air variées et en toutes saisons. Pour ce territoire, dans un contexte de pression foncière accrue, l'un des enjeux consiste à accompagner ce développement, tout en préservant les espaces naturels.



La partie orientale du Haut-Chablais offre aux touristes une gamme complète de stations de ski qui culminent à plus de 2300m à AVORIAZ, avec les Hauts-Forts (2466m). Cette dernière constitue le pivot central d'un ensemble de stations haut-savoyardes depuis LES GETS et MORZINE et reliées au domaine skiable franco-suisse des PORTES DU SOLEIL. Identifiées comme des «stations d'envergure internationales», elles sont de véritables marques commerciales et font office de locomotives économiques pour l'ensemble du territoire.

La partie occidentale du Haut-Chablais est dans l'ensemble moins tourmentée et s'ouvre vers le sud, en direction du lac Léman. Les sommets sont moins élevés (1607m pour la montagne d'Hirmentaz). Ils accueillent de petites et moyennes stations dites « familiales », comme Bellevaux-Hirmentaz, le Roc d'Enfer et Lullin- Col du Feu. Leurs atouts résident dans la qualité du paysage naturel et urbanistique, ainsi que dans la convivialité qui les anime. Plus sensibles aux aléas climatiques qui peuvent réduire l'enneigement, elles ont cependant un rôle déterminant en maintenant des activités dans des espaces souvent dépourvus d'autres ressources que le tourisme et en constituant une offre alternative pour les touristes qui ne peuvent ou ne veulent pas accéder aux grandes stations.

Un territoire de montagne authentique avec ses villages et stations-villages :

Le Haut-Chablais offre de magnifiques panoramas, des paysages grandioses, des sites naturels remarquables et une nature encore très préservée. Cet environnement exceptionnel est aussi très marqué par une présence humaine qui, de tout temps, a façonné et entretenu les paysages à travers une agriculture exploitant les alpages pour l'élevage. Si l'hiver, les alpages sont pris d'assaut par les skieurs, l'été, ils restent le domaine des vaches d'Abondance. Enfin, si les industries ne sont pratiquement pas présentes, de nombreux artisans, la plupart natifs de nos vallées, préservent un tissu économique relativement dense.

Vivantes et authentiques, nos vallées sont habitées toute l'année. L'habitat traditionnel (modelé au fil des siècles tout à la fois par l'homme et par la montagne, regroupé en hameaux et villages) et le tourisme bien maîtrisé (les matériaux utilisés sont ceux trouvés sur place : le bois, la pierre, l'ardoise), contribuent à l'authenticité de ce territoire.

Le territoire est composé de deux vallées :

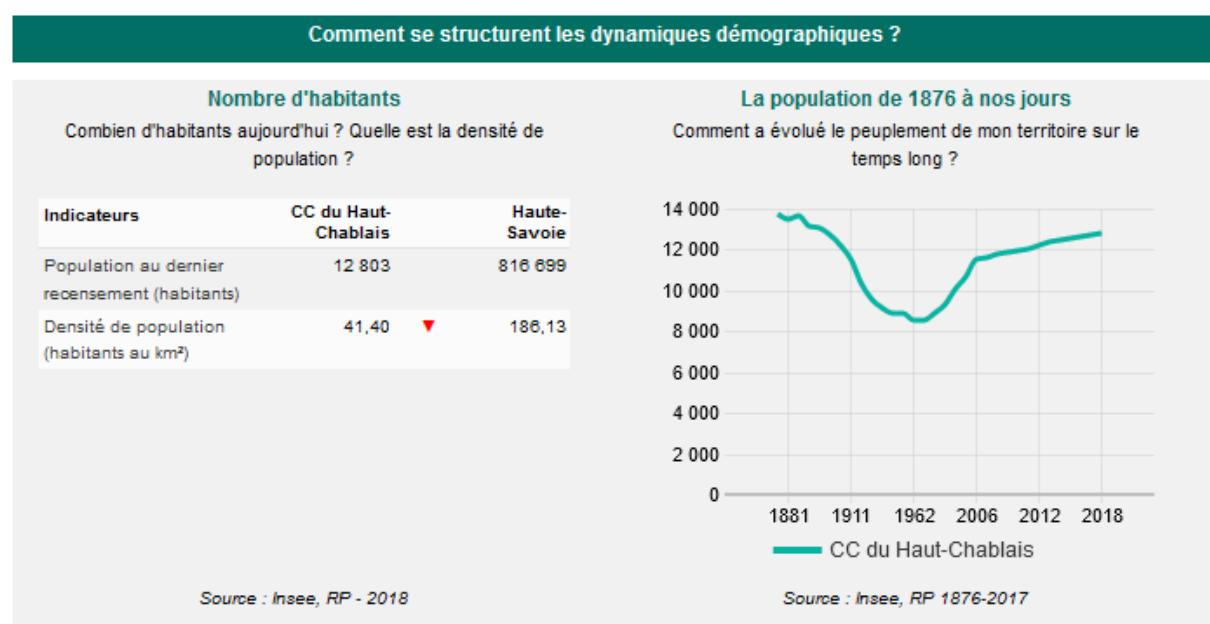
- la **Vallée d'Aulps** (9 villages traditionnels et 2 communes d'altitude) : nichée dans un écrin de montagne, les 9 villages ont su mettre en valeur leur patrimoine historique, religieux et naturel pour donner à cette vallée un intérêt touristique et patrimonial indéniable. Les 2 communes que sont Les Gets et Morzine-Avoriaz sont devenues un atout touristique majeur, notamment en hiver, grâce à l'engouement pour les sports de glisse.
- la **Vallée du Brevon** (4 communes) est traversée par le Brevon, l'une des 3 Dranses. Elle présente de très nombreux atouts qui lui confère un charme discret et un intérêt réel avec son riche patrimoine religieux, ses stations de skis familiales, ses nombreux sentiers de randonnée et la beauté authentique de ses alpages.

LES CHIFFRES CLÉS

Observatoire des territoires - ANCT - Rapports et portraits de territoires

Zone d'étude CC du Haut-Chablais (EPCI - 2021) comparé avec la Haute-Savoie (département)

1 - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?



Le Haut-Chablais a une densité de population qui évolue fortement. La population du territoire est de **12 698 habitants** permanents au dernier recensement de 2017 (10 682 en 1999). Entre le recensement de 1999 et celui de 2018, la population a donc augmenté de près de 20 %.

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/pertes de population

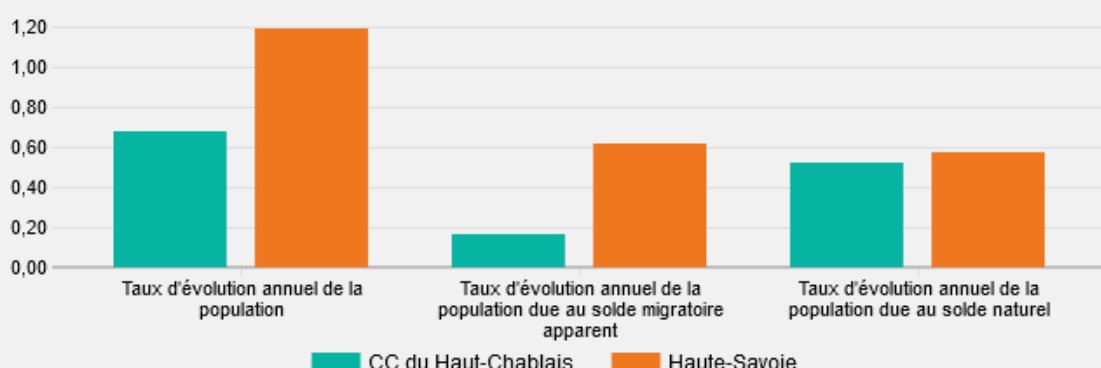
Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Variation annuelle de la population (habitants)	85	9 404
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	20	4 910
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	65	4 494

Source : Insee, RP - 2013-2018

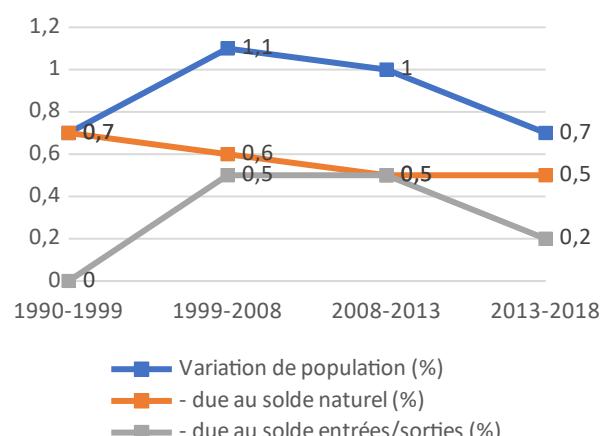
Dynamiques naturelles et migratoires

Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?

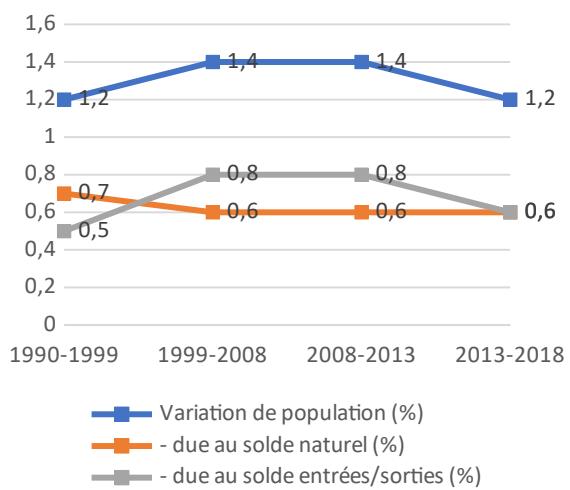


Source : Insee, RP - 2013-2018

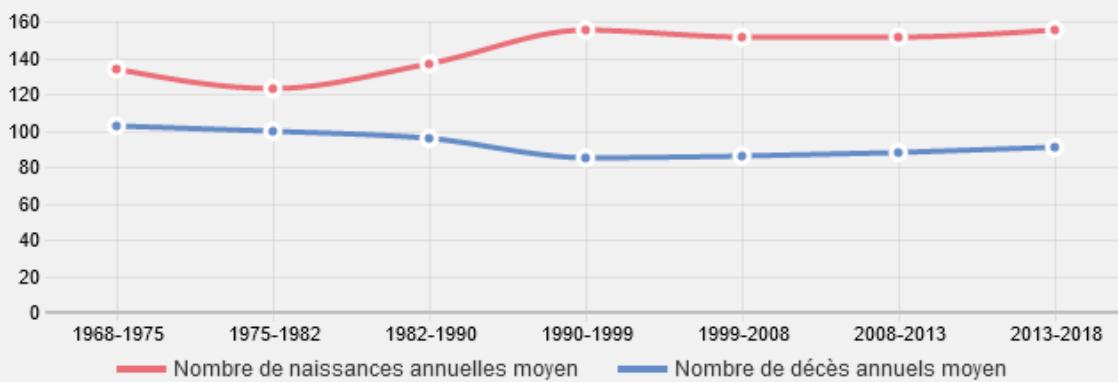
Variation annuelle de la population du Haut Chablais et contribution des soldes naturel et migratoire



Variation annuelle de la population de Haute Savoie et contribution des soldes naturel et migratoire



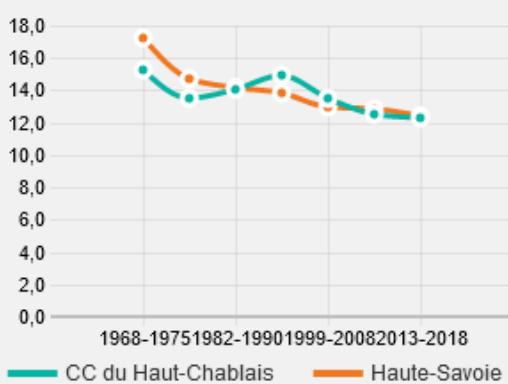
Détail du solde naturel
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la natalité

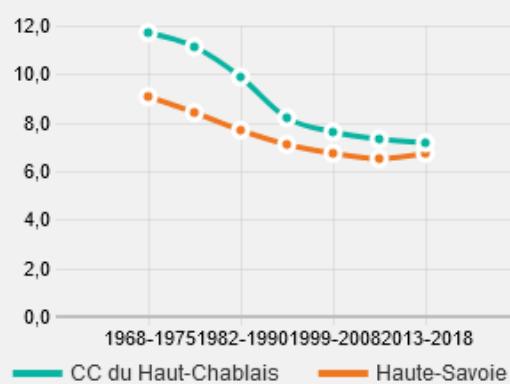
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



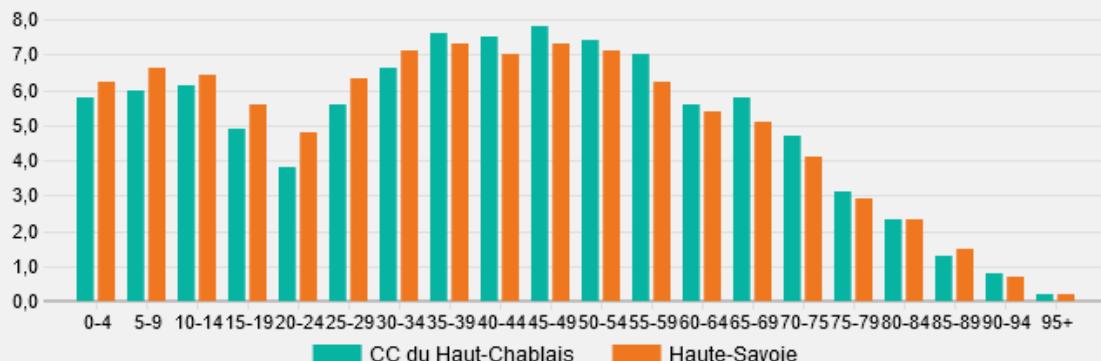
Source : Insee, RP

2 – LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

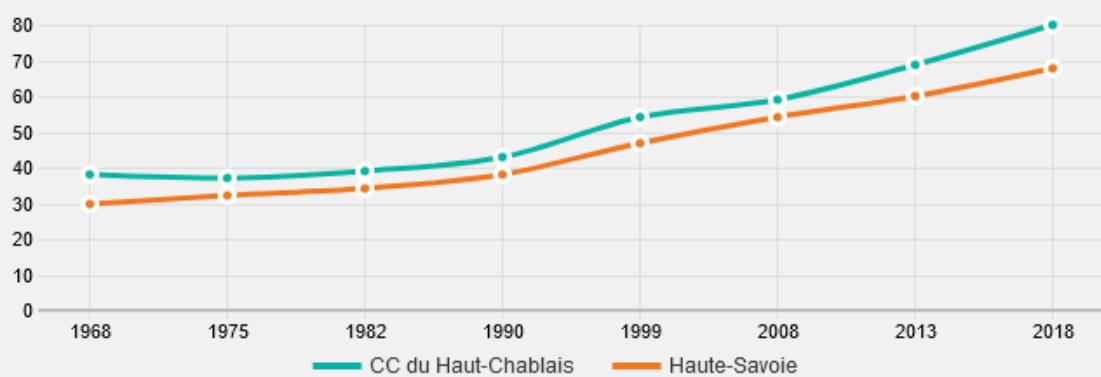
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2018

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

Petits, grands ménages, présence d'enfants

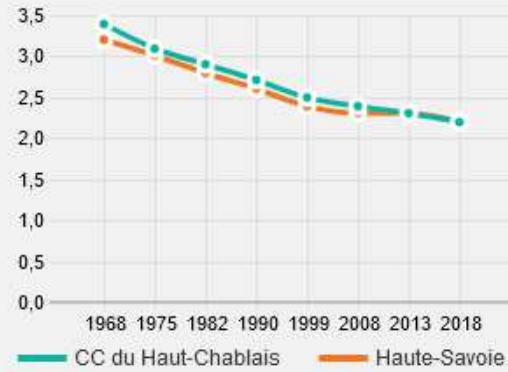
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Part des ménages d'une seule personne (%)	31,8	35,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	29,6	25,8
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,1	9,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	28,8	28,2

Source : Insee, RP - 2018

Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

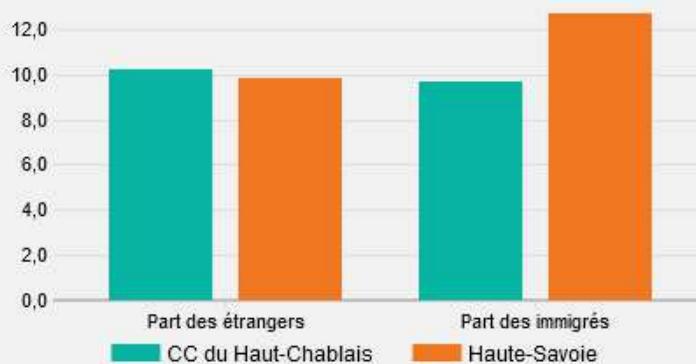


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2018

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

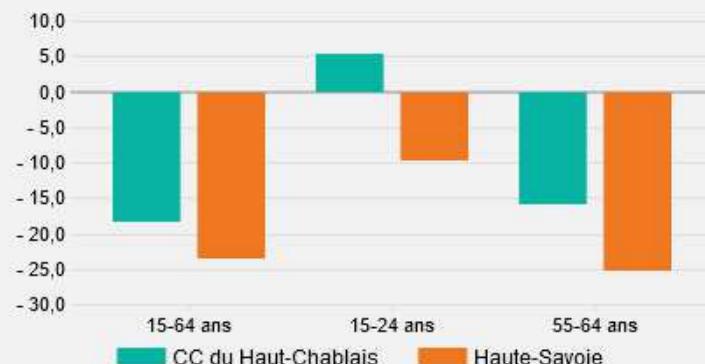
Quel équilibre entre les sexes ?

Périodes	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
2008	1,00	1,03
2013	0,98	1,04
2018	0,98	1,03

Source : Insee, RP
Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieur à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



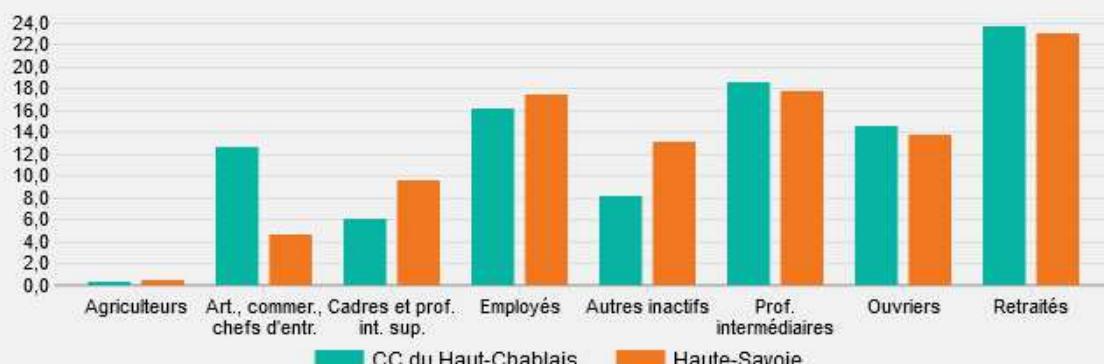
Source : Insee, RP - 2018

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est

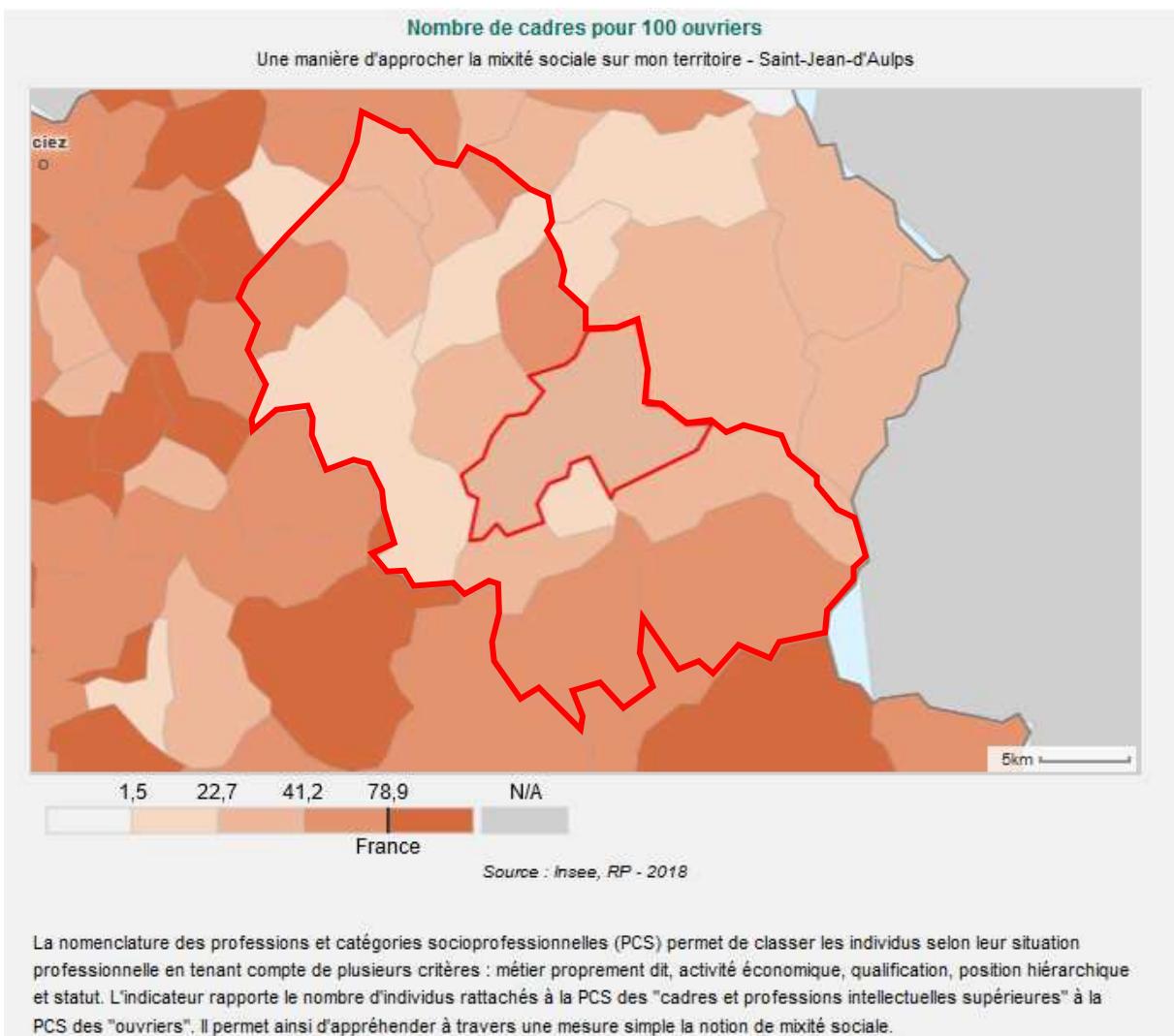
Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



Source : Insee, RP - 2018

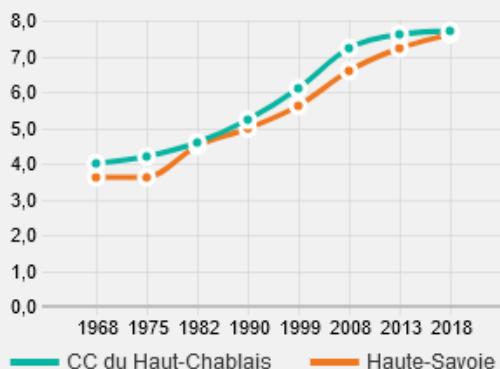


3 - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

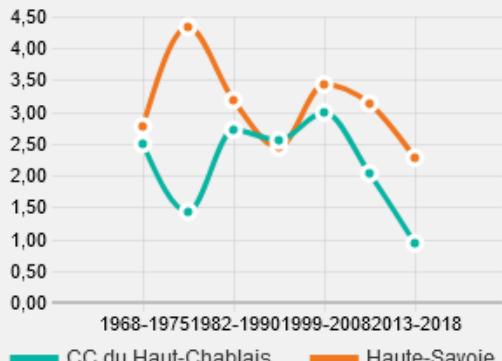
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Vieillissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	3,4	8,7

Source : Insee, RP 2008-2013-2018 - 2018

Offre à destination des personnes âgées

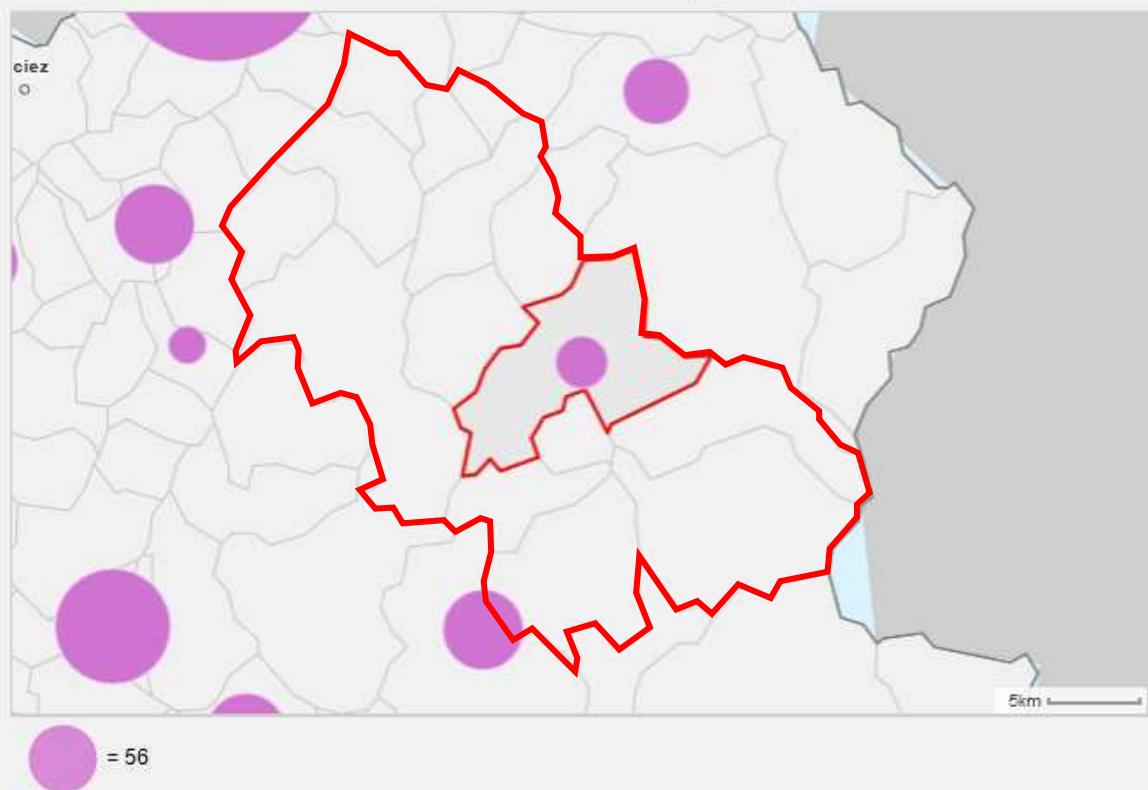
Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)	
	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Ensemble	40	6 005
Etablissements pour personnes âgées autonomes	0	726
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	40	5 266

Source : Finess, 31/12/2020

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - Saint-Jean-d'Aulps



Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence senior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	409	24 119
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	39,4	42,3

Source : Insee, RP - 2018

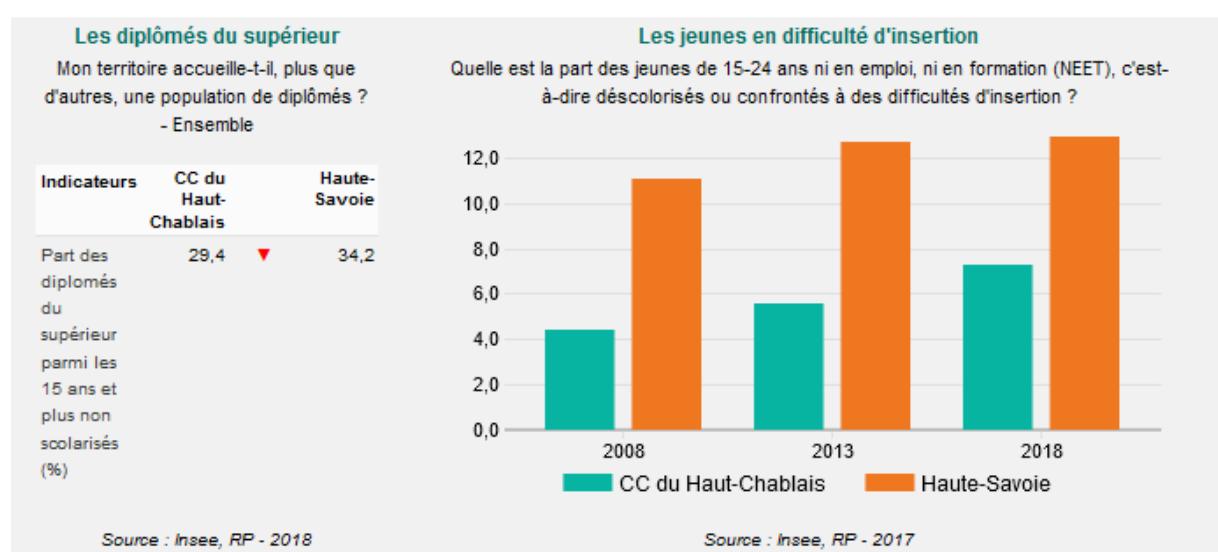
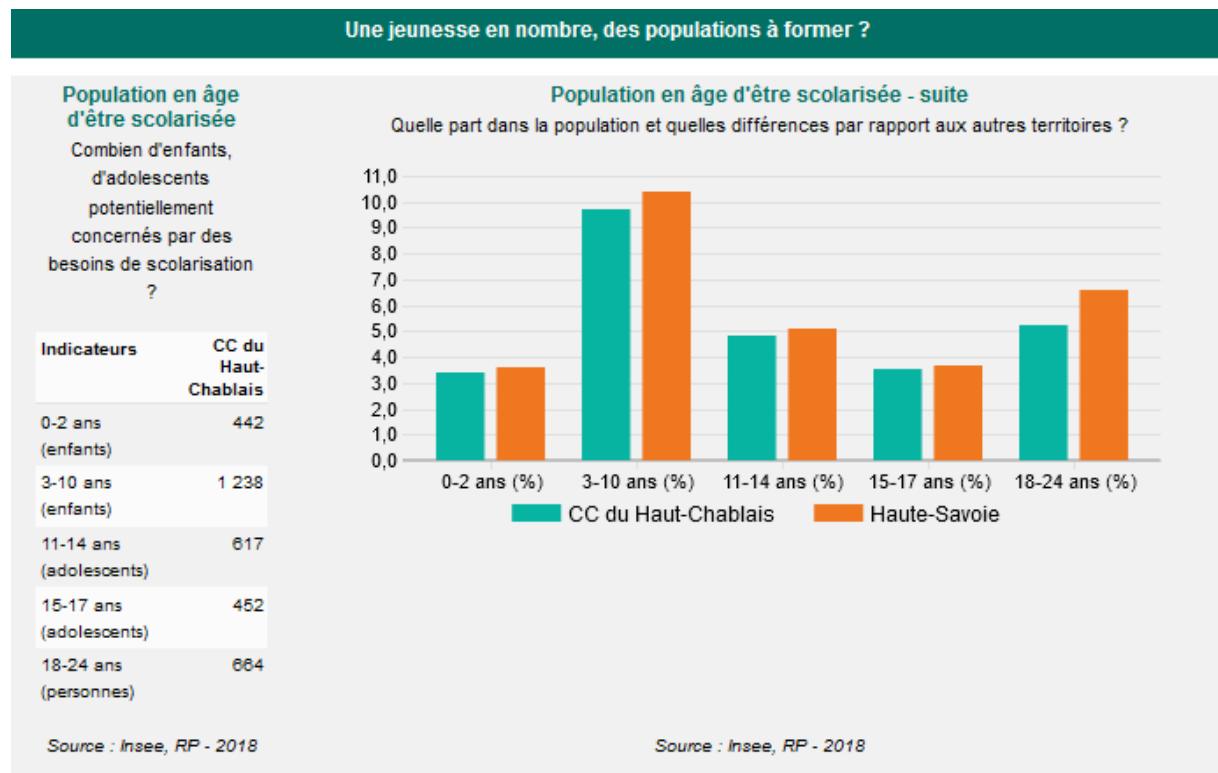
Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

	personnes		%	
	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Femmes	322	18 778	79,1	77,9
Hommes	85	5 340	20,9	22,1
Total	407	24 118	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2018

4 - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?



Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Ecole maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecole élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)	
Ensemble	102	1 119	718	0

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Enseignement public et privé

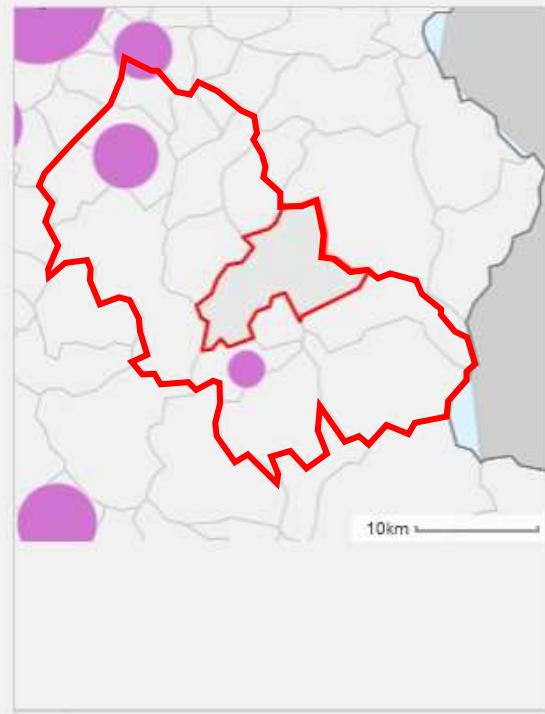
Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	98,3
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	74,8	85,1
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	60,2	74,3
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	N/A Div. par 0	74,2

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

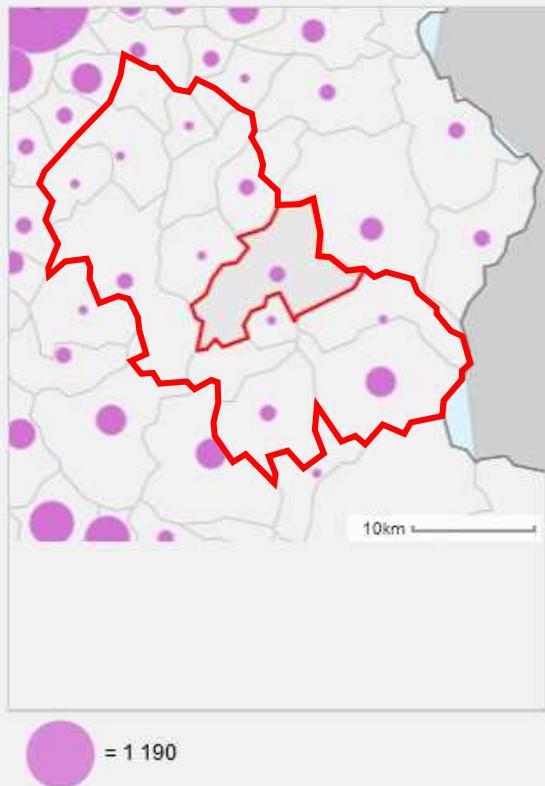
Saint-Jean-d'Aulps



Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

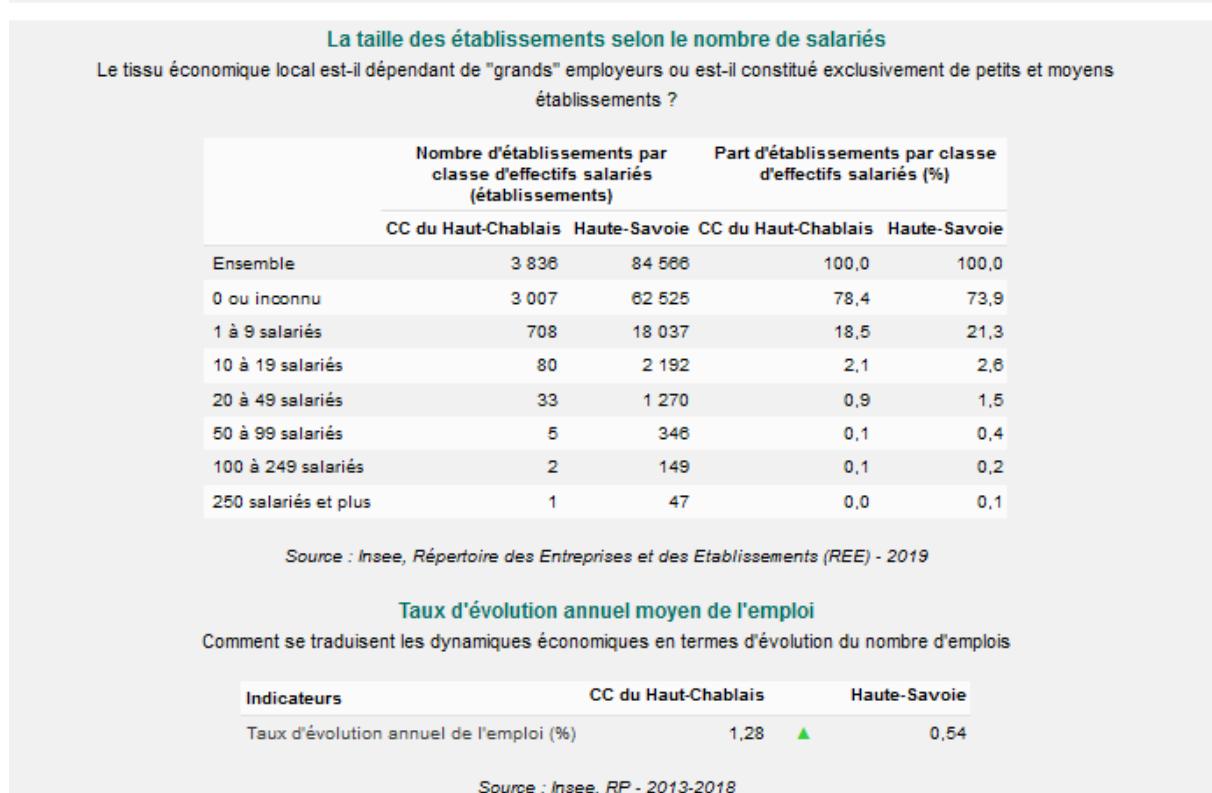
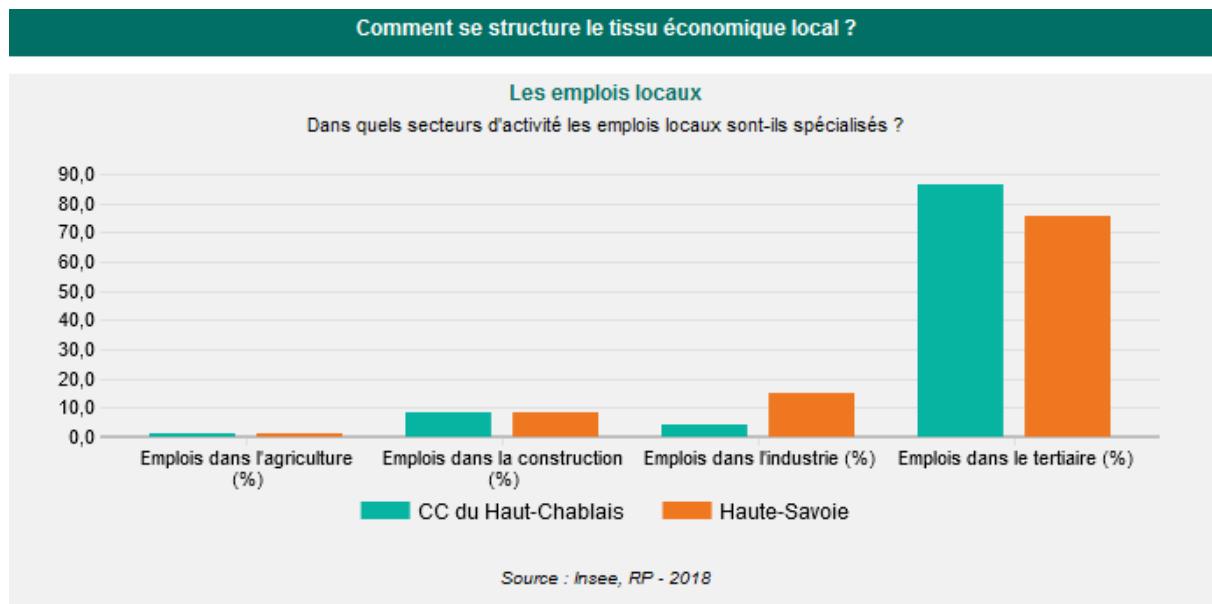
Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

Saint-Jean-d'Aulps



Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

5 – LA DYNAMIQUE DU TISSU ÉCONOMIQUE

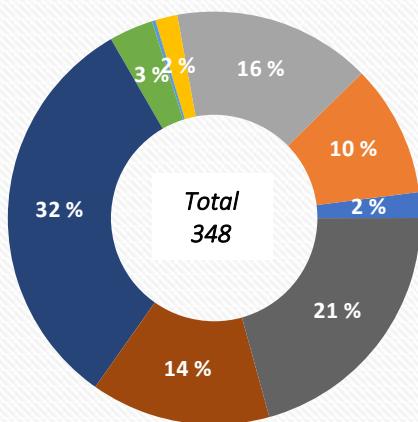


Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

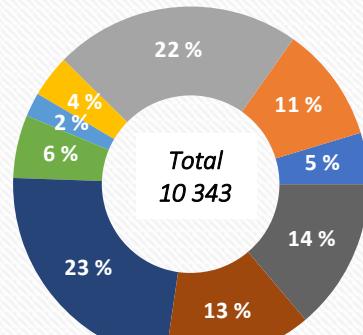
Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

CC du Haut-Chablais

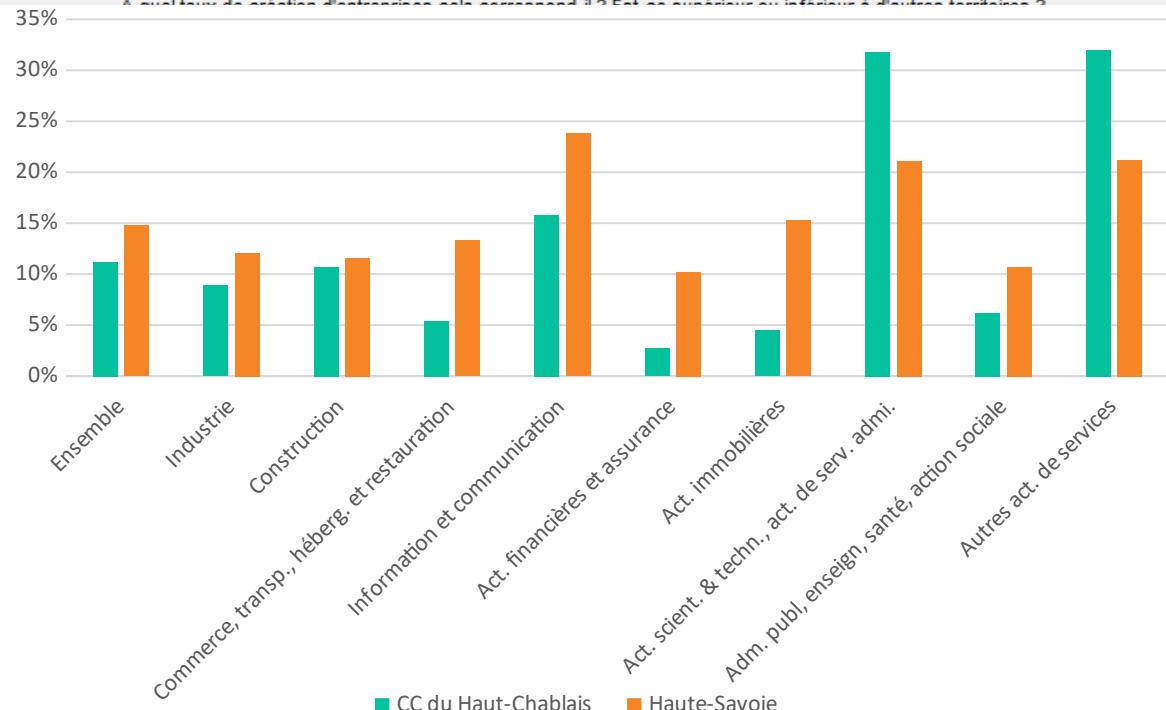


Haute-Savoie



- Industrie
- Construction
- Commerce, transp., héberg. et restauration
- Information et communication
- Act. financières et assurance
- Act. immobilières
- Act. scient. & techn., act. de serv. admi.
- Adm. publ, enseign, santé, action sociale
- Autres act. de services

Taux de création d'entreprises (partie 1)



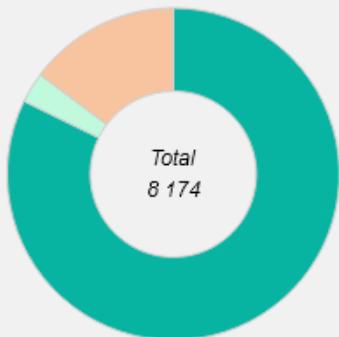
6 - L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

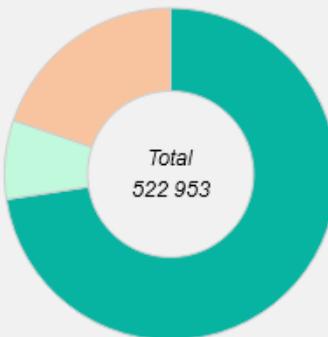
Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

CC du Haut-Chablais

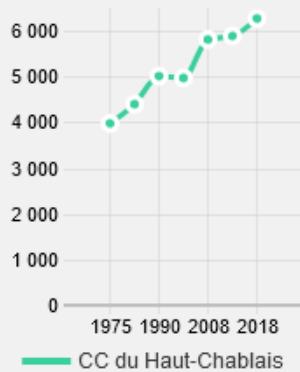


Haute-Savoie



Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP - 2018

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Source : Insee, RP

Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

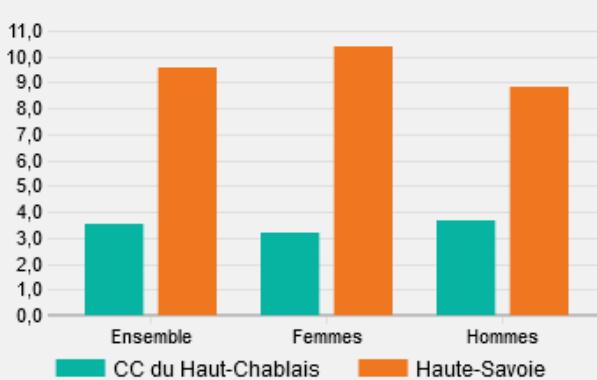
Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

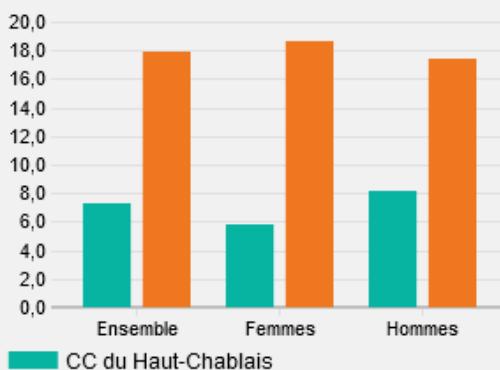
3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.

Zoom sur...le chômage des jeunes

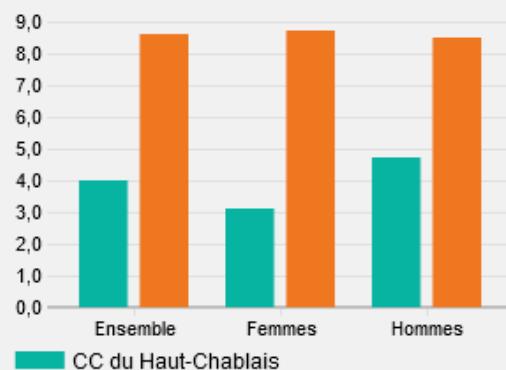
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur...le chômage des seniors

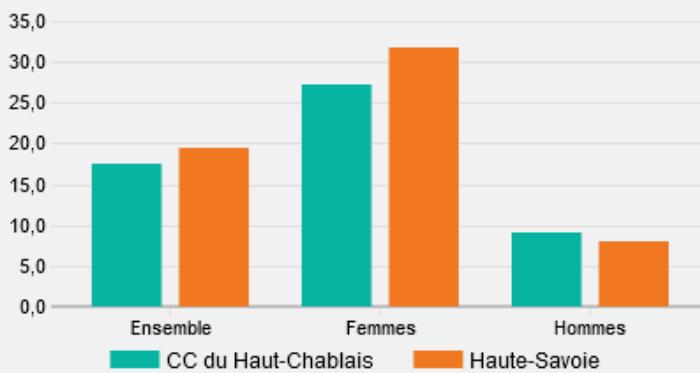
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?



Source : Insee, RP - 2018

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

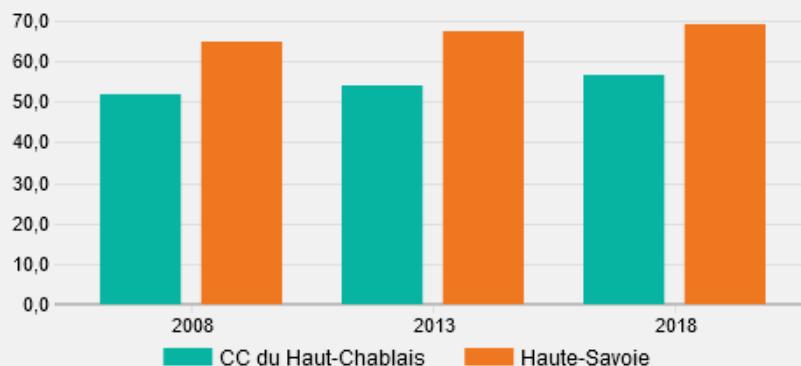
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ?
En deux roues ?

Indicateurs	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	77,9	78,1
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	3,7	6,8
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	1,2	4,9

Source : Insee, RP - 2018

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes

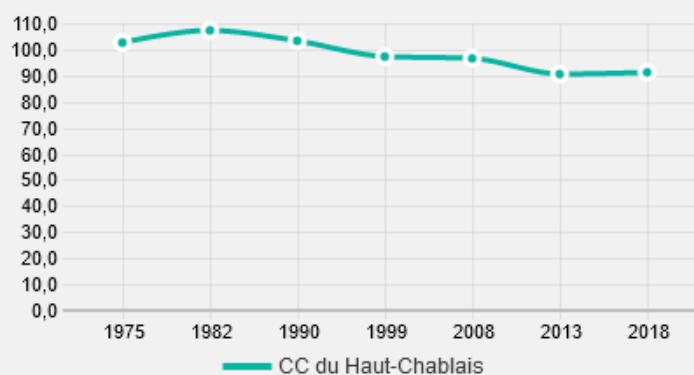


Source : Insee, RP 2008-2013-2018

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?



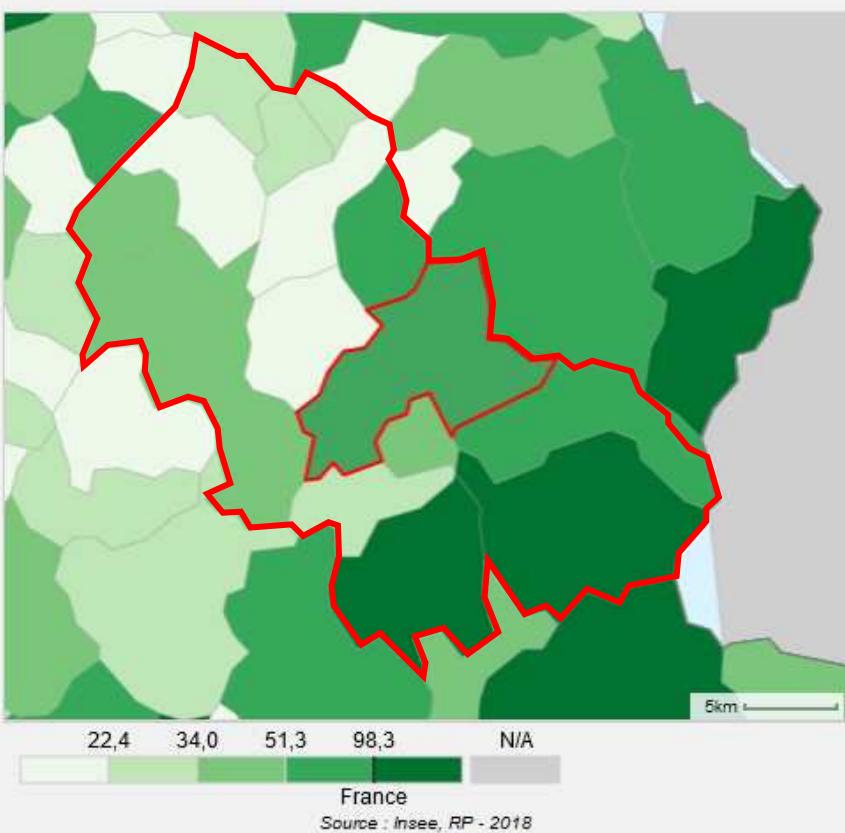
Source : Insee, RP

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Les pôles d'emploi situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - Saint-Jean-d'Aulps



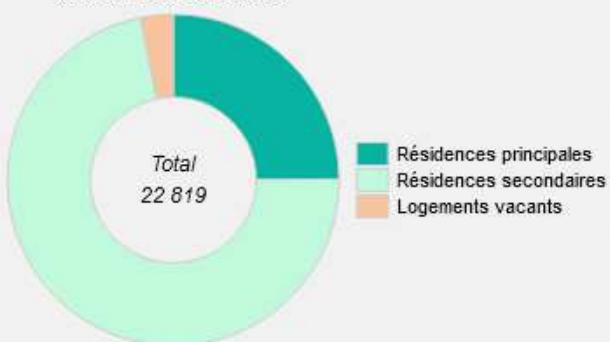
7 - DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER

Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

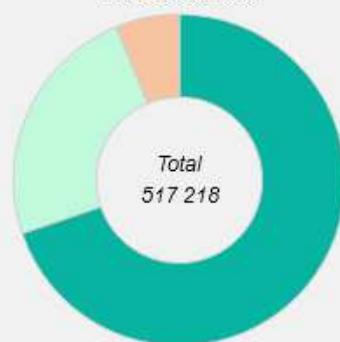
Le parc de logements

Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?

CC du Haut-Chablais



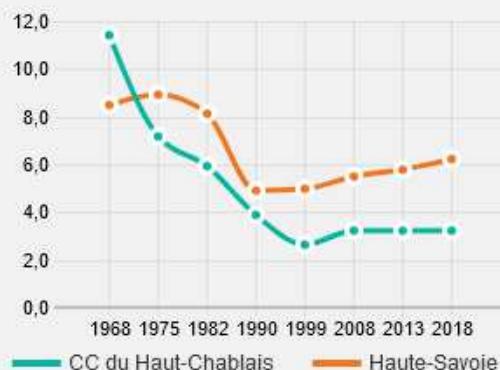
Haute-Savoie



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur...la part des logements vacants

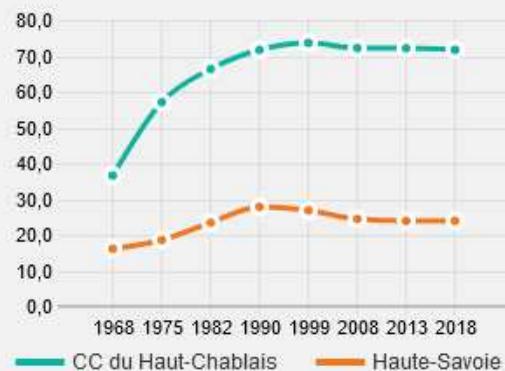
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?

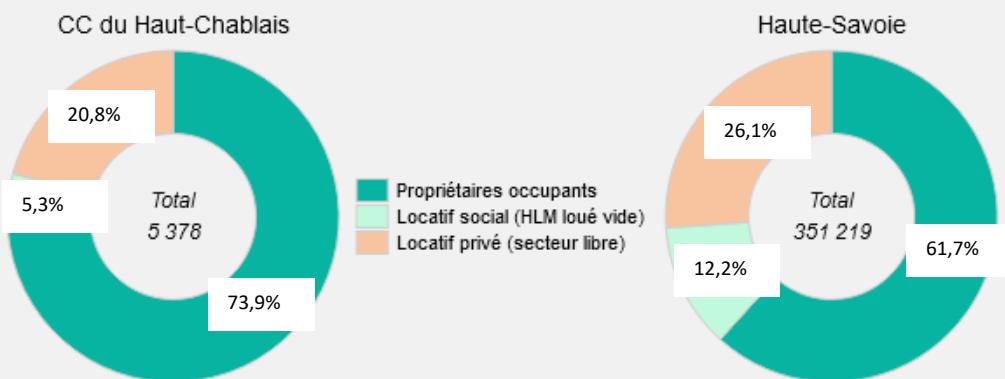


Source : RP, Insee

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?



Source : Insee, RP - 2018

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

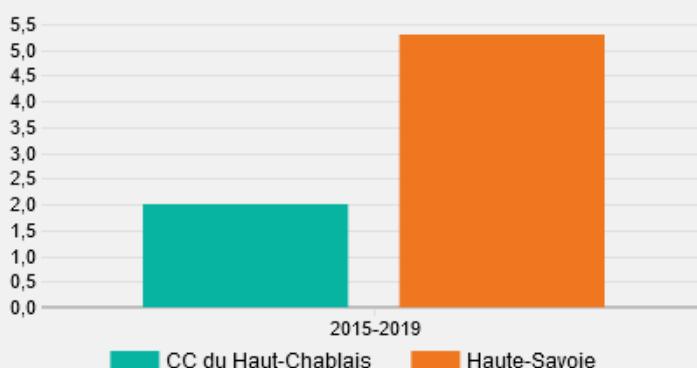
Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ? Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
2008	2,5	2,4	2,5	2,6	2,2	2,0
2013	2,4	2,4	2,4	2,5	2,0	1,9
2018	2,3	2,3	2,2	2,4	2,0	1,9

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social au cours des 5 dernières années ?



Créé en 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Une absence de données ci-contre indique que le territoire ne compte pas de logements sociaux à N-5 au sens du RPLS.

Une construction dynamique ?

Les constructions neuves

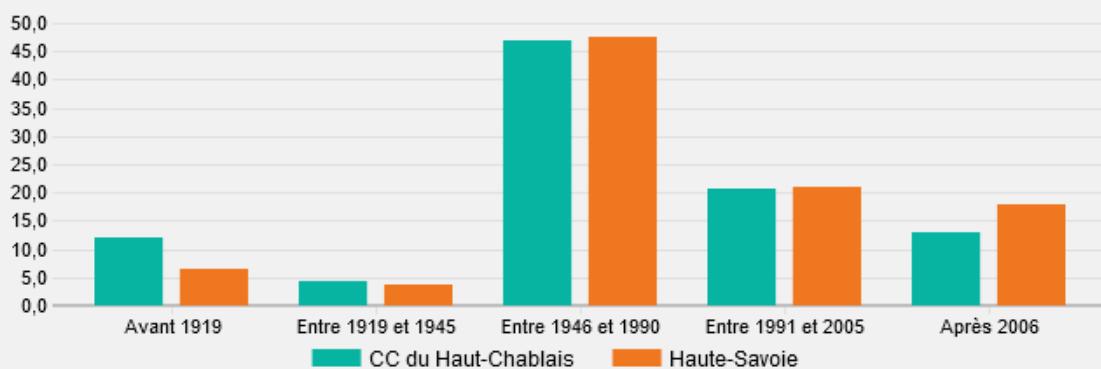
Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	12,5 ▲	8,4
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²)	104,4 ▲	86,4

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2015-2019

L'ancienneté de construction des résidences principales

Le parc de logements du territoire se caractérise-t-il par son ancienneté ??



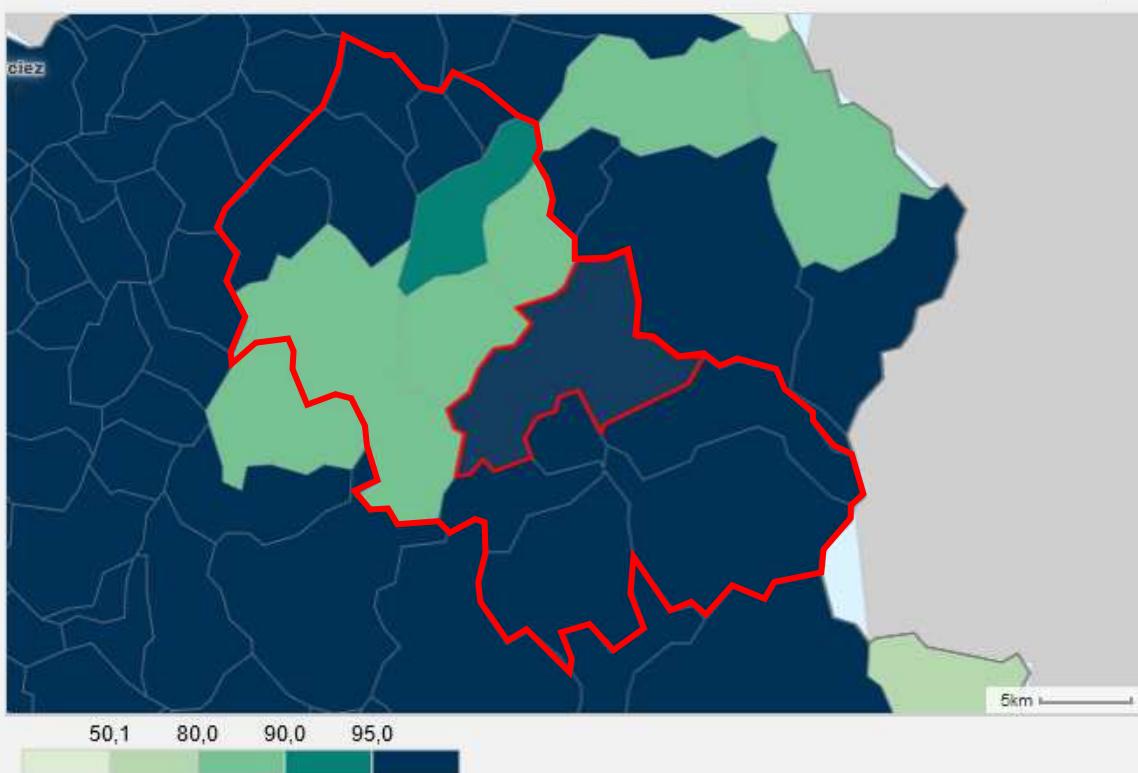
Source : Insee, RP 2013-2018 - 2018

8 - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - Saint-Jean-d'Aulps



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2021

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

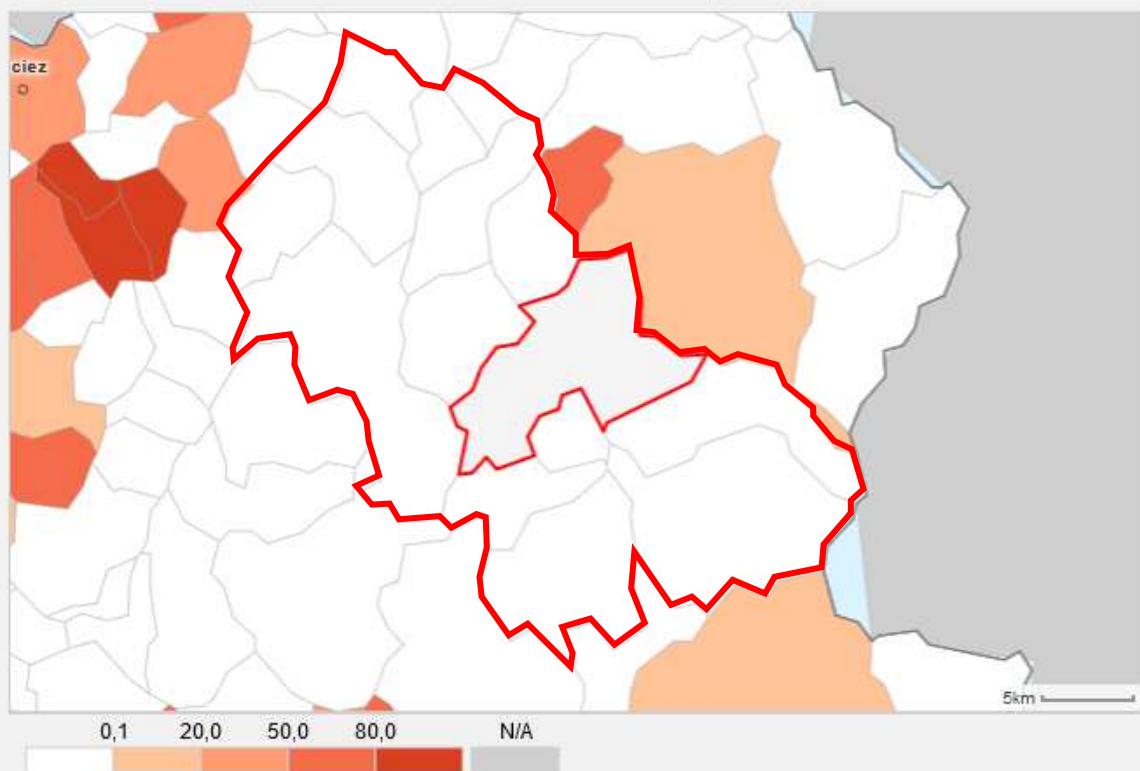
Périodes	Saint-Jean-d'Aulps	CC du Haut-Chablais
2019	98,4	96,8
2021	97,3	95,3

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - Saint-Jean-d'Aulps



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2021

Les locaux raccordables au réseau FtTH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	Saint-Jean-d'Aulps	CC du Haut-Chablais	Saint-Jean-d'Aulps	CC du Haut-Chablais
2019	0,0	0,0	0	0
2020	0,0	0,0	0	0
2021	0,0	0,0	0	0

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019, du 4ème trimestre 2020 et du 2ème trimestre 2021

9 - OFFRE DE SERVICES PUBLICS ET D'ÉQUIPEMENTS

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

Lieux délivrant des services Pôle Emploi

Combien de lieux délivrant des services Pôle Emploi sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? Sont-ils nombreux au regard de la population ?

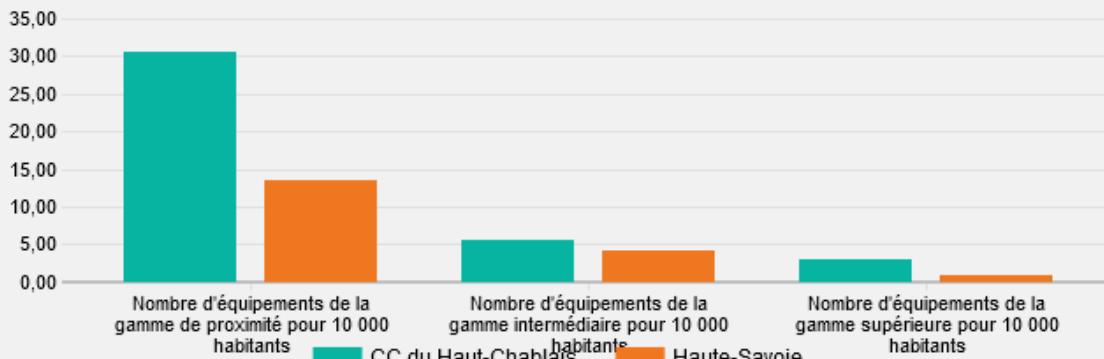
Indicateurs	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Nombre de lieux délivrant des services Pôle Emploi (lieux délivrant des services Pôle Emploi)	1	15
Densité de lieux délivrant des services Pôle Emploi (pour 10 000 habitants)	0,78	0,18

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020 - 2020

Quelle est l'offre d'équipements sportifs et culturels sur mon territoire ?

Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants

Les équipements sportifs et culturels sont-ils nombreux au regard de la population du territoire ? Qu'en est-il selon la gamme d'équipements ?



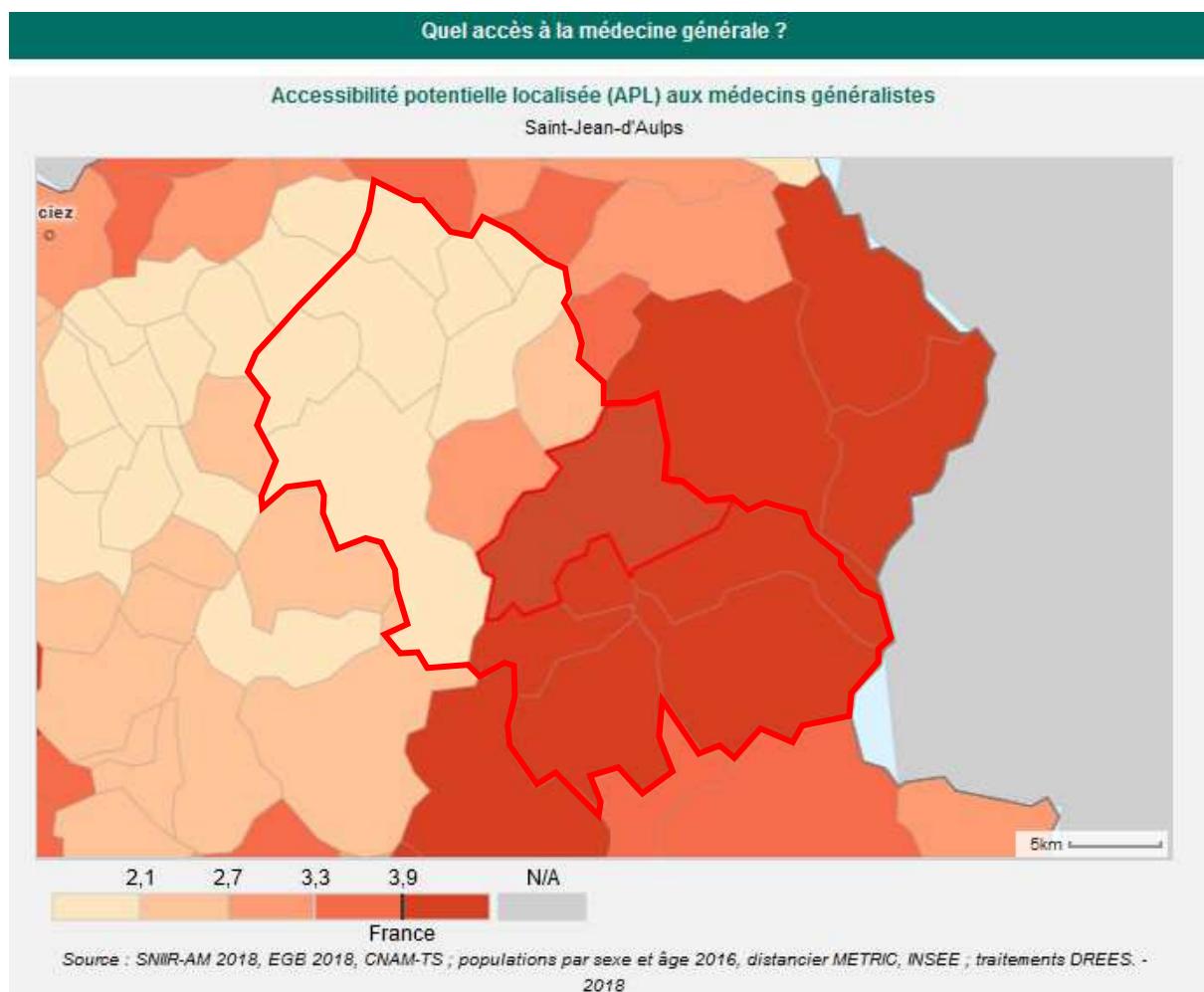
Source : Insee, BPE 2020 - 2020

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population.

Dans le domaine "Sports, loisirs et culture", les trois gammes d'équipements recensent :

- gamme de proximité : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques ;
- gamme intermédiaire : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle ;
- gamme supérieure : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de santé.

10 - QUELLE ACCESSIBILITÉ A L'OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ?



L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

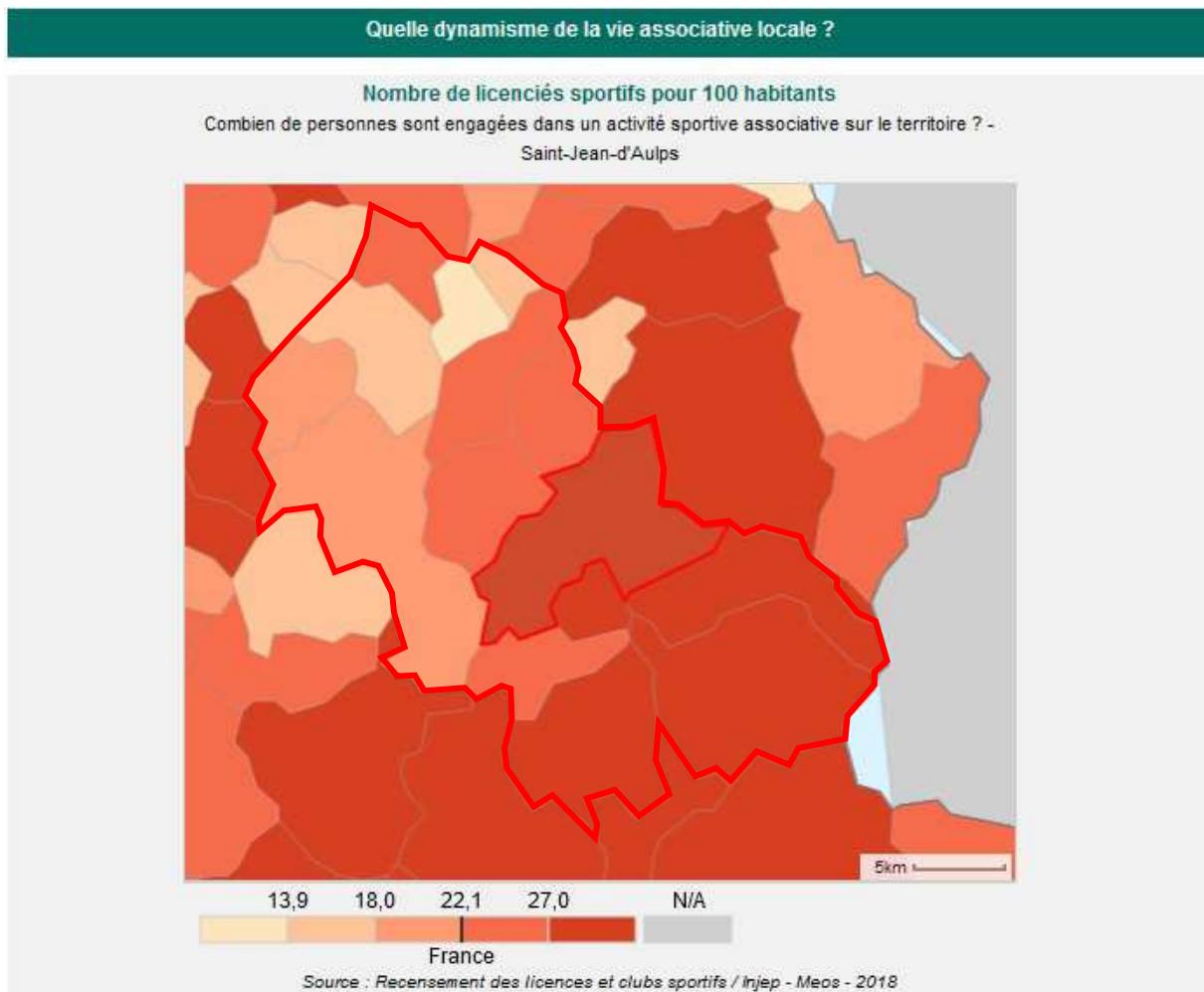
- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

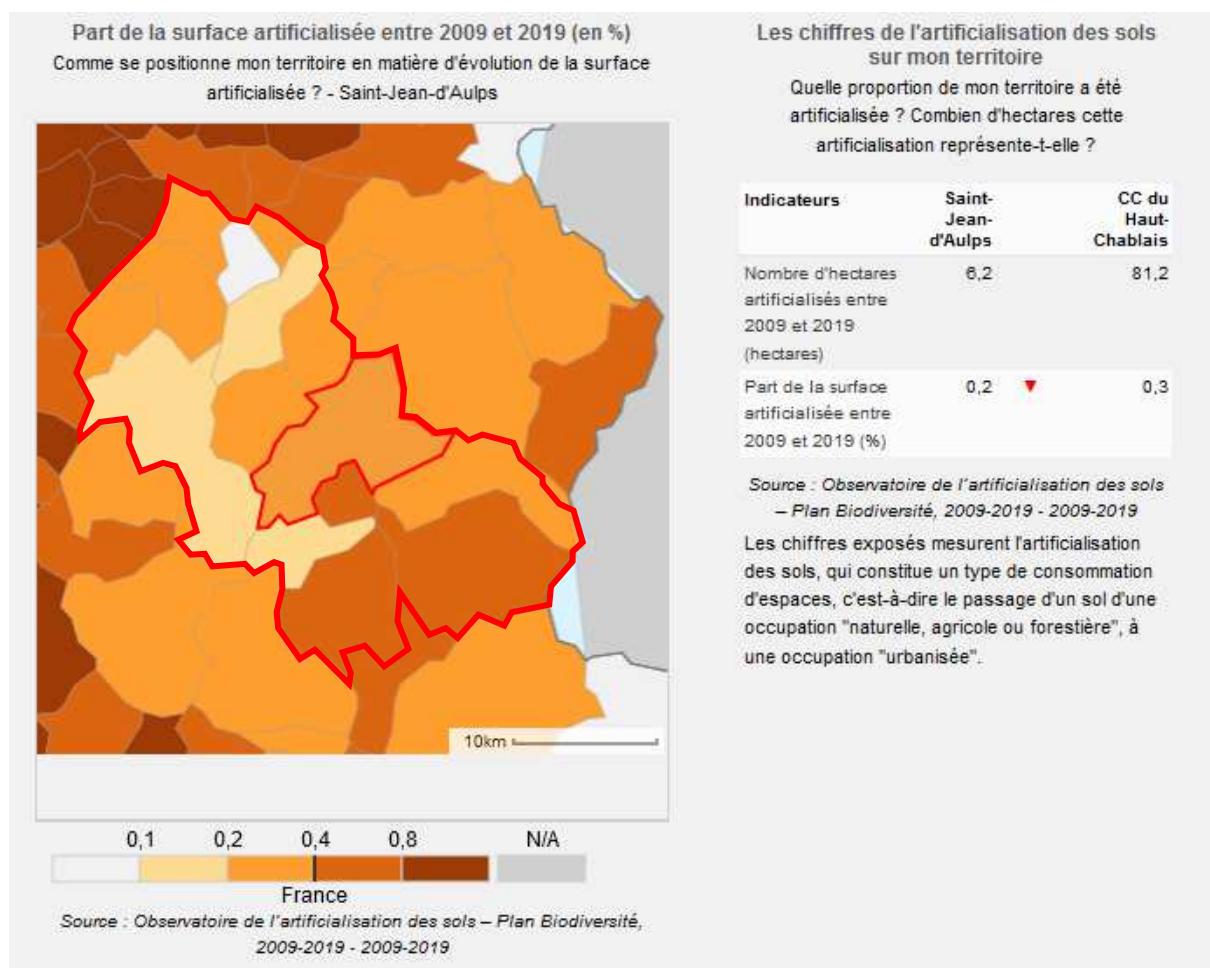
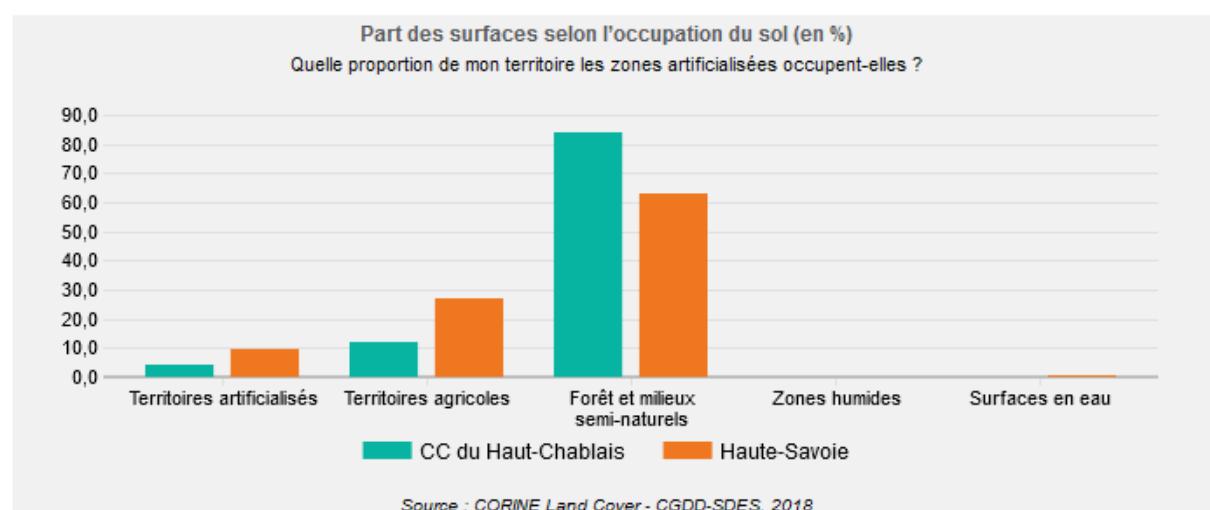
- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

11 – L'INTENSITÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE



12- LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?



Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	58	1 183
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	7	122
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	1

Source : Base Gaspar, 1982-2021 + Base Gaspar, cumul en 2021

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie	CC du Haut-Chablais	Haute-Savoie
Nucléaire	0	0	0,0	0,0
Risque industriel	0	2	0,0	0,7
Risques technologiques	0	0	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	0	122	0,0	43,7
Phénomènes météorologiques	0	0	0,0	0,0
Inondation	13	187	86,7	67,0
Feu de forêt	0	0	0,0	0,0
Mouvement de terrain	15	231	100,0	82,8
Séisme - fort	0	0	0,0	0,0
Séisme - modéré	0	44	0,0	15,8
Séisme - moyen	15	236	100,0	84,6
Séisme - faible	0	0	0,0	0,0
Séisme - très faible	0	0	0,0	0,0
Rupture de barrage	5	38	33,3	13,6
Avalanche	10	68	66,7	24,4
Eruption volcanique	0	0	0,0	0,0
Risques miniers	0	0	0,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	0	0,0	0,0
Radon	0	0	0,0	0,0
Engins de guerre	0	0	0,0	0,0

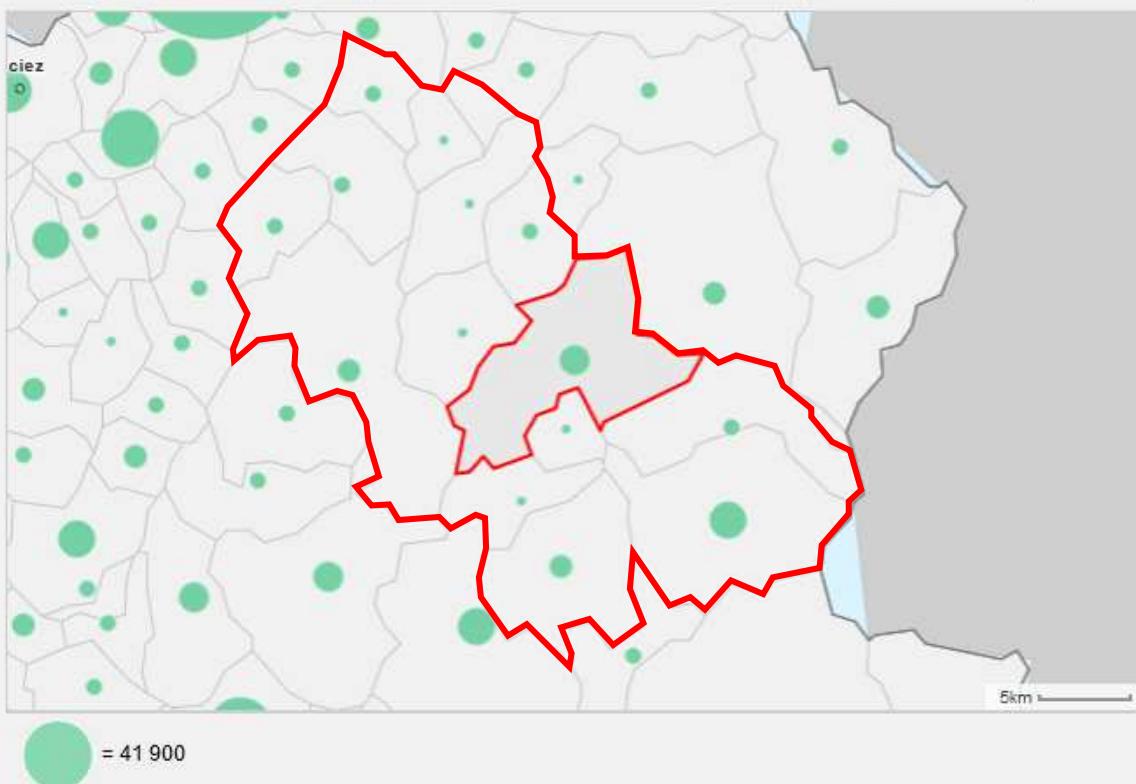
Source : Base Gaspar - DDRM, 2021

Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO₂ sont relachées localement dans l'atmosphère ? - Saint-Jean-d'Aulps

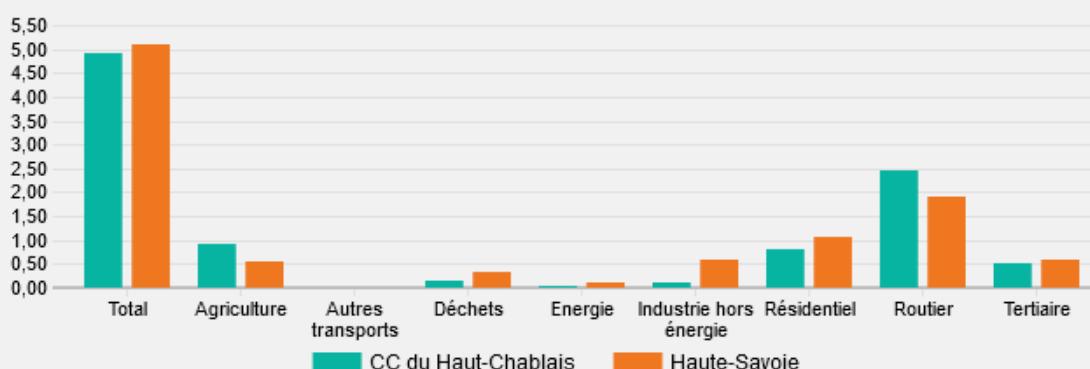


Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016 - 2016

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂ (non biotique), le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO₂ pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH₄) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) par habitant, par secteur

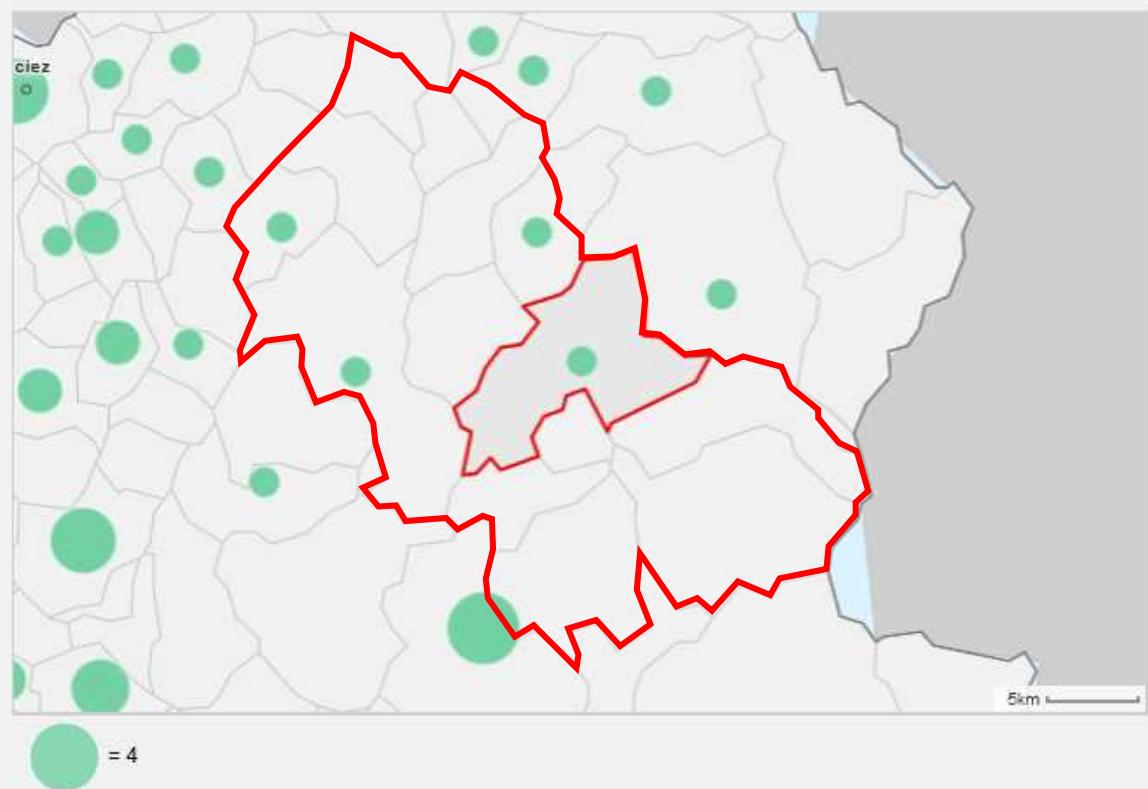
Combien de milliers de tonnes équivalent CO₂ sont relachées localement dans l'atmosphère selon le secteur d'émission ?



Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016 - 2016

Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique

Le nombre de producteurs engagés dans des productions agricoles biologiques est-il important au regard des territoires environnants ? - Saint-Jean-d'Aulps



Source : Agence Bio, 2019 - 2019

Attention, les données sont localisées au siège de l'exploitation.

LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE

Le diagnostic donne une image d'un territoire dont les dynamiques, qu'elles concernent la population, l'emploi ou les entreprises sont positives. Le taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2013 et 2018 a été de 1.28 % quand il n'est que de 0.54 % en Haute Savoie. La croissance globale de l'emploi entre 2008 et 2018 a été de 8 %. Le taux de chômage (au sens BIT) n'est que de 3.5 % quand il est de 9.5 % en Haute-Savoie.

Néanmoins, quelques évolutions indiquent un ralentissement des tendances et le besoin d'une adaptation du territoire à ces évolutions.

Une dynamique démographique de plus en plus tirée par le solde naturel

Si ce constat peut paraître séduisant du point de vue de la vitalité locale, il peut également être source de questionnement pour le futur. Le diagnostic nous montre que les jeunes sont moins présents sur le territoire qu'ailleurs en Haute-Savoie mais relativement proche du niveau moyen français. Le territoire n'accueille plus autant de familles. Si le principal moteur de la dynamique démographique est le solde naturel, il est fondamental que le territoire continu d'accueillir de nouveaux ménages en âge d'avoir des enfants. Le territoire doit rester attractif et accessible pour ces jeunes ménages.

Un vieillissement plus fort

Le Haut Chablais est un territoire qui tend à vieillir un peu plus que la Haute-Savoie. Ce vieillissement n'est pas le fruit du grand âge mais plutôt d'une surreprésentation des tranches de 34 à 75 ans. Pour autant il y a moins de + de 75 ans et cette tranche d'âge vit plutôt moins seule.

Une bonne mixité sociale mais le territoire est-il accessible à tous ?

Le territoire à une représentation équilibrée entre l'ensemble des catégories socio-professionnelles (CSP) même si les CSP intermédiaires et ouvrières sont plus représentées posant la question de l'offre en logements et de services accessibles.

Si le territoire propose de nombreux emplois, sa dépendance économique se renforce

Globalement le territoire propose presque autant d'emplois qu'il a d'actifs occupés (91 %) ; ce qui est important pour un territoire rural. Pour autant, ce rapport tend à diminuer (97 % en 2008) car le territoire accueille un plus grand nombre d'actifs travaillant à l'extérieur du Haut-Chablais. De ce fait, les déplacements domicile/travail se développent. 51.7 % des actifs travaillaient hors de leur commune de résidence en 2008, ils sont 56.7 % aujourd'hui. Encore une fois la situation est très contrastée sur le territoire. La partie amont, notamment de la vallée de l'Aulps, du fait des stations est excédentaire en emploi par rapport aux actifs alors que la situation est déficitaire et parfois fortement déficitaire sur les communes de l'aval.

Des niveaux de services plutôt élevés mais des déficits se font sentir dans certains domaines

Si la présence du tissu associatif, des équipements sportifs, culturels ou encore de santé est globalement réelle, elle n'en n'est pas moins relativement déséquilibrée dans le territoire. L'amont des vallées est bien couvert à l'inverse de l'aval qui est souvent en déficit. C'est notamment le cas pour les questions de santé, de vie associative, des équipements sportifs ou encore de couverture 4 G. Certains services sont également déficitaires à l'échelle du territoire. C'est le cas pour le déploiement de la fibre optique. C'est également le cas pour l'hébergement des personnes âgées pour lesquels on retrouve 1 place pour 4 personnes de + de 75 ans vivant seule alors que le ratio est de 1 pour 4 en Haute Savoie.

Une offre d'hébergement peu diversifiée

Les résidences principales représentent 25 % du parc et le logement vacant seulement 3.2 % (6.2 % en Haute-Savoie). Cette situation est stable depuis 1999. Le locatif social ne représente que 3.2 % du parc de logements quand cette proportion est de 12.2 % en Haute-Savoie et 15 % en France. Le taux de croissance du parc locatif social est également très faible : 2 % par an pour 5.4 % en Haute-Savoie. Si le

rythme de construction reste dynamique, il est le fait essentiellement de l'accession à la propriété. La question du parcours résidentiel et d'une offre de logements locatifs est posée.

Un espace plutôt préservé

Le territoire est avant tout un territoire nature puisque 84 % de sa superficie est constituée de forêts et de milieux semi-naturels. L'agriculture ne représente « que » 12 % du territoire quand cette proportion est de 51 % en Haute Savoie. Seulement 0.3 % de la surface du Haut-Chablais est artificialisé (0.4 % en France). La production de gaz à effet de serre du territoire (4.9 T de CO²) est inférieure à celui de la Haute-Savoie (5.1 T) ou celui de la France (6.7 T). Pour le Haut-Chablais, se sont les émissions liées à la mobilité qui sont les plus importantes puisqu'elles représentent 50 % des émissions de CO².

L'économie du Haut-Chablais bénéficie des retombées économiques des grandes stations internationales. Le diagnostic a démontré que le développement touristique du Haut-Chablais est en partie liée aux grandes destinations alpines, avec les stations de Morzine-Avoriaz et des Gets. Nonobstant le poids important de ces stations dans l'économie touristique du territoire, il est essentiel de ne pas négliger les stations au caractère plus familial, adaptées non plus à un tourisme de masse, mais à un tourisme de proximité.

Par ailleurs, au-delà des stations, le territoire du Haut-Chablais offre également des sites touristiques en basse vallée d'Aulps (Gorges du Pont du diable au Jotty) ou dans la vallée du Brevon. Ainsi la valorisation touristique portée par le PADD du PLUi est bien celle de l'intégralité du territoire.

Le tourisme participe, depuis plusieurs décennies, au maintien et au développement des autres activités économiques du territoire, en premier lieu l'artisanat et le BTP, portés par l'économie de la construction, mais aussi de l'activité agricole et pastorale.

LE PROJET POLITIQUE

Le souhait des élus du Haut Chablais est de pouvoir offrir aux habitants la possibilité de travailler sur leur territoire.

Pour cela, il est essentiel de s'appuyer sur les secteurs économiques identitaires du territoire (bois, tourisme, agriculture, etc..) mais également sur les nouvelles formes d'économies (numérique, énergie renouvelable,...) tout en veillant à maintenir et développer les activités répondant aux besoins des habitants et touristes (services, commerces...). Le développement d'activités économiques aussi diverses, nécessite des espaces et produits immobiliers adaptés de par leur taille, leur typologie, et leur localisation. Ces espaces et produits immobiliers doivent également pouvoir s'adapter aux mutations économiques de long terme et aux différents stades de développement des entreprises.

Le secteur économique au sens large doit se structurer, et s'adapter à la multipolarité du territoire et intégrer les spécificités de chaque commune, permettant de répondre aux besoins des populations en matière d'emplois, de services et d'activités, en lien avec les axes de déplacements majeurs, tout en répondant aux problématiques d'accessibilité. Le maintien des commerces et services de proximité participe également au vivre ensemble, à la cohésion sociale et contribue à maintenir un tissu d'emplois locaux permanents sur le Haut-Chablais.

Les secteurs agricoles et forestiers prédominant sur le territoire, restent les leviers d'actions principaux pour le maintien des espaces ouverts, des emplois locaux et de valorisation de l'identité territoriale. La pérennisation des exploitations, le maintien des espaces agricoles stratégiques, la reprise d'exploitation sont des enjeux auxquels le projet politique du PLUi s'attache à répondre.

Enfin le projet politique porte des orientations sur la prise en compte des évolutions climatiques, de la transition énergétique et de la durabilité du territoire, en réduisant les déchets ou en valorisant les énergies renouvelables. La Communauté de Communes du Haut-Chablais a souscrit en 2017 au projet ARTACLIM afin d'être un territoire « pilote » dans la prise en compte des évolutions climatiques à l'échelle de son territoire. Il doit permettre de doter le Haut-Chablais d'une stratégie sur le long terme dans l'aménagement de son territoire. La maîtrise de la consommation foncière à court, moyen et long terme, constitue la première pierre de cette stratégie.

Par ailleurs, la prise en compte des risques est un facteur important en terme de choix de développement, étant donné les contraintes présentes sur ce territoire montagnard.

Pour toutes ces raisons, la CCHC s'est engagée dans les études nécessaires à l'élaboration d'un Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles (CTENS) qui sera signé avec le Département de la Haute-Savoie fin 2022. Il permettra de définir puis de réaliser des actions nécessaire à la préservation des ressources et des espaces naturels.

Le projet de territoire reprend à son compte les grandes orientations du PLUi qui dans son Plan d'Aménagement et de Développement Durables en a identifié 4 :

Orientation 1 : organiser un développement qualitatif du Haut-Chablais autour d'une armature territoriale multipolaire.

Orientation 2 : porter une stratégie de développement économique propre au Haut-Chablais en s'appuyant sur la dynamique touristique des stations de renommée internationale.

Orientation 3 : faire du Haut-Chablais un territoire mieux maillé et mieux connecté.

Orientation 4 : préserver et valoriser l'identité du Haut-Chablais par une stratégie sur le long terme de gestion maîtrisée des espaces urbains, touristiques, émergents, naturels, agricoles et forestiers

LA STRATÉGIE

Axe 1 : Organiser un développement qualitatif du Haut-Chablais autour d'une armature territoriale multipolaire

Le territoire du haut Chablais s'inscrit dans une triple exigence :

- organiser son territoire autour d'une armature dont la confortation passe par le renforcement des fonctions habitat/économie/services au sein des pôles de cette armature
- respecter des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » (LOI ALUR) qui amène le territoire à des formes de densification au sein des espaces bâties et des coeurs urbains toujours en articulation avec cette armature territoriale
- concevoir son développement de façon plus économique notamment en l'adossant autour des réseaux et équipements existants.

Le territoire du Haut-Chablais est également empreint de spécificités en raison des influences extérieures et de la prégnance de l'économie touristique. La confortation de cette armature territoriale est garante d'un équilibre entre préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et réponse aux besoins en logements des habitants permanents, notamment face à l'attractivité du foncier insufflée par le secteur touristique ou l'impact de l'économie transfrontalière. Cet équilibre vise à réduire l'impact des activités humaines sur les ressources via une gestion économique du foncier, la mise en œuvre des complémentarités, une gestion économique de la ressource en eau et la réponse aux besoins des habitants permanents en logements et services de proximité. Au travers de cette armature c'est aussi le vivre ensemble qui doit être favorisé par un aménagement favorable à la rencontre.

1.1 Proposer une offre d'habitat équilibrée et un parcours résidentiel pour redynamiser l'accueil de tous les habitants

Pour répondre à un besoin d'accueil de nouvelles populations permanentes mais également pour maintenir sa population notamment des jeunes, le territoire du Haut-Chablais, au-delà des outils de planification PLUi et PLH, se doit de devenir plus interventionniste dans la production d'un logement accessible au plus grand nombre. La pression foncière et immobilière croissante liée à l'attractivité touristique d'une part et à la demande résidentielle des bassins de proximité et frontaliers d'autre part, font peser un risque d'exclusion d'une partie de la population y compris celle originaire du territoire.

1.1.1 Une offre de logements locatifs et sociaux

La stratégie du territoire repose sur la production de logements neufs en intervention directe des collectivités ou via des investisseurs sociaux ou privés avec le respect des obligations de production de logements sociaux.

- *Inciter les bailleurs sociaux à investir localement ou, à défaut, devenir bailleur*
- *Réaliser les OAP prévues au PLUi pour le développement du locatif social*
- *S'assurer de la production obligatoire de logements sociaux dans tout programme immobilier (20 à 45 %)*
- *Favoriser l'accession à la propriété notamment des jeunes*

1.1.2 La rénovation du parc de logements (voir axe 4)

La rénovation du parc de logement peut être un levier de la remise sur le marché de logements vacants. Pour autant la vacance est très faible sur le territoire, 3.2 % du parc du logement pour 6.2 % en Haute-Savoie. Cet objectif semble intéressant essentiellement sur l'objectif de rénovation énergétique dont il sera fait état dans l'axe 4.

- *Ingénierie/animation avec priorité sur économie d'énergie*

Pour cet objectif de rénovation du logement il s'agira essentiellement pour la communauté de communes d'assurer une animation autour de cet enjeu logement et de sa déclinaison plus opérationnelle (communication auprès des propriétaires, animation d'une OPAH à vocation énergétique,...).

1.1.3 La mobilisation du logement vacant et lits froids en centre bourg

La reconquête du logement vacant essentiellement représenté par les lits froids touristiques constitue également une cible pour renforcer l'offre de logement. Là encore la réussite de cet objectif de mobilisation passe par une animation importante afin de toucher les propriétaires.

1.1.4 La confortation d'un service habitat au sein de la CCHC afin que la stratégie habitat définie dans le PLUi H se concrétise (mi-2022)

La communauté de commune du Haut-Chablais et ses communes membres doivent pouvoir disposer d'un service renforcé pour atteindre les objectifs de production de logement fixés au PLUi-H et être en capacité de décliner les opérations évoquées ci-dessus qui vont y contribuer.

1.2 Organiser des services et équipements en adéquation aux attentes des habitants

L'attractivité résidentielle et la construction de l'armature territoriale passent par la mise en place et l'organisation de services et d'équipements permettant d'assurer une qualité de vie et aux besoins de tous les habitants à chaque étape de leur vie. Le territoire du Haut-Chablais s'est d'ors et déjà investit fortement dans ce domaine avec la création de deux maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et d'un France Services. Cependant, il lui faut aujourd'hui donner une nouvelle impulsion. Cette question des services et équipements aux publics constituent un axe très fort de la stratégie du territoire.

1.2.1 La structuration de l'offre de santé

La pérennisation de l'offre de santé sur le territoire passera par un partenariat étroit avec les professionnels de santé. La création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) englobant le Haut-Chablais est en cours. Cette initiative relève des professionnels de santé eux mêmes en lien avec l'ARS. La communauté de communes appuiera cette initiative. C'est dans ce cadre que pourra s'organiser la présence médicale en terme de permanence. Cependant, la communauté de communes à la volonté de conforter l'offre de santé qu'elle a contribué à mettre en place au sein des maisons de santé que ce soit en terme d'équipements ou de diversité de praticiens. Le positionnement géographique des vallées impose également d'accompagner les initiatives de télémédecine.

- *Réaliser l'agrandissement des deux maisons de santé pluri-professionnelles des deux vallées avec élargissement des spécialités*
- *Organiser l'accueil d'un équipement radio à la maison de santé pluri-professionnelle de Saint Jean d'Aulps*
- *Organiser l'accueil de permanence de spécialistes avec offre de logement*
- *Développer la télémédecine*

La dimension collective de l'organisation de cette offre de santé implique une forte animation non seulement en direction de la communauté des praticiens mais également pour assurer le déploiement d'initiatives de prévention à caractère plus social.

1.2.2 La confortation de l'animation

- *pour l'amélioration de la couverture santé sur les deux vallées*
- *pour la mise en place d'actions de prévention et l'animation d'un réseau de professionnels de santé :*
 - ✓ *sur le « bien vieillir »*
 - ✓ *sur les comportements à risque*
 - ✓ *sur des thématiques plus grand public à dimension sociale et intergénérationnelles (santé mentale, isolement,...)*

1.3 Proposer une offre et un accès facilité de services du quotidien de qualité aux habitants

Depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, le territoire, en partenariat avec de multiples acteurs, doit apporter des réponses qui garantissent qualité de vie, solidarité et lien social. La communauté de communes a un rôle majeur dans la petite enfance. Une Convention Territoriale Globale (CTG) mise en place avec la CAF va permettre de poser le cadre précis pour l'action en direction de l'enfance et de la jeunesse. Elle sera signée en janvier 2022.

Les communes sur les plans de la jeunesse et du 3^{ème} âge jouent encore un rôle majeur. Face à la dynamique démographique et au vieillissement de la population, le territoire du Haut-Chablais doit adapter son offre de services pour ces publics.

1.3.1 Une politique petite enfance affirmée

La Communauté de Communes du Haut-Chablais a la compétence Petite Enfance depuis le 1er janvier 2014. Elle finance et accompagne les structures d'accueil collectives dédiées aux résidents permanents (les garderies touristiques restent quant à elles du ressort des communes). 5 crèches sont présentes sur son territoire (1 en vallée du Brevon et 4 en vallée d'Aulps). Toutes sont gérées par des structures associatives qui proposent au total 109 places pour l'accueil des jeunes enfants.

1.3.1.1 Développer une offre d'accueil de la petite enfance en adéquation avec les besoins du territoire avec de nouveaux équipements et des structures réaménagées

- *Réaménagement intérieur et extérieur (désimperméabilisation de la cour) de la crèche de la Baume (2022)*
- *Reconstruction de la crèche des Gets (2022-2023)*
- *Création d'une crèche familiale (2025)*
- *Création d'une halte-garderie pour proposer une offre de garde temporaire permettant des temps de répit aux parents*
- *Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une sixième crèche (2025/2026)*
- *Création d'un espace mixte et partagé « famille » du type Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)*

1.3.1.2 Développer le soutien aux modes de garde individuels

Au nombre de 50 pour 167 places, les assistantes maternelles représentent un système de garde important qu'il convient de conforter.

Pour garantir la diversité et la complémentarité des modes d'accueils, il est important de travailler avec les assistant(e)s maternel(le)s et donc de :

- *Renforcer le RAM*
- *Créer des Maisons d'Assistantes Maternelles sur Morzine et/ou Montriond (2023/2024)*

1.3.2 L'offre de services en direction de la jeunesse

Si une offre de loisirs et de lien social est aujourd'hui proposée aux jeunes, elle demande à être confortée. C'est tout l'objectif qui sera poursuivi dans le cadre de la future CTG signée avec la CAF.

- *Création d'un espace pluriel jeunes*
- *Création d'un espace de vie sociale en lien avec le déploiement de la MJC du Brevon*
- *Création d'un accueil de loisirs avec hébergement*
- *Création de lieux dédiés et identifiés pour la MJC du Brevon et les centres de loisirs*
- *Création d'outils pédagogiques pour les écoles, centres de loisirs sur le thème des droits de l'enfant*
- *Création d'une ludothèque enfants-parents en partie itinérante dans les lieux de fréquentation des jeunes (MJC, biblio, LAEP,...)*
- *Renforcement de l'animation pour la construction et le déploiement de la politique enfance/jeunesse au travers de la convention territoriale globale de la CAF (2022/2025)*

1.3.3 L'offre en direction de la famille

La qualité de vie de la population et l'intégration des nouveaux habitants requièrent la présence et l'accès à un certain nombre de services du quotidien. Que ce soit pour les activités scolaires, sportives, culturelles, pour les démarches administratives, les habitants ont besoin de disposer d'information et d'effectuer leurs démarches de manière dématérialisée. La communauté de communes doit conforter l'offre de services qu'elle a déjà mis en place. Il est également de sa responsabilité, dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage, de proposer aux familles concernées un espace d'accueil.

- *Créer un portail numérique famille (2022)*
- *Conforter l'offre France Services*
 - *agrandissement des locaux sur le site de Montriond*
 - *extension des horaires de l'antenne de Vailly*
- *Aménager des terrains familiaux dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage*

1.3.4 Pour une offre en direction des personnes âgées

Le vieillissement de la population appelle nécessairement une confortation des services en direction du 3^{ème} âge. La politique locale portera à la fois sur l'aide au maintien à domicile que ce soit dans une adaptation des logements ou dans l'amélioration des services à domicile, sur le potentiel d'accueil en EHPAD mais également sur la recherche et la mise en place d'une offre d'hébergement intermédiaire permettant de nouvelles formes « d'habiter » notamment dans un cadre intergénérationnel.

En faveur du maintien à domicile

- *Mise à niveau pour le logement des personnes âgées*
- *Soutien renforcé des ADMR*

En structures collectives

- *Agrandissement de l'EHPAD de Saint Jean d'Aulps*
- *Réalisation d'une étude des besoins pour la création d'un second EHPAD*
- *Création de structures intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD du type MARPA, foyer logement ou logement partagé sur la commune de Lullin et dans la vallée d'Aulps*
- *Organisation d'un accueil de jour des anciens en structure collective permettant d'apporter une aide aux aidants*

1.3.5 Créer des espaces partagés multigénérationnels

Le bien vivre ensemble au sein du Haut-Chablais se construit par la rencontre entre les différentes générations qui se côtoient dans le territoire. L'attachement au territoire et la cohésion sociale au sein du territoire sont le fruit de la transmission de savoirs, de l'histoire et des clés de compréhension du territoire et des hommes qui l'ont construit. Mais cette transmission il faut savoir l'organiser :

- *Création de lieux de ressources culturels et sociaux*

1.3.6 Une intercommunalité qui prend sa place dans l'aménagement et le développement du Haut-Chablais

La communauté de communes assume de plus en plus de compétences et de services à la population. Elle devrait être amener à le faire encore plus avec par exemple le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » dans les années à venir. Afin d'assurer au mieux ces services et sa relation avec les usagers et habitants du territoire la construction d'un nouveau siège s'impose.

- *Création d'un nouveau siège sur la ZAE de la Vignette au Biot (2023/2024)*
- *Renouvellement du matériel pour l'entretien des voiries (2022/2027)*

1.4 Développer l'offre d'activités sportives et culturelles

L'offre du territoire en terme d'équipements et d'activités sportifs et culturels présente un besoin d'adaptation et de rééquilibrage géographique. Les créations et restructurations de ces équipements doivent permettre une double vocation à la fois résidentielle et touristique. Ils doivent être également le support du lien social autour de ces activités sportives et culturelles en impliquant le monde associatif dans leur gestion et leur utilisation.

1.4.1 L'offre sportive

En matière d'équipements sportifs, la vallée du Brevon est déficitaire et la vallée d'Aulps doit conforter ses équipements existants.

- *Création d'un gymnase polyvalent (usages sportifs et culturels) sur la vallée du Brevon à Bellevaux*
- *Modernisation (ou déplacement) du gymnase de Saint Jean d'Aups*
- *Amélioration de la gestion des équipements dans un cadre collectif en s'appuyant sur l'associatif*
 - *Élargissement des dates de fonctionnement à l'année en intégrant les besoins de la population locale*
 - *Adaptation des offres tarifaires pour les rendre accessible aux habitants*

- *Disposer d'une offre d'équipements et d'évènements accessible et bien répartie sur le territoire*
- *Création et aménagements d'équipements de plein air :*
 - *modernisation des vestiaires du terrain de football de Bellevaux (2022)*
 - *construction du deuxième demi-terrain en herbe à Montriond*
- *Amélioration de l'accès aux équipement sportifs :*
 - *accès et parking au terrain de football de Bellevaux*
 - *parking pour de la zone sportive du Pré à Montriond*

1.4.2 L'offre culturelle

Les objectifs en matière culturelle porte sur 3 axes majeurs : la rénovation/restructuration/création d'une offre muséographique aujourd'hui vieillissante ou insuffisante, la mise en valeur d'éléments patrimoniaux spécifiques et la mise en place d'une politique en faveur de la lecture publique avec un déploiement des lieux du livre sur tout le territoire, ces lieux devant également assurer une fonction d'accueil et d'activité touristique.

- *Redynamisation de l'offre muséographique du territoire :*
 - *Le musée 2 en 1 de Bellevaux : musée d'histoire naturelle*
 - *La Maison du bourg à Morzine (2025)*
 - *La battante à Morzine (2022)*
 - *Le musée à ciel ouvert à Morzine-Avoriaz (2022)*
 - *La maison du village à Montriond (2023/2027)*
 - *La création de la micro-folie (2022)*
- *Mise en valeur d'objet patrimoniaux forts :*
 - *Le sentier de la voie impériale (2023/2027)*
 - *La rénovation de l'orgue classé de l'église de la Baume (2023/2027)*
- *Développement de l'offre de lecture publique*
 - *La mise en place d'un contrat territoire lecture CTL (2022)*
 - *La création d'une médiathèque sur la commune de Morzine avec intégration d'une ludothèque*
 - *Le déplacement de la bibliothèque des Gets dans un bâtiment mieux adapté*
 - *Le renforcement de l'animation sur la politique de lecture publique pour l'élaboration du CTL et l'accompagnement de projets avec création d'un second poste (2022)*

1.5 Peser dans le déploiement du très haut débit

Les collectivités du territoire du Haut-Chablais restent tributaires de l'action des opérateurs et du Syane, syndicat mixte regroupant les communes, des intercommunalités et le Département de Haute-Savoie. L'objectif du réseau public en fibre optique déployé par le Syane est de raccorder 90% des entreprises et de couvrir 320 000 logements à l'horizon 2025. Les élus du Haut-Chablais, conscients de l'enjeu qu'une telle infrastructure peut représenter en termes d'attractivité, économique, touristique et même résidentielle avec le développement du télétravail seront particulièrement attentifs au déploiement de cette infrastructure de communication sur leur territoire. Il en est également pour le déploiement de la 4 G aujourd'hui imparfaite notamment sur la partie centrale du territoire.

Axe 2 : Une stratégie de développement économique propre au haut Chablais en s'appuyant sur la dynamique touristique des stations

L'économie touristique est primordiale dans le développement du Haut-Chablais. Elle entraîne les autres types d'économie et permet au Haut-Chablais d'être un territoire vivant et attractif. Il est perçu comme un bassin de vie dans lequel toutes les activités sont complémentaires et interdépendantes au service d'une population résidente dont le nombre d'habitants augmente de manière régulière depuis de nombreuses années.

L'activité hivernale est la locomotive du tourisme puisqu'il représente les 2/3 de la fréquentation et les 4/5 des retombées économiques. La saison hivernale 2020-2021, fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire dû à la Covid 19, a montré le poids de l'écosystème des stations et également les limites d'une mono-activité.

Dans le cadre des Espaces Valléens (voir plan d'actions joint), le territoire a mis en place une stratégie touristique fondée sur la structuration et la diversification de l'offre (activités de pleine nature, vélo à assistance électrique, tourisme culturel et agritourisme, hébergements). Les élus du Haut-Chablais souhaitent engager un projet touristique qui :

- ✓ capitalise sur le positionnement qu'il a su construire (vélo notamment)
- ✓ renforce les complémentarités du territoire, entre grandes et petites stations,
- ✓ engage les stations dans une évolution de leur modèle,
- ✓ consolide les liens et les synergies entre les différents secteurs d'activité,
- ✓ favorise une plus forte annualisation de l'activité
- ✓ joue plus fortement sur la complémentarité des clientèles de destination et de proximité.

L'objectif est d'accompagner au mieux les acteurs économiques et les habitants dans les transitions auxquelles le Haut-Chablais, comme tous les massifs de montagne, est confronté.

2.1 Construire une offre touristique d'excellence à l'année

Construire une offre d'équipements d'un usage décloisonné entre touristes et habitants favorisant la rencontre.

2.1.1 Une diversification de l'offre hivernale

- Diversifier également les activités hivernales par des activités indoor
- Proposer une offre de randonnée hivernale

2.1.2 Un développement d'une offre sur les ailes de saisons

- Prolonger l'offre d'activités en la maintenant dans la durée, en partant des activités existantes à proposer pendant les vacances et hors saison
- Créer une offre nouvelle autour de la culture sous des formats nouveaux comme des musées à ciel ouvert ou des parcours culturels reliant les villages du Haut-Chablais
- Améliorer l'offre terroir et savoir-faire par sa confortation, structuration et sa mise en valeur (notamment intégration dans la restauration)

2.1.3 Une destination de tourisme culturel

- S'appuyer sur l'offre muséographique renouvelée en la couplant avec une offre évènementielle
- S'appuyer sur l'animation et l'offre du réseau des bibliothèques et la création d'une malle pédagogique
- Rénover l'offre muséographique (cf axe 1)

2.1.4 Une destination vélos à l'échelle des vallées

La mobilité douce est un volet important du tourisme durable sur le territoire du Haut-Chablais pour découvrir le territoire autrement, pour proposer d'accomplir un exploit et pour passer d'une vallée à l'autre à la rencontre des richesses culturelles et patrimoniales du Haut-Chablais. Associer loisirs et mobilité respectueuse de l'environnement est l'un des objectifs du territoire. Haut-Chablais «destination électrique» prévoit donc une offre de mobilité douce sur l'ensemble de son territoire. L'objectif est d'étendre l'expérience de la station des Gets à l'ensemble des communes/stations.

- *Élaborer un plan cyclable intégrant aménagements-équipements et communication*
- *Créer une offre d'accueil et de services liée au produit vélo*
 - *balisage*
 - *panneaux de départ*
 - *parking vélo/entreposage sécurisé des vélos*
 - *bornes et stations de recharge*
 - *stations de réparations et locaux « vélib »*
 - *transport en commun adapté « vélo » (porte vélo)*
- *Créer une voie verte dans chaque vallée pour relier les villages et les stations*
- *Sécuriser les cheminements et les valoriser avec une signalétique attractive*
- *Proposer des modes de déplacements alternatifs comme le VAE ou le vélo hydrogène*
- *Intégrer les besoins d'une mobilité douce dans tous les grands projets d'aménagements*
- *Mettre en place une politique évènementielle élargie au bas des vallées ex : tour du Léman cycliste junior*
- *Accompagner le développement du VTT et VAE pour limiter la pression sur les milieux naturels*

2.1.5 Une destination sports et loisirs de pleine nature

L'objectif est de structurer et promouvoir une pratique éco-responsable. En effet, si les infrastructures de pratique des activités sont essentielles pour l'image de la destination et le confort des pratiquants, elles ne suffisent pas à faire d'un séjour une bonne expérience. Les à-côtés de la pratique comptent beaucoup, sur le moment et pour le souvenir gardé.

- *Promouvoir davantage les sentiers et créer de nouveaux itinéraires dans le cadre d'une politique « sentiers » très qualitative de la CCHC pour la création de produits avec une promotion via les OT*
- *Accompagner le développement des sports de pleine nature par une médiation environnementale, afin de limiter les pressions sur les milieux et les espèces, et éviter les conflits d'usages avec les exploitations agricoles et pastorales*

2.1.6 Une destination "Terroir et Savoir-Faire

Le territoire du Haut-Chablais dispose d'une formidable diversité de ressources culinaires (plantes aromatiques, petits fruits, poissons des lacs et rivières, fruits et légumes de saison, fleurs pour le miel, ...). Les pâturages d'altitude et les races laitières offrent une richesse exceptionnelle qui confère aux fromages leur spécificité.

Bénéficiaires de cet espace naturel privilégié, les acteurs de la filière agricole contribuent à une gestion responsable de l'environnement, dans une démarche de développement durable.

- *Déploiement de la route Tradition et Savoir Faire : visites à la ferme, démontagnée, combats de reines, marchés locaux, opérations dégustation*
- *Création d'une offre nouvelle autour de la culture sous des formats nouveaux comme des musées à ciel ouvert, des parcours culturels reliant les villages du Haut-Chablais*
- *Transfert de savoir faire artisanaux par l'organisation de stages*
- *Déploiement des produits locaux dans l'offre de restauration collective (crèches/écoles/collèges) et restaurants/bars traditionnels*

2.1.7 Les événements sportifs

L'attractivité touristique passe par la création d'une identité. Celle-ci se constitue non seulement au travers de ses éléments patrimoniaux forts mais également, et de plus en plus, par sa vitalité en termes d'activités. Pour cela l'événementiel est un média important de cette attractivité. Si les communs supports de station mettent en place des politiques d'événementiels propres, il reste à faire du lien avec les communes de l'aval et développer un événementiel adapté aux plus petites communes de l'aval.

- *Accompagner les évènements culturels et sportifs sur les petites communes de l'aval*
- *Encadrer les évènements sportifs pour une meilleure intégration au milieux naturel et un meilleur partage de l'espace entre l'ensemble des usagers*

2.1.8 Une qualité d'accueil des saisonniers

Il s'agit pour les acteurs publics d'accompagner la population des travailleurs saisonniers pour en faire un atout concurrentiel de l'attractivité de la destination. Consciente des enjeux et contraintes qui pèsent sur l'emploi saisonnier, la Communauté de Communes a décidé de doter le Haut-Chablais d'une politique transversale et intégrée pour l'accompagnement de l'emploi saisonnier.

- *Soutenir une politique de rémunération plus incitative*
- *Mettre en place une politique incitative en faveur de la réhabilitation du logement saisonnier*
 - *Création de 24 logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps (2022-2023)*
 - *Création de logements saisonniers à Morzine (2024)*
 - *Rénovation du camping de la Baume (2022-2023)*
- *Approfondir d'autres pistes d'hébergements saisonniers (ex Tiny House)*
- *Mettre en place une ingénierie au sein de la cellule logement pour l'assistance à la rénovation du logement saisonnier*

2.1.9 Une qualité d'accueil et d'hébergement

L'expérience touristique réussie s'appuie sur la qualité de l'accueil. Le développement intensif de la montagne lors de la montée en puissance rapide de la pratique sports d'hiver, s'est traduit par une croissance accélérée du nombre de lits en résidences secondaires. Se pose donc légitimement aujourd'hui la question du cycle de vie de l'hébergement et de son adaptation aux modes de consommation des clientèles actuelles des sports d'hiver avec des problématiques quantitatives (lits froids) et qualitative (gamme, qualité, confort, espace, commercialisation, prix).

- *Créer de nouveaux locaux pour l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps (2022-2023)*

- *Remettre sur le marché des lits froids*

2.1.10 Une communication performante

- *Toucher plus de clients en ciblant davantage les clientèles (jeunes, scolaires, seniors, familles, groupes, ...),*
- *Développer des activités à une période bien précise,*
- *Intégrer une activité dans un produit plus large avec des partenaires,*
- *Renforcer les relations presse,*
- *Organiser des actions de promotions spécifiques,*
- *Développer la communication dans le numérique,*
- *Développer la vente en ligne*

2.1.11 Proposer une offre de transports collectifs propres pour une image qualitative du territoire (voir 3.4)

2.2 Conforter et développer le commerce dans les villes et villages centres

La structuration et le développement de l'activité commerciale en centre village est un des axes de confortation de l'armature territoriale visée par le PLUi. Conforter une offre commerciale satisfaisant les besoins quotidiens de la population résidente, promouvoir une image qualitative de cette offre commerciale sont les principaux objectifs poursuivis.

- *Proposer des aides à l'installation de commerces*
- *Soutenir des initiatives communales d'immobilier commercial*
- *Définir des règlements permettant d'orienter la nature des commerces à installer dans une recherche d'équilibre entre activités tertiaires (banques/assurances,...) et activités du quotidien (commerce de bouche, services à la personne, ...)*
- *Mettre en œuvre la charte des enseignes*

2.3 Dynamiser la création d'entreprises

Le territoire dispose d'un potentiel réel en matière de création d'emplois et d'entreprises, le diagnostic l'a mis en valeur. L'auto-entreprenariat est le principal vecteur de création d'entreprises. Pour son développement le territoire doit faciliter l'émergence de ces nouvelles formes d'emplois et d'entreprises.

- *Développement de tiers lieux/espace de coworking*
- *Déploiement de la fibre pour le télétravail*

2.4 Proposer une offre économique attractive pour l'artisanat

Le développement économique est aussi le fait de TPE et de PME, génératrices d'emplois. Contrairement à l'auto-entreprenariat elles ont besoin d'espaces et de locaux pour développer leur activité. Aujourd'hui la communauté de communes est compétente pour la création des zones d'activité. Elle doit développer son offre dans un cadre limitatif fixé par le PLUi mais également par les risques naturels qui pèsent sur les fonds de vallée. L'aménagement de ces zones d'activité doit être à l'image du territoire, qualitatif. Elles devront permettre une diversification du tissu économique.

- *Mise en place d'aménagements qualitatifs intégrant les enjeux d'intégration paysagère, faciles d'accès et d'une mise en œuvre rapide pour éviter le départ d'entreprises*
- *Amélioration de la signalétique des ZAE*
- *Création de la ZAE de Richebourg*
- *Création de la ZAE de Moulin Desaillys (2023)*
- *Finalisation de l'aménagement de la ZAE du Vernay-Bron (2021-2022)*
- *Requalification de la ZAE de Lanches (2022)*
- *Extension de la ZAE des Plagnettes (étude en cours)*
- *Requalification de la ZAE de Seytroux*

Axe 3 : Faire du Haut-Chablais un territoire mieux maillé et connecté

Comme cela a été évoqué dans le diagnostic :

- de plus en plus d'actifs se déplacent hors du territoire pour aller travailler et à certaines heures les axes routiers deviennent saturés
- l'accès aux stations et à l'offre touristique induit de nombreux déplacements la mobilité représente 50 % des émissions de CO₂ du territoire.

La mobilité est donc un enjeu majeur notamment dans la recherche d'alternatives à la voiture, même si celle-ci en zone rurale reste un mode majeur. Cette recherche d'une mobilité résidentielle et touristique apaisée passera par l'élaboration d'un schéma communautaire de la mobilité en 2022 dont les principales orientations devraient être les suivantes :

3.1 Organiser la multimodalité

- *Organiser des gares routières multimodales avec espaces de parking*
- *Organiser des aires de co-voiturage*
- *Créer un outil d'information mobilité, outil interfacé avec celui de la Région Auvergne Rhône-Alpes*

3.2 Valoriser et la sécuriser les traversées de village

- *Sécuriser les centres de village notamment aux abords des écoles*
 - *projet écomobilité scolaire MOBY*
 - *pose d'alertes lumineuses de passage*
 - *pose de radars pédagogiques*

3.3 Proposer un maillage d'interconnexion entre les villages tout mode

- *Le plan cyclable*
 - *aménagement des voies vertes des vallées d'Aulps et du Brevon(2022-2027)*
 - *aménagement de parcours cyclo (2022-2027)*
- *Le maillage pédestre*
- *L'aménagement de circuits (2022-2027)*
- *La rénovation des escaliers mécaniques et ascenseurs d'Avoriaz (2021-2027)*
- *Les services via le réseau routier*
 - *Le réseau Pouce*
 - *L'élargissement des créneaux horaires des réseaux de bus existants notamment en soirée*

3.4 Optimisation et diversification de l'offre de transport en commun

- *Conforter l'offre de transport en commun à l'année*
- *Proposer un service de mobilité à vocation sociale et jeunesse par l'acquisition via les communes d'un parc de mini-bus propre : électrique et/ou hydrogène (avec création de stations hydrogène) dont la vocation première est le transport scolaire, proposition à inscrire dans le cadre du marché de transport scolaire du 08/2022 relatif au transport des élèves d'élémentaires*
- *Créer des liaisons « urbaines » par câble (Morzine-Avoriaz)*

Axe 4 : Préserver et valoriser l'identité du Haut Chablais par une gestion maîtrisée des espaces urbains, touristiques, naturels, agricoles et forestiers

L'agriculture est confrontée à une certaine précarité du foncier due au faible taux de propriété, au peu de baux et à la pression foncière (urbanisation) qui s'accentue. Il y a également un fort enjeu de renouvellement à 10 ans avec des risques sur les paysages et les filières. Le manque d'autonomie fourragère, accentué par l'urbanisation, fragilise les systèmes d'exploitation. Il apparaît également des difficultés de cohabitation liées, entre autres, à un manque de connaissance du fonctionnement de l'agriculture. Près de 60 % des exploitations commercialise tout ou partie de leurs produits en circuits courts. Cette relation directe producteur / consommateur est véritablement une particularité du territoire, la moyenne dans les Savoie étant plus proche de 35 %.

13 exploitations (16 %) se sont diversifiées en proposant des produits agritouristiques, sous forme de visites, de restauration ou d'hébergement.

4.1 Préserver la fonction agricole de l'espace et soutenir l'activité par la consommation locale

4.1.1 Le maintien de l'agriculture

Si une dynamique d'installation sur la dernière décennie avec la présence d'un « vivier » de porteurs de projets a été constatée il convient d'anticiper et de poursuivre l'accompagnement pour le renouvellement des générations pour garantir le maintien du tissu agricole sur le moyen et long terme.

- *Encourager l'installation : apporter des aides à l'installation (logistique et travaux)*
- *Poursuite du financement complémentaire au dispositif PAEC et des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui y sont associées et qui contribuent fortement au maintien des pratiques pastorales sur les alpages, en particulier en zone Natura 2000.*

4.1.2 Des investissements pour l'accessibilité et la fonctionnalité des espaces pastoraux et intermédiaires (entre vallée et alpage)

Le manque de fonctionnalité des alpages est un risque d'abandon, avec un impact direct sur l'économie des exploitations (manque d'herbe à pâture en été), sur les paysages et l'environnement (fermeture des milieux) et sur l'image de marque des fromages AOP (communication orientée notamment sur les pratiques pastorales). Il persiste un enjeu fort de structuration et d'aménagement des alpages, à inscrire dans une réflexion globale sur tous les enjeux (agricole, forestier, touristique, environnemental,...).

- *Mutualisation des moyens mécaniques de débroussaillement et de défrichement*
- *Contribution à l'amélioration de l'accès et de l'entretien des alpages avec le PPT*
- *Création de dispositifs financiers d'aide à l'installation pour les alpages*
- *Implantation de troupeaux d'intérêts collectifs*
- *Accompagnement des éleveurs face à la prédatation du loup tout en protégeant la meute du Chablais*

4.1.3 Soutenir les circuits courts (magasins de producteurs et marchés)

La démarche « Terroir et Savoir-faire » portée par la CCHC a favorisé l'essor des circuits courts et de la diversification touristique. Dans les années qui viennent l'action pourrait se centrer sur deux projets complémentaires :

- *Organiser un évènementiel agricole en saison*
- *Soutenir les initiatives de solutions logistique/stockage/livraison pour faciliter les circuits courts (container boutique numérisé, distributeurs automatiques de produits locaux).*

4.1.4 Soutenir l'animation agricole notamment par de l'animation foncière

La dynamisation de l'agriculture dans cette dimension de transmission/reprise sur la base d'une lecture fine et anticipatrice des enjeux foncier demande une observation et une animation régulière auprès des exploitants agricoles.

4.2 Dynamiser la filière bois

La forêt présente une multifonctionnalité importante pour le territoire : atténuation des risques naturels, support d'activités touristiques et de loisirs, ressources pour un secteur économique important. La filière bois est un employeur important pour le Haut-Chablais. Mais, la forêt est morcelée notamment la forêt privée qui représente 47% de la surface forestière. Les conditions d'exploitations sont difficiles générant des coûts d'exploitation majoritairement supérieurs à la moyenne nationale. L'accroissement naturel de la forêt contribue à la fermeture des paysages qui sont l'un des atouts touristiques du territoire. Enfin le changement climatique avec des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes fait peser une menace liée au risque incendie qui se développe et sur le peuplement rendu fragile. Le territoire souhaite être partie prenante de la politique forestière notamment dans la mobilisation de la ressource bois.

- *Améliorer la desserte des massifs forestiers*
 - *Montriond : route forestière avec réseaux de piste avec plateforme de retournement et de stockage sur le secteur de Maison Neuve (2022)*
 - *La Vernaz/Bellevaux/Vailly (études en cours)*
- *Aménager des plateformes de stockage en adéquation avec les emplacements réservés prévus au PLUi*
- *Structurer la propriété forestière en favorisant la création d'associations syndicales agréées pour la gestion forestière ou en aidant à l'acquisition pour les communes*
- *Limiter le risque incendie en maîtrisant le foncier des boisements périphériques des villages et hameau, travaux de défrichement et d'entretien*

4.3 Conserver la qualité des paysages

Le territoire du Haut-Chablais compte trois grandes unités paysagères: La haute vallée d'Aulps, la basse vallée d'Aulps et la vallée du Brevon. Une multitude de villages et hameaux encore patrimoniaux s'inscrivent également dans ces entités paysagères de moyenne montagne. Mais des menaces pèsent sur cette qualité paysagère : les limites entre boisement et espace ouvert s'atténuent du fait d'une certaine déprise agricole, les fonds de vallées se referment et les infrastructures touristiques impactent le grand paysage. Préserver l'ouverture du grand paysage est un enjeu fort.

4.3.1 Des grands paysages ouverts

- Répondre à l'appel à projet du SCOT sur la réalisation d'études paysagères

4.4 Assurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels

Le territoire comporte une grande diversité de milieux reconnus, classés pour certains et inscrits dans différents schémas de cohérence écologique à l'échelle régionale, du SCOT et du PLUi. La biodiversité est également une constante sur le Haut-Chablais. Pour autant les continuités écologiques sont fragilisées dans les fonds de vallées par l'urbanisation et le réseau routier, l'espace de « nature ordinaire » est de plus en plus fragmenté par la diffusion de l'urbanisation. Il convient de maintenir des coupures vertes entre les hameaux pour pérenniser les continuités écologiques en fond de vallée et permettre le déplacement de la faune, de contribuer à la conciliation des usages de loisirs et des fonctions naturelles des milieux aux équilibres fragiles : zones humides, rives de cours d'eau, vieux boisements et enfin de conforter des fonctions écologiques des espaces complémentaires et relais des réservoirs de biodiversité : la nature plus « ordinaire ».

4.4.1 La préservation et la gestion des milieux

- *Informer/sensibiliser les publics sur la richesse environnementale : mise en place d'écogardes de juin à septembre pour sensibiliser les utilisateurs de la montagne au respect de l'environnement (2022-2026)*
- *Aménagement du rocher école d'escalade du Bas Thex pour améliorer la gestion des flux des grimpeurs et limiter l'impact sur la flore (2022)*

4.4.2 L'entretien des espaces naturels (notamment entre les hameaux) par la mutualisation du matériel d'entretien des espaces naturels

- *Réalisation d'opérations d'entretien dans le cadre du CTENS*

4.4.3 La compatibilité des usages avec la qualité écologique de l'espace

4.5 Limiter les impacts de l'activité humaine sur les ressources naturelles

4.5.1 Une consommation de l'eau respectueuse du milieu naturel et tenant des évolutions climatiques

Si la ressource est bonne en qualité et en quantité il existe un certain nombre de menace qui pèse sur la ressource en eau : Des problématiques liées aux rejets domestiques et/ou agricoles, un bassin versant du Lac Léman désigné comme zone sensible à l'eutrophisation, des pressions sur la ressource

en eau plus importantes en tête de bassins versant, des déficits naturels aggravés par les prélevements.

- *Engager le programme de désimperméabilisation des équipements publics*
 - *Crèche de la Baume (2022)*
 - *Col de l'Encrenaz*
 - *Cours d'école*
- *Favoriser la récupération des eaux de pluie conformément à l'OAP thématique du PLUi*

4.5.2 Une mutualisation de la ressource en eau

La réflexion sur le transfert de la compétence eau sera l'occasion de poser un diagnostic exhaustif. D'ores et déjà un certain nombre de priorité ont été identifiées.

- *Préparer le transfert de la compétence*
- *Rénover les réseaux d'eau potable (taux de fuite, matériaux aimantés)*
- *Sensibiliser les usagers à la gestion de l'eau et notamment à la protection des sols en tant qu'élément de stockage et de filtration de l'eau (CTENS)*
- *Revoir la tarification de l'eau proportionnellement au volume consommé*

4.5.3 La consolidation/rénovation des équipements d'assainissement

Le zonage de l'assainissement est en cours à l'échelle de la communauté de communes. 90 % des logements sont reliés à l'assainissement collectif avec un réseau séparatif réalisé. Pour autant les réseaux et équipements d'épuration collectifs ne permettent pas d'obtenir une collecte et un traitement optimisé. Enfin une évaluation des dispositifs d'assainissement collectif démontre que 70 % d'entre eux sont non conformes. Ces deux derniers constats constituent les priorités du projet de territoire.

- *Informier les propriétaires actuels et futurs sur les différentes techniques d'assainissement autonome*
- *Renforcer la rénovation et l'extension des réseaux d'assainissement collectifs communaux et des STEP*

4.5.4 La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Le territoire est partenaire du SIAC pour le contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique, contrat qui permettra d'améliorer le fonctionnement des cours d'eau.

- *Restauration hydromorphologique de la Dranse de Morzine*
- *Gestion des espèces envahissantes*
- *Gestion des zones humides*

4.6 Maîtriser la gestion des déchets

L'organisation de la collecte et du traitement des déchets donne déjà des résultats positifs sur le territoire. Le réseau de 5 déchèteries accessibles sur le territoire est dense et permet de valoriser et de recycler bon nombre de déchets. Pour autant l'augmentation de la population, les limites de l'usine d'incinération de Thonon-les-Bains et les objectifs nationaux de recyclage et de base d'émission de CO₂ imposent une nouvelle impulsion de la politique déchets portée par la communauté de communes.

4.6.1 Un plan de rénovation et de réorganisation des déchetteries et quais de transfert

- *Reconstruction de la déchetterie des Gets (2022)*
- *Étude sur la restructuration de la déchetterie et la réalisation du quai de transfert de Morzine (2025-2026)*
- *Sécurisation des déchetteries existantes (2022-2026)*

4.6.2 Diminuer la production de déchets

- *Information des usagers et lutte contre les incivilités*
- *Équipements en vidéo des déchetteries*

4.6.3 Mieux valoriser les déchets existants

- *Informer/former les habitants*
- *Aider au financement des composteurs individuels et collectifs*
- *Mieux gérer les cartons*

4.6.5 La création d'une ressourcerie sur le Chablais

- *Participation à l'investissement*

4.6.6 Une nouvelle organisation à prévoir liée aux nouvelles consignes de tri

- *Développement de la communication (2023)*
- *Renouvellement de la flotte de véhicules de collecte*

4.7 Maîtriser la consommation foncière

La maîtrise du foncier est à la fois une exigence de plus en plus forte en même temps qu'une nécessité. En effet la loi Climat et résilience avec le Zéro Artificialisation Nette en 2050 va induire de nouveaux objectifs de diminution de la consommation foncière à très court terme d'une part et le maintien d'une agriculture et d'une qualité paysagère, deux des atouts forts des vallées, imposent, comme nous l'avons vu précédemment, une nécessaire et forte limitation de cette consommation. Le PLUi sera l'outil principal de cette maîtrise foncière.

4.8 Conforter la trame bâtie des vallées

La trame bâtie est un des éléments évidents de la qualité paysagère du territoire. Les entrées de ville sont les premiers éléments significatifs de l'identité paysagère bâtie. Si le PLUi constitue là aussi un outil de préservation de la trame bâti, il ne pourra être le seul. L'aménagement qualitatif et la valorisation des entrées de ville, la structuration urbaine qui permette à la fois l'optimisation de l'espace et la qualité du cadre de vie dans le respect de formes architecturales et urbaines adaptées aux spécificités des vallées seront des objectifs d'aménagement forts pour les années à venir. Au sein de cette trame bâtie, chaque maison constitue un élément qui contribue à l'unité. C'est pourquoi les habitants ont également un rôle à jouer dans l'amélioration de cette qualité.

- *L'aménagement qualitatif des entrées de ville*
- *La rénovation/valorisation du patrimoine bâti*

- *Proposer une incitation aux habitants*
- *Réaliser l'inventaire du patrimoine bâti*

4.9 S'engager dans la transition et la sobriété énergétique

Le territoire du Haut Chablais comme tout autre territoire doit contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation énergétique d'une part et de production d'énergie renouvelable d'autre part. Conscientes de cette responsabilité, les collectivités veulent s'engager dans une politique de rénovation énergétique tant pour leur propre patrimoine que pour l'habitat privé ainsi que dans l'accompagnement d'initiatives de production d'énergies renouvelables.

- *Rénovation énergétique des bâtiments publics et privés*
 - *Engager la rénovation énergétique des équipements publics*
 - *Aider à la rénovation énergétique des logements*
 - *Mettre en place une OPAH énergétique avec aides financières au particulier pour l'équipement en énergie renouvelable (ex : doublement des aides de l'État) (2024 et +)*
- *Rénovation de l'éclairage public (2022 et +)*
- *Développement du bois énergie avec la création de chaufferies et réseaux de chaleurs communaux (2023 et +)*
- *Création de centrales solaires (2024 et +)*
- *Soutien aux projets hydroélectriques*
 - *Soutenir la prise de capital dans les sociétés d'investissement*
 - *Faciliter la réalisation d'opérations privées*
 - *Réaliser de petites unités hydroélectriques communales (2022 et +)*

4.10 S'adapter au changement climatique

Des études menées sur les données de postes météorologiques des Alpes du Nord Françaises et Suisses, montrent un réchauffement des températures qui atteint + 1,7°C depuis 1900 et voire + 2°C sur les hauts versants bien exposés (Source : Livre blanc du climat en Savoie – Mai 2010). Les données existantes sur les Savoie et la Suisse mettent en évidence la réalité du changement climatique en montagne dont les effets sont plus ou moins marqués d'une vallée à l'autre, d'un massif à l'autre.

La visibilité de l'évolution de la couverture neigeuse en hiver est brouillée par la grande variabilité d'une année sur l'autre. De faibles enneigements observés certaines années (1990-1991, 1996-1997, 1997-1998) et des chutes importantes d'autres années.

Il a été observé en Suisse ces 50 dernières années une élévation, au cours des mois d'hiver, de la limite de l'isotherme zéro degré de 67 m par décennie (OFEV, 2007). Il neige de moins en moins dans les basses altitudes, la limite pluie-neige remonte.

L'observatoire savoyard du Changement climatique dans les Alpes du Nord montre que la température de l'hiver 2015/2016 a été supérieure de 2,7 °C par rapport à la normale 1981/2010. De même, on relève une baisse des précipitations hivernales depuis la fin des années 1980.

Ce constat pose un certain nombre de question sur la vulnérabilité d'un certain nombre d'activités anthropiques et sur l'équilibre écologique et les ressources naturelles du territoire. La communauté

de communes, dans le cadre de l'élaboration de son PLUi a fortement intégré cette dimension du changement climatique car elle nécessite d'être anticipé le plus possible pour préserver la résilience du territoire.

La vulnérabilité des domaines skiables

Les projections réalisées par la DDT74 pour analyser les conséquences du réchauffement climatique sur l'enneigement et sur l'activité ski reposent sur la définition d'une « limite d'enneigement naturel garanti » pour l'ensemble des massifs de Haute-Savoie, et sur l'hypothèse d'une remontée de cette limite de 150 mètres par degré Celsius supplémentaire.

Cette estimation du risque de diminution de l'enneigement en fonction de l'altitude tient lieu aujourd'hui de référence assez communément admise. La plupart des acteurs (gestionnaires de domaines skiables, élus locaux, financeurs, investisseurs...) préoccupés par le risque économique lié à la perte d'enneigement s'y réfèrent.

La notion d'enneigement naturel garanti

Cette notion est définie de manière empirique -à dire d'expert- au regard des conditions d'enneigement passées et actuelles pour l'ensemble des massifs de Haute-Savoie (les massifs Haut-Savoyards présentant un caractère relativement homogène du point de vue météorologique, et donc logiquement, du point de vue nivologique).

Sa limite, qui fluctue au gré des orientations (N, E, SE, S, SO, O), est fixée actuellement à 1 500 mètres d'altitude en versant nord et remonte jusqu'à 1 800 mètres en versant exposé plein sud. En dessous de cette limite, on considère que l'enneigement est aléatoire et peut faire défaut en début et fin de saison touristique voire même en plein hiver.

Si les stations et domaines d'altitude sont relativement préservés, les stations de moyennes altitude seraient plus directement impactées. C'est pour répondre en partie à cet enjeu que le territoire du Haut Chablais a construit une nouvelle stratégie touristique visant à diversifier la saison hivernale, élargir l'activité touristique sur les ailes de saisons et conforter le tourisme estival. C'est ce qui est décliné dans le volet économique du présent projet de territoire.

La vulnérabilité de l'agriculture

Les alpages représentent près des deux tiers des surfaces exploitées sur la Communauté de Communes. 48 exploitations, soit 60 % des structures de la CCHC montent en alpage (principalement dans le territoire de la Communauté de Communes). Elles exploitent les deux tiers des surfaces pastorales du territoire (les 30 % restant étant valorisés par des exploitations extérieures).

La place de l'alpage dans le fonctionnement technico-économique de ces exploitations est souvent très importante. En effet, dans un contexte de diminution des surfaces mécanisables au profit de l'urbanisation, le fait de monter ses animaux en alpage l'été permet de dédier plus de surfaces de fonds de vallées à la fauche, lorsqu'elles s'y prêtent.

Pour une dizaine d'exploitations, l'alpage constitue la quasi-totalité (voir la totalité) de la ressource fourragère. Il s'agit majoritairement de structures qui n'ont qu'une activité de pension l'été mais l'on relève également des exploitations caprines et bovines en production laitière à l'année.

Au total sur le territoire, on comptabilise donc un déficit brut en fourrage d'environ 720 Tonnes. La productivité des surfaces variant selon l'exposition, la nature du sol, l'altitude, etc, on estime qu'en l'état actuel, il faudrait entre 150 et 200 hectares de surfaces de fauche supplémentaires pour permettre aux exploitations de la Communauté de Communes d'être complètement autonomes en fourrage.

Une augmentation en fréquence et en intensité d'aléas météorologiques de types sécheresses printanières et estivales, gels tardifs, printemps décalés peuvent avoir une incidence sur la production fourragère des alpages et sur la ressource en eau.

La fragilisation de la ressource forestière

Le changement climatique impacte les processus démographiques des espèces (croissance, mortalité, reproduction), modifiant ainsi les facteurs d'évolution de la structure des peuplements et de leur diversité. La sécheresse constitue le facteur dominant qui altère les forêts en-dessous de 1 000 m d'altitude. Elle compromet la capacité de régénération et/ou provoque le dépérissement de certaines essences.

Les sécheresses répétées provoquent également le dépérissement des épicéas à basse altitude. De nombreuses études révèlent en effet une forte corrélation entre la sensibilité au stress hydrique des arbres, qui diminue leurs capacités de défense, les attaques de scolytes (épicéas) et, plus généralement, les pathogènes.

Les changements de températures et de précipitations modifient les cycles de vie des espèces, entraînant le déplacement des aires bioclimatiques. Il est constaté une montée en altitude pour de nombreuses essences forestières. Même sans changement de précipitations, une température plus élevée augmentera la durée de la saison de végétation et le niveau de l'évapotranspiration potentielle (ETP), ce qui se traduira par un accroissement de la consommation d'eau et donc un risque accru de stress hydrique pour les arbres.

La plupart des prévisions prévoient une accélération des changements et une plus grande vulnérabilité des forêts à partir de 2050.

L'augmentation du nombre et de l'intensité des « coups de vent » est également prévue : ils pourront provoquer des chablis dans les peuplements dont les arbres sont hauts (dès 16/18 m) et modifier rapidement les classes d'âge et les paysages.

L'impact du changement climatique sur la forêt seront probablement multiples : sur la production de bois , sur la protection de la forêt contre les risques naturels et notamment les incendies, sur la contribution à la création de paysages et de milieux uniques, sur la conservation de la biodiversité,...

La pression sur la ressource en eau

Le volume des ressources en eau disponible ne devrait pas beaucoup évoluer. Mais du fait de l'élévation de la limite pluie-neige, de l'augmentation des températures, les masses de neige et de glace des Alpes vont diminuer. Combinées à une redistribution attendue des précipitations (plus sec en été, plus humide en hiver), ces modifications devraient entraîner une modification des débits au cours des saisons, avec des situations de basses et hautes eaux plus fréquentes et plus marquées.La raréfaction de la ressource en eau aux périodes où les besoins s'expriment notamment en lien avec la fréquentation touristique hivernale ou estivale va accroître la pression sur cette ressource. Certains milieux naturels rencontreront des difficultés à préserver leur équilibre et leur biodiversité du fait d'étiages ou de sécheresses destructrices.

La recrudescence des risques naturels

Sous l'effet du changement climatique, des modifications des aléas naturels risquent d'intervenir faisant poser compromettant également les activités humaines. L'augmentation générale des températures entraîne un réchauffement des parois rocheuses qui ne sont plus stabilisées, augmentant aussi les risques de chutes de rochers et d'avalanches. Par ailleurs, la couverture neigeuse diminuant en haute altitude avec le réchauffement, ne pourra plus jouer son rôle de protection thermique pour le substrat rocheux et l'évolution du permafrost.Avec le renforcement des sécheresses les surfaces sensibles à l'aléa feux de forêt pourraient augmenter de 30 % à

l'échéance 2040 » [Chatry et al., 2010]. Les effets du changement climatique a déjà été observé ces 15 dernières années dans les massifs montagneux qui n'étaient habituellement pas affectés. C'est le cas par exemple du massif de la Chartreuse : les incendies déclenchés par la foudre le 27 juillet 2003 sur le sommet du Néron ont duré 33 jours et ont parcouru plus de 380 hectares de végétation.

IONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables															Année :	2022
N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires
1	Habitat	Développement qualitatif	Ingénierie en matière habitat	CCHC	Animation de la politique de l'habitat en priorisant le travail sur le réchauffement des lits froids et sur les économies d'énergie		2022-2026	40 000 € en 2022	180 000 €				Création du poste	Rapport d'activité		
2	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Réhabilitation de bâtiment communal	Commune de Essert-Romand	Réorganisation des espaces permettant une meilleure accessibilité : aménagement des services de la mairie au rez-de-chaussée et de la bibliothèque communal au 1 ^{er} étage		2022	300 000 €	300 000 €		150 000 €					
3	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Réaménagement de la mairie	Commune de St Jean d'Aulps			2022	262 000 €	262 000 €	DSIL - 30 000 €	CD74					
4	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Réaménagement de la mairie	Commune de Seytroux	Aménagement de la salle du conseil en sous-sol		2022	30 000 €	30 000 €	CD74 Région						
5	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Réaménagement de la mairie	Commune de La Forclaz	Aménagement d'un ascenseur		2022	329 234 €	329 234 €	CD74 : 70 000 € Région : 75 000 € DETR : 87 526 €	Complément Région : 861 €	30				
6	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Réhabilitation de la Cure	Commune de Montriond	Réhabilitation du bâtiment en vue d'accueillir les nouveaux locaux de FRAN?CE SERVICES notamment		2022	2 760 000 €	2 760 000 €							
7	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Funérarium	Commune de Montriond	Construction d'un funérarium		2022	593 000 €	593 000 €							
8	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Rénovation et valorisation de la passerelle F.Baud	Commune de Morzine	Réfection passerelle et peinture complète et mise en lumière		2022	560 000 €	560 000 €	Subventionnement SYANE par Département = 25%						
9	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Rénovation Office de tourisme Avoriaz	Commune de Morzine	Réfection intérieure de la partie accueil de l'office de tourisme d'Avoriaz		2022	150 000 €								
10	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Rénovation Office de Tourisme Morzine	Commune de Morzine	Réfection intérieure de la partie accueil de l'office de tourisme de Morzine		2022	180 000 €								
11	Petite enfance	Développement qualitatif	Désimperméabilisation de la cour de la crèche de La Baume	CCHC	Désimperméabilisation de la cour de la crèche	Agence de l'Eau	2022	30 000 €			Agence de l'Eau : 21 000 €					
12	Petite enfance	Développement qualitatif	Reconstruction de la crèche des Gets	CCHC	Reconstruction de la crèche et augmentation du nombre de places	État Département de la Haute-Savoie CAF Commune des Gets	2022-2024	2 000 000 €	2 000 000 €		État (DET23) : 400 000 € CD74 : 400 000 € CAF : 100 000 €	Ouverture de la crèche				
13	Petite enfance	Développement qualitatif	Portail numérique famille	CCHC	Création d'un portail numérique famille pour faciliter l'accès à l'information des différentes structures		2022-2024	20 000 €	20 000 €			Mise en ligne du portail	Connexions mensuelles			
14	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Modernisation des vestiaires du terrain de foot de Bellevaux	CCHC	Modernisation et mise aux normes du bâtiment existant avec création d'un club-house pour le club	État Département de la Haute-Savoie	2022-2023	545 000 €	545 000 €	CD74 : 40 000 €	État (DET22) : 109 000 € CD74 22 : 100 000 €	Ouverture du bâtiment				
15	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Accès et parking au terrain de foot de Bellevaux	Commune de Bellevaux	Création d'un nouvel accès et d'un nouveau parking pour le terrain de foot	CCHC Département de la Haute-Savoie	2022-2023	200 000 €	200 000 €		CD 74 : 80 000 €	Ouverture à la circulation				
16	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Parking zone sportive du Pré	CCHC	Création d'un parking	Commune de Montriond	2022-2023	150 000 €	150 000 €			Ouverture à la circulation				
17	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Création d'un city park	Commune de Lullin	Aménagement de l'ancien terrain de football afin de créer un city park pour les jeunes		2022	40 000 €	40 000 €		CD74 et Région					
18	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Création d'un city stade	Commune de Seytroux	Aménagement d'un city stade pour les jeunes		2022	120 000 €	120 000 €		CD74 et Région					
19	Culture	Développement qualitatif	Micro-Folie	CCHC	Mise en œuvre d'une animation culturelle et pédagogique hors les murs des musées	État	2022	40 500 €	40 500 €	État : 25 600 €	Service civique : 5 700 €	Acquisition du musée numérique	Nombre d'animations			
20	Culture	Développement qualitatif	Renforcement de l'animation du réseau des bibliothèques	CCHC	Création d'un deuxième poste d'animateur pour le réseau des bibliothèques	État	2022-2026	11 000 € en 2022	50 000 €		État (Contrat Territorial Lecture)	Création du poste	Rapport d'activité			
21	Culture	Développement qualitatif	Muséographie de La Battante	Commune de Morzine	Création d'une muséographie sur le site de La Battante, ancienne scierie reconstituée	Union Européenne Association La Battante	2022	68 000 €	84 000 €		Union Européenne : 66 000 €	Ouverture du musée	Nombre de visiteurs			
22	Culture	Développement qualitatif	Musée à ciel ouvert à Avoriaz et Morzine	Commune de Morzine	Création d'un musée à ciel ouvert pour mise en valeur de l'architecture contemporaine d'Avoriaz et de Morzine		2022	50 000 €	50 000 €			Ouverture du musée	Nombre de visiteurs			
23	Culture	Développement qualitatif	Valorisation du patrimoine communal	Commune de Seytroux	Rénovation et valorisation de la Chapelle, hameau de St Martin		2022	122 000 €	122 000 €	Région : plan de relance DETR 2021						
24	Intercommunalité	Développement qualitatif	Acquisition d'un camion	CCHC			2022	200 000 €	200 000 €			Acquisition du camion	Nombre de km par année			
25	Offre touristique	Développement économique	Politique évenementielle en bas des vallées	CCHC	Deuxième et troisième étape du Tour cycliste du Léman junior	Comité cycliste 74	2022	4 000 €	4 000 €			Réalisation de l'épreuve	Nombre de concurrents			
26	Offre touristique	Développement économique	Tour du Mont-Chéry	CCHC	Remise en état pour les piétons et les VTT du Tour du Mont-Chéry	Région AURA Département de la Haute-Savoie	2022	100 000 €	100 000 €		Région : 30 000 € CD74 : 20 000 €	Réouverture du sentier				
27	Offre touristique	Développement économique	Création de nouveaux locaux pour l'OTVA	CCHC	Création de nouveaux locaux d'accueil pour l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps		2022-2023	100 000 €	100 000 €							
28	Offre touristique	Développement économique	Aménagement et valorisation du lac de Vallon	Commune de Bellevaux	Phase 1 : Aménagement d'une station de pompage et de toilettes publics Phase 2 : Aménagement d'un parking (non chiffré)		2022-2024	100 000 €	100 000 €		CD74 et Région					
29	Offre touristique	Développement économique	Réhabilitation du foyer de ski de fond des Moulles	Commune de Bellevaux	Agrandissement du bâtiment		2022	350 000 €	350 000 €		CD74 : plan nordique Région : Petite station					
30	Offre touristique	Développement économique	Aménagement de pistes VTT électrique	Commune de Saint Jean d'Aulps	Création d'une piste de liaison avec la Chèvreerie et de 3 circuits		2022	52 000 €	52 000 €			Nombres de forfaits vendus. Nombre de VTT loués.				
31	Offre touristique	Développement économique	Aménagement du site d'escalade	Commune de Saint Jean d'Aulps	Travaux de réaménagement des accès au rocher d'escalade du Bas Thex		2022	62 000 €	62 000 €							
32	Offre touristique	Développement économique	Réalisation d'un piste de luge	Commune de Les Gets	Construction d'une piste de luge 4 saisons sur le site des Perrières		2022	4 500 000 €	4 500 000 €	CD74 : 1 600 600 €	Région (plan Montagne 2)					
33	Offre touristique	Développement économique	Lac de Montriond	Commune de Montriond	Réhabilitation des sanitaires côté baignade		2022	107 000 €	107 000 €		Inscrit dans le cadre du programme Espace Vallée					
34	Offre touristique	Développement économique	Site nordique des Albertans	Commune de Montriond	Réhabilitation du garage - lieu de stockage des engins d'entretien du site nordique		2022	250 000 €	250 000 €		CD74 : plan nordique Région : Petite station	Fréquentation du site : écompteurs				
35	Offre touristique	Développement économique	Plateau de la Lécherette	Commune de Montriond	Aménagement du plateau avec revégétalisation, création de parkings, sortie du village des Lindarets		2022	486 760 €	486 760 €		Inscrit dans le cadre du programme Espace Vallée					
36	Offre touristique	Développement économique	Parking d'Ardent	Commune de Montriond	Aménagement paysager avec revégétalisation du site		2022	130 000 €	130 000 €		Inscrit dans le cadre du programme Espace Vallée					
37	Offre touristique	Développement économique	Zone nordique Mines d'Or Expérience	Commune de Morzine	Aménagement d'infrastructures dédiées aux activités nordiques (ski de fond, raquettes, randonnées)		2022-2023	635 000 €	635 000 €		Fonds départemental zones nordiques- 80% - Dossier auprès conseil départemental					
38	Saisonniers	Développement économique	Création de logements saisonniers	CCHC	Création de 24 logements saisonniers dans un ancien centre de vacances	Département Région Etat	2022-2023	2 000 000 €	2 200 000 €	Etat 21 : 300 000 € Région 21 : 400 000 € CD74 21 : 45 000 €	Etat 22 : 320 000 € CD74 22 : 40 500 €	Nombre de logements livrés Taux d'occupation des logements				

IONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables																Année :	2022	
N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure		Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'état	Commentaires	
39	Saisonniers	Développement économique	Rénovation du camping de La Baume	CCHC	Rénovation et modernisation du camping de La Baume pour favoriser son utilisation par les travailleurs saisonniers		État Département de la Haute-Savoie Commune de La Baume	2022-2023	400 000 €	400 000 €	État : 146 000 €		CD74 : 100 000 €	Nombre d'emplacements disponibles	Remplissage			
40	Saisonniers	Développement économique	Aide à la réalisation des diagnostics	CCHC	Mise en place d'aides techniques et/ou financières pour la réalisation des diagnostics obligatoires avant la mise sur le marché de la location pour les travailleurs saisonniers		Soliha	2022-2026	5 000 €/an	30 000 €								
41	Commerces	Développement économique	Agrandissement du café communal	Commune de La Côte d'Arbroz	Phase 2 : agrandissement de la cuisine et de la zone de stockage			2022	37 828	37 828	CD74 : 24 683 € Région : 10 000 €			Nombre de clients et repas servis				
42	Artisanat	Développement économique	Finalisation travaux de la ZAE du Vernay-Bron	CCHC	Réalisation d'une contre-allée et d'un giratoire		Département de la Haute-Savoie SYANE	2021-2022	400 000 € en 2022	1 500 000 €				Réalisation de la contre-allée	Nombre de nouveaux commerces et artisans installés			
43	Artisanat	Développement économique	Requalification ZAE des Lanches	CCHC	Création d'une dizaine de lots		Commune des Gets	2022	200 000 €	200 000 €				Nombre de lots réalisés	Nombre d'artisans installés			
44	Mobilité	Un territoire maillé	Traversée de Vally	CCHC et Vally	Amélioration et sécurisation de la traversée du chef-lieu		Commune de Vally Département de la Haute-Savoie	2022-2024	1 350 000 €	1 350 000 €			CD74 : 945 000 €	Livraison de l'aménagement				
45	Mobilité	Un territoire maillé	Rénovation escalators d'Avoriaz	CCHC	Remplacement de deux escalators mécaniques sur Avoriaz		CD74 ALDA	2021-2022	465 000 €	465 000 €	CD74 : 80 000 €			Livraison des appareils				
46	Multimodalité	Un territoire maillé	Création de parkings	Commune de Lullin	Aménagement de 2 parkings au centre bourg			2022	250 000 €	250 000 €			CD74 et Région	Nombre de véhicules stationnés				
47	Multimodalité	Un territoire maillé	Espaces de parking	Commune de Vally	Aménagement d'un parking relais, place de la Vogue			2022	78 162 €	78 162 €	Région : 39 081 €							
48	Sécurisation	Un territoire maillé	Aménagement de voies piétonnes	Commune de La Baume	Sécurisation de l'entrée de la commune par l'aménagement de voies piétonnes			2022	156 523 €	156 523 €		CD74 : 65 529 € Amendes de police : 65 529 €						
49	Sécurisation	Un territoire maillé	Desserte de la chapelle du Promerat et du hameau	Commune de La Baume	Régularisation de l'emprise des terrains et de la voirie routière			2022	16 874 €	16 874 €		CD74 : 8 437 €						
50	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée du centre bourg	Commune de Reyvroz	Phase 1 : aménagement de l'accès au nouveau lotissement			2022	280 000 €	280 000 €	CD74 : 93 000 € PUP : 100 000 €							
51	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée du centre bourg	Commune de Reyvroz	Phase 2 : Travaux sur le secteur de la mairie Phase 2 : création d'un parking			2022-2023	320 000 €	320 000 €			CD74 : 170 000 €					
52	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée du centre bourg	Commune de Seytroux	Poursuite des travaux depuis le centre scolaire jusqu'au centre bourg (mairie). Phase 1 : études (2022) Phase 2 : travaux 2023-2024			2022-2024	400 000 €	400 000 €								
53	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de l'entrée de la commune	Commune de Les Gets	Entrée EST depuis Morzine : réaménagement d'un parking temporaire (déviation des Chavannes)			2022	800 000 €	800 000 €								
54	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée de la commune	Commune de Montrond	Aménagement de trottoirs et de ralentisseurs au hameau La Gilère			2022	350 000 €	350 000 €								
55	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée de la commune	Commune de Montrond	Aménagement d'un îlot central avec arrêt de bus en bordure de la RD, face au centre de vacances l'Escalade.			2022	150 000 €	150 000 €								
56	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée de la commune	Commune de Vally / CCHC	Aménagement d'arrêts de bus			2022	93 379 €	93 379 €								
57	Sécurisation	Un territoire maillé	Piétonnisation centre village Morzine	Commune de Morzine / CCHC	Aménagements de surfaces, redimensionnement voiries, signalisation, bornes/barrières temporaires			2022	220 000 €									
58	Sécurisation	Un territoire maillé	Aménagement taille de mas de Nant Crue	Commune de Morzine / CCHC	Aménagements de surface voirie			2022	560 000 €									
59	Sécurisation	Un territoire maillé	Rond-Point taille de mas du Grand Hotel	Commune de Morzine / CCHC	Sécurisation et transformation du carrefour en rond point			2022	650 000 €									
60	Sécurisation	Un territoire maillé	Arrivée Combe à Zore -Taille du Grand Mas	Commune de Morzine / CCHC	Aménagement circulation pour arrivée vers le centre, passage taille de mas du Grand Mas en double sens			2022	400 000 €									
61	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation route de la Plagne/Le Crêt	Commune de Morzine / CCHC	Aménagements voirie + chicane + arrêt navette + stationnements + traitement paysager			2022	120 000 €									
62	Sécurisation	Un territoire maillé	Axe déplacements doux Coutezzaz-Vieille Plagne	Commune de Morzine	Mise en place d'une zone de rencontre, 20km/h, privilégiant les déplacements doux (piétons, cycles)			2022-2024	300 000 €									
63	Sécurisation	Un territoire maillé	Aménagements voiries divers	Commune de Morzine / CCHC	Bas taille de mas de la Chenallette / Les Meuniers / Rond Point Savoie / divers zones 2022-2026			2022-2026	900 000 €									
64	Sécurisation	Un territoire maillé	Avoriaz - divers axes circulation	Commune de Morzine / CCHC	Chemin plateau tennis - Parking golf - Parking Serraussaix Entrée station+parking - Boulevard des skieurs - Promenade Pas du Lac			2022-2026	920 000 €									
65	Sécurisation	Un territoire maillé	Réseaux secs	Commune de Morzine	Enfouissement de réseaux+ travaux réseaux secs			2022-2026	3 500 000 €									
66	Transport en commun	Un territoire maillé	Equipement d'un ascenseur « Vieux Chêne »	Commune de Les Gets	Remplacement du téléski pour réaliser une liaison par câble reliant le centre bourg au groupe scolaire, lac des Ecoles et Site ALTA LUMINA. Phase 1 : études (2022). Phase 2 : travaux (2023).			2022-2023	4 000 000 €	4 000 000 €			CD74 et Région					
67	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Mise en place d'éco gardes	CCHC	Mise en place d'éco gardes de juin à septembre pour sensibiliser les utilisateurs de la montagne au respect de l'environnement (1,5 etp sur 4 mois)			2022	13 000 €		État : 4 400 €							
68	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Aménagement de l'école d'escalade de Saint Jean d'Aulps	Commune de Saint Jean d'Aulps	Aménagement du rocher école d'escalade du bas Thex pour améliorer la gestion des flux des grimpeurs et limiter l'impact sur la flore			2022	NC	53 000 €	53 000 €							
69	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Extension du réseau	Commune de Seytroux	Extension du réseau d'eau jusqu'au hameau de St Martin			2022	60 000 €	60 000 €	Région							
70	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Assainissement et réseau d'eau	Commune de La Forclaz	Réseau assainissement et remplacement des conduites d'eau au hameau de Belmont			2022	503 738 €	503 738 €		CD74 : 151 121 € DETR : 151 121 € Agence de l'eau : 100 747 €						
71	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation du réseau	Commune de La Côte d'Arbroz	Construction d'un réservoir d'eau potable de 400m3 pour alimenter la commune			2022	800 000 €	800 000 €	CD74 : 300 000 €							
72	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Reconstruction de la déchetterie des Gets	CCHC	Reconstruction in situ de la déchetterie des Gets		État	2022	660 000 €	660 000 €	État : 198 000 €			Livraison de la déchetterie	Évolution des dépôts			
73	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Ressourcerie du Chablais	Association La RMize	Participation à l'investissement		CPPEVA Thonon Agglo	2022	10 000 €	10 000 €								
74	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Renouvellement de la flotte de véhicules de collecte	CCHC	Renouvellement progressif de 2 camions et de l'engin de collecte spécifique à Avoriaz			2022-2026	1 200 000 €	1 200 000 €				Nombre d'engins achetés				
75	Qualité des paysages	Gestion maîtrisée des espaces	Enfouissement de ligne électrique	Commune de Saint Jean d'Aulps	Enfouissement de la ligne à haute tension au cœur de la station du Roc d'Enfer			2022 (conditionnée à la subvention)	en cours	en cours								
76	Qualité des paysages	Gestion maîtrisée des espaces	Enfouissement de ligne électrique	Commune de La Forclaz	Enfouissement de la ligne électrique entre les hameaux de Nicodex et Tréchauffé			2022-2023	160 000 €	160 000 €								

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D'ACTIONS => Pistes ou intention d'actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
1	Habitat	Développement qualitatif	Aménagement de l'OAP du chef lieu	Commune de La Forclaz	Achat des terrains, viabilisation et routes d'accès		2024-2025				
2	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Salle communale	Commune de Lullin	Réhabilitation de la salle communale						
3	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Caserne des pompiers	Commune de St Jean d'Aulps	Délocalisation de la caserne du centre bourg						
4	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Salle des fêtes	Commune de La Côte d'Arbroz	Construction d'une salle des fêtes		2025				
5	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Mairie	Commune de La Vernaz	Aménagement d'une rampe d'accès PMR						
6	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Réhabilitation du presbytère	Commune de Bellevaux	Phase 1 : études (2022)		2022				
7	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Mairie	Commune de Montriond	Construction de la nouvelle mairie		2024-2026	1 730 000 €	1 730 000 €		
8	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Développement et aménagement de services, loisirs au chef lieu	Commune de Le Biot			2023 – 2027	études en cours			
9	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Sécurisation Les Putheys (merlons)	Commune de Morzine	En complément de la desserte Ressachaux, construction d'un merlon de protection		2023-2025	600 000	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (50%). Dossier à monter		
10	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Sécurisation Les Prodains	Commune de Morzine	Suivant étude d'impact, construction Merlons et/ou dispositifs de protection		2023-2026	1 800 000	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (50%). Dossier à monter		
11	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Groupe scolaire	Commune de La Baume	Construction d'un bâtiment scolaire (regroupement pédagogique avec La Vernaz)		2026	700 000 €			
12	Santé	Développement qualitatif	Agrandissement des deux MSP	CCHC	Réaliser l'agrandissement des deux maisons de santé pluri-professionnelles des deux vallées avec élargissement des spécialités	ARS – État	2025-2027	NC	État (DET/DSIL)		
13	Santé	Développement qualitatif	Radio dans la MSP de Saint Jean d'Aulps	CCHC	Organiser l'accueil d'un équipement radio à la maison de santé pluri-professionnelle de Saint Jean d'Aulps		2026-2027	NC			
14	Santé	Développement qualitatif	Permanence de spécialistes	CCHC	Organiser l'accueil de permanence de spécialistes avec offre de logement						
15	Santé	Développement qualitatif	Développement de la télémédecine	CCHC	Développement de la télémédecine dans les cabinets médicaux	ARS – CPTS Portes du Soleil		NC			
16	Santé	Développement qualitatif	Confortation de l'animation	CCHC	Passer le poste de chargée de mission santé de 0,5 etp à 1 etp en vu de développer les actions de prévention		2022-2023	25 000 €/an			
17	Santé	Développement qualitatif	Maison médicale	Commune de Les Gets	Construction d'une maison médicale		2024	1 300 000 €			
18	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'une crèche familiale	CCHC			2025	NC			
19	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'une halte-garderie	CCHC	Création d'une halte-garderie pour proposer une offre de garde temporaire permettant des temps de répit aux parents		2025-2026	NC			
20	Petite enfance	Développement qualitatif	Étude pour l'ouverture d'une 6ème crèche	CCHC	Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une sixième crèche		2025-2026	NC			
21	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'un LAEP	CCHC	Création d'un espace mixte et partagé « famille » du type Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)		2025-2026	NC			
22	Petite enfance	Développement qualitatif	Renforcer le RAM	CCHC							
23	Petite enfance	Développement qualitatif	Création de MAM	Communes	Créer des Maisons d'Assistantes Maternelles sur Morzine et/ou Montriond		2023-2024	NC			
24	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'un espace pluriel jeunes					NC			
25	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'un EVS		Création d'un espace de vie sociale en lien avec le déploiement de la MJC du Brevon			NC			
26	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'un accueil de loisirs avec hébergement	Commune							
27	Petite enfance	Développement qualitatif	Création de lieux dédiés à la jeunesse	Communes	Création de lieux dédiés et identifiés pour la MJC du Brevon et les centres de loisirs						
28	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'outils pédagogiques	CCHC	Création d'outils pédagogiques pour les écoles, centres de loisirs sur le thème des droits de l'enfant						
29	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'une ludothèque	Commune	Création d'une ludothèque enfants-parents en partie itinérante dans les lieux de fréquentation des jeunes (MJC, biblio, LAEP,...)						
30	Petite enfance	Développement qualitatif	Renforcement de l'animation jeunesse	CCHC/Communes	Renforcement de l'animation pour la construction et le déploiement de la politique enfance/jeunesse au travers de la convention territoriale globale de la CAF		2022-2025	40 à 50 000 €/an			
31	Petite enfance	Développement qualitatif	Rénovation de l'école publique élémentaire	Commune de Bellevaux	Pour rappel - Phase 1 : modernisation des sanitaires et création d'un préau Phase 2 : études Phase 3 (2023-2024) : travaux de modernisation et réhabilitation des salles et de l'escalier		2022-2024	chiffrage après étude réalisée			
32	France Services	Développement qualitatif	Agrandissement des locaux de Montriond	Commune de Montriond	Transfert des locaux dans de nouveaux locaux mis à disposition par la commune de Montriond		2025-2006	NC			
33	France Services	Développement qualitatif	Extension des horaires de l'antenne de Vailly	CCHC	Extension progressive des horaires de l'antenne de Vailly afin de faciliter l'accès aux différents services proposés par les usagers		2022-2024				
34	Gens du voyage	Développement qualitatif	Création de terrains familiaux	CCHC	Aménagements de terrains familiaux à La Vignette dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage		2023-2026	500 000 €	État		
35	Personnes âgées	Développement qualitatif	Soutien accru aux ADMR	CCHC							

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D’ACTIONS => Pistes ou intention d’actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
36	Personnes âgées	Développement qualitatif	Agrandissement de l'EHPAD de Saint Jean d'Aulps	CCHC		ARS		NC			
37	Personnes âgées	Développement qualitatif	Étude pour la création d'un 2ème EHPAD	CCHC							
38	Personnes âgées	Développement qualitatif	Création de structures intermédiaires	Communes	Création de structures intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD du type MARPA, foyer logement ou logement partagé sur la commune de Lullin et dans la vallée d'Aulps						
39	Personnes âgées	Développement qualitatif	Création d'un accueil de jour	EHPAD	Organisation d'un accueil de jour des anciens en structure collective permettant d'apporter une aide aux aidants						
40	Personnes âgées	Développement qualitatif	Création de lieux de ressources		Création de lieux de ressources culturels et sociaux multigénérationnels						
41	Personnes âgées	Développement qualitatif	Aménagement d'une structure d'accueil seniors	Commune de Lullin	Acquisition de la parcelle			150 000 €	CD74 (1/3)		
42	Intercommunalité	Développement qualitatif	Création d'un nouveau siège social	CCHC	Aménagement d'un nouveau siège social à la ZAE de La Vignette pour regrouper les services communautaires		2023-2026	1 700 000 €	CD74 – État (DETR)		
43	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Création d'un gymnase dans le Brevon	CCHC	Création d'un gymnase polyvalent (usages sportifs et culturels) sur la vallée du Brevon à Bellevaux		2026-2028	3 à 5 M€	CD74 – Région – État		
44	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Modernisation du gymnase de Saint Jean	CCHC	Modernisation ou déplacement du gymnase de la Vallée d'Aulps à Saint Jean d'Aulps			NC			
45	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Création du 2ème demi-terrain en herbe	CCHC	Construction du deuxième demi-terrain en herbe à Montriond			NC			
46	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Agrandissement du city stade	Commune de La Vernaz	Aménagement d'une zone ludique pour les enfants de moins de 3 ans en plus de l'équipement existant		2023				
47	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Aménagement d'un city stade	Commune de Vailly	Aménagement d'un city stade pour les jeunes		2024	NC			
48	Culture	Développement qualitatif	Modernisation des musées de Bellevaux	CCHC	Aménagement d'un musée 2 en 1 à Bellevaux : musée d'histoire naturelle		2025-2027	NC	ALCOTRA		
49	Culture	Développement qualitatif	Création de la Maison du Bourg	Commune de Morzine	Centre d'interprétation autour des 4 or (gris, blanc, vert et bleu)		2023-2025	3 600 000 €			
50	Culture	Développement qualitatif	Sentier de la voie impériale	CCHC	Réalisation d'un parcours patrimonial via les sentiers inscrits au Schéma Directeur de la Randonnée Pédestre		2023-2027	NC	DDAC et DRAC		
51	Culture	Développement qualitatif	Rénovation de l'orgue classé	Commune de La Baume	Rénovation de l'orgue classé et réhabilitation de l'escalier de l'église		2023-2024	74 000 € (escalier)	État (DRAC)		
52	Culture	Développement qualitatif	Mise en place d'un CTL	CCHC	Préparation et mise en place d'un Contrat Territoire Lecture	DRAC	2022-2023	NC	État (DRAC)		
53	Culture	Développement qualitatif	Renforcement du réseau des bibliothèques	CCHC	Aménagement du local professionnel des bibliothèques et développement des fonds intercommunaux	DRAC Savoie Biblio	2022-2026	NC			
54	Culture	Développement qualitatif	Restructuration-Rénovation Mairie / bibliothèque	Commune de Morzine	Restructuration du bâtiment existant et aménagement de l'ancienne bibliothèque en annexe de la mairie	DRAC Savoie Biblio	2023-2024	2 500 000 €	État Conseil Savoie-Mont-Blanc		
55	Culture	Développement qualitatif	Médiathèque	Commune de Morzine	Restructuration et extension de l'ancien bâtiment France Telecom, zone du Plan, aménagement d'une médiathèque, de salles pour l'école de musique, surélévation avec logements.		2023-2024	2 500 000 €			
56	Culture	Développement qualitatif	Création d'un médiathèque	Commune des Gets	Construction d'une médiathèque dans l'ancien presbytère	DRAC Savoie Biblio	2024	1 600 000 €	État Conseil Savoie-Mont-Blanc		
57	Culture	Développement qualitatif	Réhabilitation du site château de la Motte	Commune de Lullin	Réhabilitation et rénovation des remparts						
58	Culture	Développement qualitatif	Petit patrimoine	Commune de Lullin	Réhabilitation et valorisation pour remise en activité de 2 fours à pain						
59	Culture	Développement qualitatif	Valorisation du patrimoine communal	Commune de Seytroux	Phase 2 : réhabilitation de la scierie du moulin communal.		2023-2024				
60	Culture	Développement qualitatif	Réfection de l'église	Commune de Les Gets	Réfection de la toiture et remplacement des voûtes		2023	1 200 000 €			
61	Culture	Développement qualitatif	Rénovation de l'église	Commune de Vailly	Diagnostic en cours pour une future rénovation de l'édifice		2024 et +	NC			
62	Culture	Développement qualitatif	Eglise + Presbytère	Commune de Morzine	Reprises et ravalement des façades		2024-2026	390 000 €	Fondation patrimoine - dossier validé, souscription à lancer		
63	Culture	Développement qualitatif	Valorisation du patrimoine communal	Commune de Seytroux	Réhabilitation de la scierie du moulin communal. Phase 1 : études (2022) Phase 2 : travaux (2023-2024)		2022-2024	en cours	en cours		
64	Culture	Développement qualitatif	Accessibilité aux sites patrimoniaux	Commune de La Forclaz	Aménagement de chemin d'accès de sites patrimoniaux : Notre Dame de Lourde et la Pierre du Calice		2023-2027	NC			
65	Culture	Développement qualitatif	Rénovation et valorisation	Commune de La Forclaz	Travaux de rénovation et actions de valorisation du patrimoine : fours à pain, fontaines, oratoire... église (signalétique)		2023-2027	NC			
66	Offre touristique	Développement économique	Diversification touristique 4 saisons	CCHC, communes, Offices de tourisme	Stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons		2022-2027	6 785 000 €	Programme Espace Valléen*		
67	Offre touristique	Développement économique	Col de l'Encrenaz	Commune de La Côte d'Arbroz	Phase 2 : travaux pour l'aménagement, valorisation, développement du col de l'Encrenaz (site pilote)		2023 – 2027	NC – études en cours	Site pilote du programme Espace Valléen*		
68	Offre touristique	Développement économique	Station d'Hirmentaz	Communes de Bellevaux	Phase 2 - Réhabilitation et réorganisation des espaces de vies (halte garderie, école de ski, remontées mécaniques, commerces)		2023-2024				
69	Offre touristique	Développement économique	Amélioration de l'accueil	Commune de Les Gets	Démolition et reconstruction du restaurant du golf		2024	1 300 000 €			
70	Destination vélo	Développement économique	Élaboration d'un plan cyclable	CCHC	Élaborer un plan cyclable intégrant aménagements , équipements et communication				Programme Espace Valléen*		
71	Destination vélo	Développement économique	Créer des voies vertes	CCHC	Créer une voie verte dans chaque vallée pour relier les villages et les stations		2022-2027	10 M€	CD74 – Région – État – appels à projets		
72	Destination vélo	Développement économique	Déplacements vélo alternatifs	CCHC et communes	Proposer des modes de déplacements alternatifs comme le VAE ou le vélo hydrogène						
73	Offre touristique	Développement économique	Développer et promouvoir la randonnée	CCHC et OT	Promouvoir davantage les sentiers et créer de nouveaux itinéraires dans le cadre d'une politique « sentiers » très qualitative de la CCHC pour la création de produits avec une promotion via les OT	Guides, accompagnateurs, propriétaires de refuges	2022-2027		Programme Espace Valléen*		
74	Offre touristique	Développement économique	Développement de la route TSF	CCHC	Déploiement de la route Tradition et Savoir Faire : visites à la ferme, démontagnée, combats de reines, marchés locaux, opérations dégustation	Agriculteurs et artisans Savoie Mont-Blanc et autres Espaces Valléens			Programme Espace Valléen*		
75	Offre touristique	Développement économique	Amélioration de l'accueil	Commune de Montriond	Aménagement d'une aire « Flot Bleu » pour les campings cars		2023	25 000 €	Inscrit au programme Espace Valléen		
76	Offre touristique	Développement économique	Lac de Montriond	Commune de Montriond	Réhabilitation du poste de secours de la baignade		2024	600 000 €	Inscrit au programme Espace Valléen		
77	Offre touristique	Développement économique	Col du Corbier	Commune de Le Biot	Fin du programme de développement « Montagne douce »		2023 – 2027	études en cours			
78	Offre touristique	Développement économique	Station d'Hirmentaz	Communes de Bellevaux	Phase 1 – études pour la Réhabilitation et réorganisation des espaces de vies (halte garderie, école de ski, remontées mécaniques, commerces)		2022				

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D’ACTIONS => Pistes ou intention d’actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
79	Offre touristique	Développement économique	Col de l'Encrenaz	Commune de La Côte d'Arbroz	Phase 1 : études pour l'aménagement, valorisation, développement du col de l'Encrenaz (site pilote)		2022		Inscrit au programme Espace Valléen		
80	Offre touristique	Développement économique	Ecuries d'Avoriaz	Commune de Morzine	Reconstruction des écuries avec mises aux normes, pérennisation du transport hippomobile		2024-2025	3 500 000 €			
81	Offre touristique	Développement économique	Front 4 saisons Aubergade	Commune de Morzine	Acquisition ancien hôtel, aménagement du front de neige/activités 4 saisons, construction de parkings, adaptation avenue Joux Plane		2023-2026	12 000 000 €			
82	Saisonniers	Développement économique	Création de logements saisonniers à Morzine	Commune de Morzine	Rénovation de l'hôtel du Savoie en logements pour les travailleurs saisonniers		2023-2024	2 500 000 €	Plan régional montagne 40% attribué: Plafond acquisition: 209 451€ Plafond travaux: 400 000€		
83	Saisonniers	Développement économique	Création de nouveaux modes de logements	CCHC et communes	Création de logements légers type Tiny House						
84	Saisonniers	Développement économique	Ingénierie	CCHC	Mettre en place une ingénierie plus importante au sein de la cellule logement pour l'assistance à la rénovation du logement saisonnier		2023-2024				
85	Commerce	Développement économique	Aides à l'installation	CCHC	Proposer des aides à l'installation de commerces et soutenir des initiatives communales d'immobilier commercial						
86	Commerce	Développement économique	Mettre en œuvre la charte des enseignes	CCHC			2023-2024				
87	Offre économique	Développement économique	Création de tiers-lieux	CCHC et communes	Favoriser la mise en place de tiers lieux et/ou d'espaces de coworking						
88	Offre économique	Développement économique	Aménagements qualitatifs des ZAE		Mise en place d'aménagements qualitatifs intégrant les enjeux d'intégration paysagère, faciles d'accès et d'une mise en œuvre rapide pour éviter le départ d'entreprises						
89	Offre économique	Développement économique	Signalétique des ZAE	CCHC	Mise en place d'une signalétique qualitative dans les ZAE						
90	Offre économique	Développement économique	Création de la ZAE de Richebourg	CCHC	Création de la ZAE de Richebourg au Biot		2026-2027	NC			
91	Offre économique	Développement économique	Création de la ZAE de Moulin-Dessailly	CCHC	Création de la ZAE de Moulin-Dessailly à Lullin		2023	700 000 €	Région – État		
92	Offre économique	Développement économique	Extension de la ZAE des Plagnettes	CCHC	Extension de la ZAE des Plagnettes sur Essert-Romand		2025-2026	NC			
93	Offre économique	Développement économique	Requalification de la ZAE de Seytroux	CCHC	Requalification de la ZAE de Seytroux		2025-2026				
94	Mobilité	Un territoire maillé	Études voie verte Morzine – Les Gets	CCHC	Études géotechniques et foncières pour fixer le tracé de la voie verte Morzine-Les Gets						
95	Mobilité	Un territoire maillé	Outil d'information mobilité	CCHC et communes	Créer un outil d'information mobilité, outil interfacé avec celui de la Région Auvergne Rhône-Alpes		Hiver 2022/2023	NC			
96	Mobilité	Un territoire maillé	Écomobilité scolaire MOBY	CCHC							
97	Mobilité	Un territoire maillé	Aménagement de parcours cyclo	CCHC	Aménagement et balisage de parcours pour les cyclistes		2022-2027	NC			
98	Mobilité	Un territoire maillé	Rénovation des ascenseurs publiques	CCHC	Rénovation des escaliers mécaniques et ascenseurs d'Avoriaz		2022-2027	NC			
99	Mobilité	Un territoire maillé	Développer des services via le réseau routier	CCHC	Développer le réseau pouce						
100	Mobilité	Un territoire maillé	Développement des réseaux BAB et Brev'Bus	CCHC	Élargissement des créneaux horaires des réseaux des Balad'Aulps Bus et Brev'Bus existants notamment en soirée		Hiver 2022/2023	20 000 €/an			
101	Mobilité	Un territoire maillé	Conforter l'offre de transport en commun à l'année	Région AURA	Conforter l'offre de transport en commun à l'année	Région AURA					
102	Mobilité	Un territoire maillé	Ascenseur valléen Morzine-Avoriaz	Commune de Morzine	Création de la liaison par câble entre Morzine et Avoriaz	Région AURA Département de la Haute-Savoie		NC			
103	Mobilité	Un territoire maillé	Mobilité à vocation sociale	CCHC et communes	Proposer un service de mobilité à vocation sociale et jeunesse par l'acquisition via les communes d'un parc de mini-bus propre : électrique et/ou hydrogène (avec création de stations hydrogène) dont la vocation première est le transport scolaire, proposition à inscrire dans le cadre du marché de transport scolaire du 08/2022 relatif au transport des élèves d'élémentaires						
104	Mobilité	Un territoire maillé	Liaison inter-hameau	Commune de Montrond			2025	50 000 €			
105	Sécurisation	Un territoire maillé	Accessibilité aux commerces	Commune de Lullin	Aménagement de sécurisation des accès aux commerces du centre bourg						
106	Sécurisation	Un territoire maillé	Traversée du centre bourg	Commune de Essert-Romand / CCHC	Aménagement et sécurisation de la traversée du bourg : trottoirs et enfouissement des lignes		2022-2023	50 000 €	22 500 €		
107	Sécurisation	Un territoire maillé	Traversée du centre bourg	Commune de Bellevaux / CCHC	Aménagement et sécurisation de la traversée du bourg		2024-2025				
108	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée du centre bourg	Commune de Reyvroz / CCHC	Aménagement et sécurisation de la traversée du village (2022) et création d'un parking public (2023)		2022-2023	320 000 €	150 000 € (CD74)		
109	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée du centre bourg	Commune de Seytroux / CCHC	Poursuite des travaux depuis le centre scolaire jusqu'au centre bourg (mairie).		2023-2024	400 000 €			
110	Sécurisation	Un territoire maillé	Réfection de la route communale du Plan	Commune de La Côte d'Arbroz / CCHC	Réalisation des VRD et passages en souterrain des réseaux ENEDIS et Télécom et réfection de la chaussée						
111	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la route des Grandes Alpes	Commune de Les Gets	Aménagement et sécurisation des abords depuis le rond point du Mont-Chéry à l'espace bien-être (SPA)		2023	900 000 €			
112	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de l'entrée de la commune	Commune de Les Gets	Entrée OUEST depuis Taninges : réaménagement d'un parking temporaire		2025	800 000 €			
113	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la rue du centre	Commune de Les Gets	Fin de l'aménagement et de la sécurisation de la rue du centre (depuis le carrefour du vieux chêne à la place du marché)		2025	850 000 €			
114	Sécurisation	Un territoire maillé	Aménagement Avenue Joux Plane	Commune de Morzine / CCHC	Aménagements de surface, sécurisation des circulations douces, adaptation au circuit navettes		2023-2026	2 100 000 €			
115	Sécurisation	Un territoire maillé	Place OT/Coutettaz	Commune de Morzine / CCHC	Aménagement voirie avec sécurisation et zone de rencontre 20km/h		2023-2024	600 000 €			
116	Sécurisation	Un territoire maillé	Route de la Plagne Centre	Commune de Morzine / CCHC	Reprise voirie + aménagements surface - zone de rencontre 20km/h privilégiant les déplacements doux		2024-2025	555 000 €			
117	Sécurisation	Un territoire maillé	Chemin du Mas Metout	Commune de Morzine / CCHC	Reprise voirie + aménagements surface Bois Venant/La Salle (300k€) - la Salle/Rte AVZ (400k€)		2024-2025	700 000 €			

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D’ACTIONS => Pistes ou intention d’actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d’ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
118	Sécurisation	Un territoire maillé	Rue du Bourg	Commune de Morzine / CCHC	Reprise voirie + aménagements surface + sécurisation piétons/cycles		2025-2026	840 000 €			
119	Sécurisation	Un territoire maillé	Route des Udrezants	Commune de Morzine / CCHC	Reprise voirie + aménagements de surface		2025-2026	880 000 €			
120	Sécurisation	Un territoire maillé	Avoriaz - Place Jean Vuarnet	Commune de Morzine	Aménagement traversée place en souterrain pour sécurisation croisement des flux (skieurs-piétons-motoneiges) et desserte locale		2023-2024	3 000 000 €			
121	Multimodalité	Un territoire maillé	Parking souterrain	Commune de Montriond	Construction d'un parking souterrain au chef lieu		2024-2026	1 980 000 €			
122	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Desserte Ressachaux	Commune de Morzine	Construction d'une piste forestière secteur Putheys/Ressachaux avec création ASA		2023-2025	300 000 €			
123	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Encourager l’installation	CCHC et communes	Encourager l’installation de nouveaux agriculteurs en apportant des aides sous forme de logistique et/ou de travaux						
124	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Mutualisation des moyens mécaniques	SICA	Mutualisation des moyens mécaniques de débroussaillement et de défrichement		2022 et +	150 000 €	Union Européenne (FEADER) – État		
125	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Amélioration de l'accès aux alpages	Communes	Contribution à l'amélioration de l'accès et de l'entretien des alpages avec le PPT			NC	Union Européenne (FEADER)		
126	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Implantation de troupeaux collectifs	Communes et agriculteurs	Implantation de troupeaux d'intérêts collectifs			150 000 €	Union Européenne (FEADER) – État		
127	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Aide à l'installation dans les alpages	Communes	Création de dispositifs financiers d'aide à installation pour les alpages						
128	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Accompagnement des éleveurs face aux loups	Communes	Accompagnement des éleveurs face à la prédatation du loup tout en protégeant la meute du Chablais			40 000 € TTC	Union Européenne (FEADER) – État		
129	Circuits courts	Gestion maîtrisée des espaces	Évènement agricole	CCHC et communes	Organiser un évènementiel agricole en saison			15 000 € TTC/an	Union Européenne (FEADER) – État		
130	Circuits courts	Gestion maîtrisée des espaces	Soutien aux initiatives	CCHC et communes	Soutenir les initiatives de solutions logistique/stockage/livraison pour faciliter les circuits courts (container boutique numérisé, distributeurs automatiques de produits locaux)						
131	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Animation foncière	CCHC	Soutenir l'animation agricole notamment par de l'animation foncière						
132	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Desserte des massifs forestiers	Communes	Améliorer la desserte des massifs forestiers (études en cours à La Vernaz, Vailly et Bellevaux)						
133	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Création de plateformes de stockage	Communes	Aménager des plateformes de stockage en adéquation avec les emplacements réservés prévus au PLUi						
134	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Structurer la propriété forestière	Communes	Animation pour la création d'associations syndicales agréées pour la gestion forestière ou aide à l'acquisition pour les communes	CRPF et Chambre d'Agriculture		30 000 €/an	Union Européenne (FEADER) – État		
135	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Limitation du risque incendie	Communes de La Forclaz et La Baume	Maîtrise foncière des boisements périphériques des villages et hameaux, travaux de défrichement et d'entretien			40 000 €/an	Union Européenne (FEADER) – État		
136	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Desserte du massif de Montriond	Commune de Montriond			2022 ?				
137	Paysage	Gestion maîtrisée des espaces	Étude paysagère	CCHC	Répondre à l'appel à projet du SCOT sur la réalisation d'études paysagères			NC			
138	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Informer et sensibiliser sur la richesse environnementale	CCHC	Informier et sensibiliser sur la richesse environnementale dans le cadre du CTENS avec la mise en place d'éco-gardes (2ept) de juin à septembre	Département Haute-Savoie État	2022-2026	18 000 €/an	État CD74		
139	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Entretien des milieux sensibles	CCHC et communes	Réalisation d'opérations d'entretien dans le cadre du CTENS	Département de la Haute-Savoie		NC	Union Européenne (FEADER) – État		
140	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Travaux Dranse de Morzine (Contrat de rivière des Dranses)	SIAC / CCHC	Renaturalisation de 3 secteurs sur la Dranse de Morzine		2023-2024	1 950 000 €	Agence de l'Eau CD74		Échéancier à confirmer en fonction des procédures. Maîtrise d’ouvrage SIAC
141	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Travaux Torrent de Seytroux (Contrat de rivière des Dranses)	SIAC / CCHC	Travaux torrent de Seytroux		2023	100 000 €	Agence de l'Eau CD74		Chiffrage provisoire. Étude en cours
142	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Travaux Torrent du Bochard (Contrat de rivière des Dranses)	SIAC / CCHC	Travaux torrent du Bochard		2024-2026	380 000 €	Agence de l'Eau CD74		Fiche action à confirmer
143	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Travaux Brevon (Contrat de rivière des Dranses)	SIAC / CCHC	Passage à gué du Cerny		2024-2026	280 000 €	Agence de l'Eau CD74		Fiche action à confirmer
144	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Autres travaux contrat de rivière des Dranses	SIAC / CCHC	Dranse de Montriond, Dranse de Sous le Saix, Brevon à Bellevaux et queue du lac de Vallon		?	NC	Agence de l'Eau CD74		
145	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Programme de désimpérmeabilisation	Communes	Engager le programme de désimpérmeabilisation des équipements publics		2023-2027	NC	Agence de l'eau		
146	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Transfert des compétences AEP et assainissement	CCHC	Préparer le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCHC	Communes	2025-2026				
147	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation des réseaux AEP	Communes	Rénover les réseaux d'eau potable (taux de fuite, matériaux aimantés)	Agence de l'eau	2022-2027				
148	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Sensibilisation à la gestion de l'eau	CCHC et communes	Sensibiliser les usagers à la gestion de l'eau et notamment à la protection des sols en tant qu'élément de stockage et de filtration de l'eau	Département de la Haute-Savoie					
149	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Adaptation de la tarification de l'eau	Communes	Revoir la tarification de l'eau proportionnellement au volume consommé et en anticipation au transfert de la compétence						
150	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Développement du SPANC	CCHC	Informier les propriétaires actuels et futurs sur les différentes techniques d'assainissement autonome						
151	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Extension et rénovation des STEP	Communes et SIVU	Renforcer la rénovation et l'extension des réseaux d'assainissement collectifs communaux et des STEP (projet d'extension de la STEP d'Essert-Romand)						
152	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Assainissement et EP du hameau des Esserts	Commune de La Baume	Permettre la rénovation de l'habitat ancien		2023-2024	877 000 €			
153	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Assainissement et EP du hameau de Nicodex	Commune de La Baume	Permettre la rénovation de l'habitat ancien		2024-2025	930 000 €			
154	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Assainissement de hameau	Commune de St Jean d'Aulps	Assainissement collectif du hameau de la Perry						
155	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Assainissement	Commune de La Côte d'Arbroz	Assainissement des EU au col de l'Encrenaz		2025				

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D’ACTIONS => Pistes ou intention d’actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
156	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Réserve incendie	Commune de La Vernaz	Acquisition d'une bâche ou citerne au-dessus du réservoir						
157	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation du réseau	Commune de Seytroux	Tranche 1 : rénovation du réseau d'eau d'assainissement		2022				
158	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Restructuration de la déchetterie de Morzine	CCHC	Restructuration de la déchetterie de Morzine et réalisation du quai de transfert de Morzine (étude menée en 2022)		2025-2026	NC			
159	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Modernisation des PAV		Modernisation et extension du parc de conteneurs sur les PAV		2022-2026	500 000 €			
160	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Diminution de la production des déchets	CCHC	Développement de la communication pour sensibiliser à la réduction des déchets						
161	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Lutte contre l'incivilité	CCHC	Équipements en vidéo surveillance des déchetteries et de certains points d'apport volontaire		2023-2027	NC			
162	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Valorisation des déchets	CCHC	Mieux valoriser les déchets en informant les habitants, en aidant à l'acquisition de composteurs individuels et collectifs et en gérant mieux les cartons			NC			
163	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Amélioration du tri	CCHC	Développement de la communication pour améliorer le tri lié aux nouvelles consignes		2023	NC			
164	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Sécurisation des déchetteries	CCHC	Sécurisation des plates-formes des déchetteries communautaires		2022-2025	300 000 €			
165	Trame bâtie	Gestion maîtrisée des espaces	Inventaire du patrimoine bâtie	Communes	Faire un inventaire du patrimoine bâti remarquable du territoire			NC			
166	Trame bâtie	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation/valorisation du patrimoine bâti	Communes	Proposer des incitations financières aux habitants pour rénover et/ou valoriser leur patrimoine bâti			NC			
167	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation énergétique des bâtiments publics	CCHC et communes	Engager la rénovation énergétique des équipements publics			NC			
168	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation énergétique des bâtiments privés	CCHC	Mettre en place une OPAH énergétique avec aides financières au particulier pour l'équipement en énergie renouvelable (ex : doublement des aides de l'Etat)		2024-2027	NC			
169	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation de l'éclairage public	Communes	Rénovation de l'éclairage public	SYANE	2022-2027	NC			
170	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Développement du bois énergie	Communes	Développement du bois énergie avec la création de chaufferies et réseaux de chaleurs communaux		2023-2027	NC			
171	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Création de centrales solaires	Communes	Création de centrale solaire (projet à La Baume)		2024 et +	NC			
172	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Soutien aux projets hydroélectriques	Communes	Soutien aux projets hydroélectriques par la prise de capital dans les sociétés d'investissement, en facilitant la réalisation d'opérations privées ou en réalisant de petites unités communales		2022 et +	NC			
173	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Salle des fêtes	Commune de Lullin	Réfection de la toiture						
174	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Eglise	Commune de Lullin	Ravalement de la façade						
175	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Mairie	Commune de La Baume	Isolation et remise aux normes du chauffage		2023-2024	95 000 €			
176	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Chaufferie bois	Commune de St Jean d'Aulps	Construction d'une chaufferie bois pour alimenter les bâtiments communaux						
177	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation du centre d'accueil	Commune de La Vernaz	Rénovation énergétique du bâtiment. Phase 2 : mise aux normes électrique et accessibilité (2023)		2023				
178	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation des bâtiments communaux	Commune de Vailly	Rénovation énergétique des bâtiments : logements Le Kayi, espace associatif La Fruitière, locaux commerciaux et salle des fêtes			NC			
179	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation de l'office de tourisme	Commune de Morzine	Isolation des murs par l'extérieur de l'office de tourisme de Morzine		2024	190 000 €			
180	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation de l'office de tourisme	Commune de Morzine	Remplacement CTA et travaux ventilation		2023	160 000 €			
181	Sobriété énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Éclairage public	Commune de La Baume	Enfouissement des réseaux secs du hameau des Esserts	SYANE	2023-2024	442 000 €	SYANE : 193 000 €		
182	Sobriété énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Éclairage public	Commune de La Forclaz	Amélioration de l'éclairage de la commune		différé				
183	Sobriété énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Éclairage public	Commune de Montrond	Éclairage et valorisation des bâtiments publics (église, mairie, cure)		2023-2026	517 000 €			
184	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Ravalement des façades du bâtiment communal	Commune de La Forclaz	Ravalement des façades avec isolation de la salle des fêtes		2022-2023	en cours			
185	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Bâtiment le Panoramic	Commune de La Forclaz	Isolation du bâtiment « Le Panoramic » en copropriété avec Haute-Savoie Habitat	Haute-Savoie Habitat	2023-2024	en cours			
186	Changement climatique	Gestion maîtrisée des espaces	S'adapter au changement climatique	CCHC et communes	Mettre en œuvre l'OAP changement climatique du PLUi-H et mettre en œuvre des actions pour limiter la vulnérabilité des domaines skiables et de l'agriculture, la fragilisation de la ressource forestière, la recrudescence des risques naturels, la pression sur la ressource en eau						

* Plan d'actions du programme
Espace Vallée joint en annexe.

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D'ACTIONS => Pistes ou intention d'actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
1	Habitat	Développement qualitatif	Aménagement de l'OAP du chef lieu	Commune de La Forclaz	Achat des terrains, viabilisation et routes d'accès		2024-2025				
2	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Salle communale	Commune de Lullin	Réhabilitation de la salle communale						
3	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Caserne des pompiers	Commune de St Jean d'Aulps	Délocalisation de la caserne du centre bourg						
4	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Salle des fêtes	Commune de La Côte d'Arbroz	Construction d'une salle des fêtes		2025				
5	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Mairie	Commune de La Vernaz	Aménagement d'une rampe d'accès PMR						
6	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Réhabilitation du presbytère	Commune de Bellevaux	Phase 1 : études (2022)		2022				
7	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Mairie	Commune de Montriond	Construction de la nouvelle mairie		2024-2026	1 730 000 €	1 730 000 €		
8	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Développement et aménagement de services, loisirs au chef lieu	Commune de Le Biot			2023 – 2027	études en cours			
9	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Sécurisation Les Putheys (merlons)	Commune de Morzine	En complément de la desserte Ressachaux, construction d'un merlon de protection		2023-2025	600 000	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (50%). Dossier à monter		
10	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Sécurisation Les Prodains	Commune de Morzine	Suivant étude d'impact, construction Merlons et/ou dispositifs de protection		2023-2026	1 800 000	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (50%). Dossier à monter		
11	Services du quotidien de qualité	Développement qualitatif	Groupe scolaire	Commune de La Baume	Construction d'un bâtiment scolaire (regroupement pédagogique avec La Vernaz)		2026	700 000 €			
12	Santé	Développement qualitatif	Agrandissement des deux MSP	CCHC	Réaliser l'agrandissement des deux maisons de santé pluri-professionnelles des deux vallées avec élargissement des spécialités	ARS – État	2025-2027	NC	État (DETR/DSIL)		
13	Santé	Développement qualitatif	Radio dans la MSP de Saint Jean d'Aulps	CCHC	Organiser l'accueil d'un équipement radio à la maison de santé pluri-professionnelle de Saint Jean d'Aulps		2026-2027	NC			
14	Santé	Développement qualitatif	Permanence de spécialistes	CCHC	Organiser l'accueil de permanence de spécialistes avec offre de logement						
15	Santé	Développement qualitatif	Développement de la télémédecine	CCHC	Développement de la télémédecine dans les cabinets médicaux	ARS – CPTS Portes du Soleil		NC			
16	Santé	Développement qualitatif	Confortation de l'animation	CCHC	Passer le poste de chargée de mission santé de 0,5 etp à 1 etp en vu de développer les actions de prévention		2022-2023	25 000 €/an			
17	Santé	Développement qualitatif	Maison médicale	Commune de Les Gets	Construction d'une maison médicale		2024	1 300 000 €			
18	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'une crèche familiale	CCHC			2025	NC			
19	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'une halte-garderie	CCHC	Création d'une halte-garderie pour proposer une offre de garde temporaire permettant des temps de répit aux parents		2025-2026	NC			
20	Petite enfance	Développement qualitatif	Étude pour l'ouverture d'une 6ème crèche	CCHC	Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une sixième crèche		2025-2026	NC			
21	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'un LAEP	CCHC	Création d'un espace mixte et partagé « famille » du type Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)		2025-2026	NC			
22	Petite enfance	Développement qualitatif	Renforcer le RAM	CCHC							
23	Petite enfance	Développement qualitatif	Création de MAM	Communes	Créer des Maisons d'Assistantes Maternelles sur Morzine et/ou Montriond		2023-2024	NC			
24	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'un espace pluriel jeunes					NC			
25	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'un EVS		Création d'un espace de vie sociale en lien avec le déploiement de la MJC du Brevon			NC			
26	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'un accueil de loisirs avec hébergement	Commune							
27	Petite enfance	Développement qualitatif	Création de lieux dédiés à la jeunesse	Communes	Création de lieux dédiés et identifiés pour la MJC du Brevon et les centres de loisirs						
28	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'outils pédagogiques	CCHC	Création d'outils pédagogiques pour les écoles, centres de loisirs sur le thème des droits de l'enfant						
29	Petite enfance	Développement qualitatif	Création d'une ludothèque	Commune	Création d'une ludothèque enfants-parents en partie itinérante dans les lieux de fréquentation des jeunes (MJC, biblio, LAEP,...)						
30	Petite enfance	Développement qualitatif	Renforcement de l'animation jeunesse	CCHC/Communes	Renforcement de l'animation pour la construction et le déploiement de la politique enfance/jeunesse au travers de la convention territoriale globale de la CAF		2022-2025	40 à 50 000 €/an			
31	Petite enfance	Développement qualitatif	Rénovation de l'école publique élémentaire	Commune de Bellevaux	Pour rappel - Phase 1 : modernisation des sanitaires et création d'un préau Phase 2 : études Phase 3 (2023-2024) : travaux de modernisation et réhabilitation des salles et de l'escalier		2022-2024	chiffrage après étude réalisée			
32	France Services	Développement qualitatif	Agrandissement des locaux de Montriond	Commune de Montriond	Transfert des locaux dans de nouveaux locaux mis à disposition par la commune de Montriond		2025-2006	NC			
33	France Services	Développement qualitatif	Extension des horaires de l'antenne de Vailly	CCHC	Extension progressive des horaires de l'antenne de Vailly afin de faciliter l'accès aux différents services proposés par les usagers		2022-2024				
34	Gens du voyage	Développement qualitatif	Création de terrains familiaux	CCHC	Aménagements de terrains familiaux à La Vignette dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage		2023-2026	500 000 €	État		
35	Personnes âgées	Développement qualitatif	Soutien accru aux ADMR	CCHC							

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D'ACTIONS => Pistes ou intention d'actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
36	Personnes âgées	Développement qualitatif	Agrandissement de l'EHPAD de Saint Jean d'Aulps	CCHC		ARS		NC			
37	Personnes âgées	Développement qualitatif	Étude pour la création d'un 2ème EHPAD	CCHC							
38	Personnes âgées	Développement qualitatif	Création de structures intermédiaires	Communes	Création de structures intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD du type MARPA, foyer logement ou logement partagé sur la commune de Lullin et dans la vallée d'Aulps						
39	Personnes âgées	Développement qualitatif	Création d'un accueil de jour	EHPAD	Organisation d'un accueil de jour des anciens en structure collective permettant d'apporter une aide aux aidants						
40	Personnes âgées	Développement qualitatif	Création de lieux de ressources		Création de lieux de ressources culturels et sociaux multigénérationnels						
41	Personnes âgées	Développement qualitatif	Aménagement d'une structure d'accueil seniors	Commune de Lullin	Acquisition de la parcelle			150 000 €	CD74 (1/3)		
42	Intercommunalité	Développement qualitatif	Création d'un nouveau siège social	CCHC	Aménagement d'un nouveau siège social à la ZAE de La Vignette pour regrouper les services communautaires		2023-2026	1 700 000 €	CD74 – État (DETR)		
43	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Création d'un gymnase dans le Brevon	CCHC	Création d'un gymnase polyvalent (usages sportifs et culturels) sur la vallée du Brevon à Bellevaux		2026-2028	3 à 5 M€	CD74 – Région – État		
44	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Modernisation du gymnase de Saint Jean	CCHC	Modernisation ou déplacement du gymnase de la Vallée d'Aulps à Saint Jean d'Aulps			NC			
45	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Création du 2ème demi-terrain en herbe	CCHC	Construction du deuxième demi-terrain en herbe à Montrond			NC			
46	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Agrandissement du city stade	Commune de La Vernaz	Aménagement d'une zone ludique pour les enfants de moins de 3 ans en plus de l'équipement existant		2023				
47	Équipements sportifs	Développement qualitatif	Aménagement d'un city stade	Commune de Vailly	Aménagement d'un city stade pour les jeunes		2024	NC			
48	Culture	Développement qualitatif	Modernisation des musées de Bellevaux	CCHC	Aménagement d'un musée 2 en 1 à Bellevaux : musée d'histoire naturelle		2025-2027	NC	ALCOTRA		
49	Culture	Développement qualitatif	Création de la Maison du Bourg	Commune de Morzine	Centre d'interprétation autour des 4 or (gris, blanc, vert et bleu)		2023-2025	3 600 000 €			
50	Culture	Développement qualitatif	Sentier de la voie impériale	CCHC	Réalisation d'un parcours patrimonial via les sentiers inscrits au Schéma Directeur de la Randonnée Pédestre		2023-2027	NC	DDAC et DRAC		
51	Culture	Développement qualitatif	Rénovation de l'orgue classé	Commune de La Baume	Rénovation de l'orgue classé et réhabilitation de l'escalier de l'église		2023-2024	74 000 € (escalier)	État (DRAC)		
52	Culture	Développement qualitatif	Mise en place d'un CTL	CCHC	Préparation et mise en place d'un Contrat Territoire Lecture	DRAC	2022-2023	NC	État (DRAC)		
53	Culture	Développement qualitatif	Renforcement du réseau des bibliothèques	CCHC	Aménagement du local professionnel des bibliothèques et développement des fonds intercommunaux	DRAC Savoie Biblio	2022-2026	NC			
54	Culture	Développement qualitatif	Restructuration-Rénovation Mairie / bibliothèque	Commune de Morzine	Restructuration du bâtiment existant et aménagement de l'ancienne bibliothèque en annexe de la mairie	DRAC Savoie Biblio	2023-2024	2 500 000 €	État Conseil Savoie-Mont-Blanc		
55	Culture	Développement qualitatif	Médiathèque	Commune de Morzine	Restructuration et extension de l'ancien bâtiment France Telecom, zone du Plan, aménagement d'une médiathèque, de salles pour l'école de musique, surélévation avec logements.		2023-2024	2 500 000 €			
56	Culture	Développement qualitatif	Création d'un médiathèque	Commune des Gets	Construction d'une médiathèque dans l'ancien presbytère	DRAC Savoie Biblio	2024	1 600 000 €	État Conseil Savoie-Mont-Blanc		
57	Culture	Développement qualitatif	Réhabilitation du site château de la Motte	Commune de Lullin	Réhabilitation et rénovation des remparts						
58	Culture	Développement qualitatif	Petit patrimoine	Commune de Lullin	Réhabilitation et valorisation pour remise en activité de 2 fours à pain						
59	Culture	Développement qualitatif	Valorisation du patrimoine communal	Commune de Seytroux	Phase 2 : réhabilitation de la scierie du moulin communal.		2023-2024				
60	Culture	Développement qualitatif	Réfection de l'église	Commune de Les Gets	Réfection de la toiture et remplacement des voûtes		2023	1 200 000 €			
61	Culture	Développement qualitatif	Rénovation de l'église	Commune de Vailly	Diagnostic en cours pour une future rénovation de l'édifice		2024 et +	NC			
62	Culture	Développement qualitatif	Eglise + Presbytère	Commune de Morzine	Reprises et ravalement des façades		2024-2026	390 000 €	Fondation patrimoine - dossier validé, souscription à lancer		
63	Culture	Développement qualitatif	Valorisation du patrimoine communal	Commune de Seytroux	Réhabilitation de la scierie du moulin communal. Phase 1 : études (2022) Phase 2 : travaux (2023-2024)		2022-2024	en cours	en cours		
64	Culture	Développement qualitatif	Accessibilité aux sites patrimoniaux	Commune de La Forclaz	Aménagement de chemin d'accès de sites patrimoniaux : Notre Dame de Lourde et la Pierre du Calice		2023-2027	NC			
65	Culture	Développement qualitatif	Rénovation et valorisation	Commune de La Forclaz	Travaux de rénovation et actions de valorisation du patrimoine : fours à pain, fontaines, oratoire... église (signalétique)		2023-2027	NC			
66	Offre touristique	Développement économique	Diversification touristique 4 saisons	CCHC, communes, Offices de tourisme	Stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons		2022-2027	6 785 000 €	Programme Espace Valléen*		
67	Offre touristique	Développement économique	Col de l'Encrenaz	Commune de La Côte d'Arbroz	Phase 2 : travaux pour l'aménagement, valorisation, développement du col de l'Encrenaz (site pilote)		2023 – 2027	NC – études en cours	Site pilote du programme Espace Valléen*		
68	Offre touristique	Développement économique	Station d'Hirmentaz	Communes de Bellevaux	Phase 2 - Réhabilitation et réorganisation des espaces de vies (halte garderie, école de ski, remontées mécaniques, commerces)		2023-2024				
69	Offre touristique	Développement économique	Amélioration de l'accueil	Commune de Les Gets	Démolition et reconstruction du restaurant du golf		2024	1 300 000 €			
70	Destination vélo	Développement économique	Élaboration d'un plan cyclable	CCHC	Élaborer un plan cyclable intégrant aménagements , équipements et communication				Programme Espace Valléen*		
71	Destination vélo	Développement économique	Créer des voies vertes	CCHC	Créer une voie verte dans chaque vallée pour relier les villages et les stations		2022-2027	10 M€	CD74 – Région – État – appels à projets		
72	Destination vélo	Développement économique	Déplacements vélo alternatifs	CCHC et communes	Proposer des modes de déplacements alternatifs comme le VAE ou le vélo hydrogène						
73	Offre touristique	Développement économique	Développer et promouvoir la randonnée	CCHC et OT	Promouvoir davantage les sentiers et créer de nouveaux itinéraires dans le cadre d'une politique « sentiers » très qualitative de la CCHC pour la création de produits avec une promotion via les OT	Guides, accompagnateurs, propriétaires de refuges	2022-2027		Programme Espace Valléen*		
74	Offre touristique	Développement économique	Développement de la route TSF	CCHC	Déploiement de la route Tradition et Savoir Faire : visites à la ferme, démontagnée, combats de reines, marchés locaux, opérations dégustation	Agriculteurs et artisans Savoie Mont-Blanc et autres Espaces Valléens			Programme Espace Valléen*		
75	Offre touristique	Développement économique	Amélioration de l'accueil	Commune de Montrond	Aménagement d'une aire « Flot Bleu » pour les campings cars		2023	25 000 €	Inscrit au programme Espace Valléen		
76	Offre touristique	Développement économique	Lac de Montrond	Commune de Montrond	Réhabilitation du poste de secours de la baignade		2024	600 000 €	Inscrit au programme Espace Valléen		
77	Offre touristique	Développement économique	Col du Corbier	Commune de Le Biot	Fin du programme de développement « Montagne douce »		2023 – 2027	études en cours			
78	Offre touristique	Développement économique	Station d'Hirmentaz	Communes de Bellevaux	Phase 1 – études pour la Réhabilitation et réorganisation des espaces de vies (halte garderie, école de ski, remontées mécaniques, commerces)		2022				

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D'ACTIONS => Pistes ou intention d'actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
79	Offre touristique	Développement économique	Col de l'Encrenaz	Commune de La Côte d'Arbroz	Phase 1 : études pour l'aménagement, valorisation, développement du col de l'Encrenaz (site pilote)		2022		Inscrit au programme Espace Valléen		
80	Offre touristique	Développement économique	Ecuries d'Avoriaz	Commune de Morzine	Reconstruction des écuries avec mises aux normes, pérennisation du transport hippomobile		2024-2025	3 500 000 €			
81	Offre touristique	Développement économique	Front 4 saisons Aubergade	Commune de Morzine	Acquisition ancien hôtel, aménagement du front de neige/activités 4 saisons, construction de parkings, adaptation avenue Joux Plane		2023-2026	12 000 000 €			
82	Saisonniers	Développement économique	Création de logements saisonniers à Morzine	Commune de Morzine	Rénovation de l'hôtel du Savoie en logements pour les travailleurs saisonniers		2023-2024	2 500 000 €	Plan régional montagne 40% attribué: Plafond acquisition: 209 451€ Plafond travaux: 400 000€		
83	Saisonniers	Développement économique	Création de nouveaux modes de logements	CCHC et communes	Création de logements légers type Tiny House						
84	Saisonniers	Développement économique	Ingénierie	CCHC	Mettre en place une ingénierie plus importante au sein de la cellule logement pour l'assistance à la rénovation du logement saisonnier		2023-2024				
85	Commerce	Développement économique	Aides à l'installation	CCHC	Proposer des aides à l'installation de commerces et soutenir des initiatives communales d'immobilier commercial						
86	Commerce	Développement économique	Mettre en œuvre la charte des enseignes	CCHC			2023-2024				
87	Offre économique	Développement économique	Création de tiers-lieux	CCHC et communes	Favoriser la mise en place de tiers lieux et/ou d'espaces de coworking						
88	Offre économique	Développement économique	Aménagements qualitatifs des ZAE		Mise en place d'aménagements qualitatifs intégrant les enjeux d'intégration paysagère, faciles d'accès et d'une mise en œuvre rapide pour éviter le départ d'entreprises						
89	Offre économique	Développement économique	Signalétique des ZAE	CCHC	Mise en place d'une signalétique qualitative dans les ZAE						
90	Offre économique	Développement économique	Création de la ZAE de Richebourg	CCHC	Création de la ZAE de Richebourg au Biot		2026-2027	NC			
91	Offre économique	Développement économique	Création de la ZAE de Moulin-Dessailly	CCHC	Création de la ZAE de Moulin-Dessailly à Lullin		2023	700 000 €	Région – État		
92	Offre économique	Développement économique	Extension de la ZAE des Plagnettes	CCHC	Extension de la ZAE des Plagnettes sur Essert-Romand		2025-2026	NC			
93	Offre économique	Développement économique	Requalification de la ZAE de Seytroux	CCHC	Requalification de la ZAE de Seytroux		2025-2026				
94	Mobilité	Un territoire maillé	Études voie verte Morzine – Les Gets	CCHC	Études géotechniques et foncières pour fixer le tracé de la voie verte Morzine-Les Gets						
95	Mobilité	Un territoire maillé	Outil d'information mobilité	CCHC et communes	Créer un outil d'information mobilité, outil interfacé avec celui de la Région Auvergne Rhône-Alpes		Hiver 2022/2023	NC			
96	Mobilité	Un territoire maillé	Écomobilité scolaire MOBY	CCHC							
97	Mobilité	Un territoire maillé	Aménagement de parcours cyclo	CCHC	Aménagement et balisage de parcours pour les cyclistes		2022-2027	NC			
98	Mobilité	Un territoire maillé	Rénovation des ascenseurs publiques	CCHC	Rénovation des escaliers mécaniques et ascenseurs d'Avoriaz		2022-2027	NC			
99	Mobilité	Un territoire maillé	Développer des services via le réseau routier	CCHC	Développer le réseau pouce						
100	Mobilité	Un territoire maillé	Développement des réseaux BAB et Brev'Bus	CCHC	Élargissement des créneaux horaires des réseaux des Balad'Aulps Bus et Brev'Bus existants notamment en soirée		Hiver 2022/2023	20 000 €/an			
101	Mobilité	Un territoire maillé	Conforter l'offre de transport en commun à l'année	Région AURA	Conforter l'offre de transport en commun à l'année	Région AURA					
102	Mobilité	Un territoire maillé	Ascenseur valléen Morzine-Avoriaz	Commune de Morzine	Création de la liaison par câble entre Morzine et Avoriaz	Région AURA Département de la Haute-Savoie		NC			
103	Mobilité	Un territoire maillé	Mobilité à vocation sociale	CCHC et communes	Proposer un service de mobilité à vocation sociale et jeunesse par l'acquisition via les communes d'un parc de mini-bus propre : électrique et/ou hydrogène (avec création de stations hydrogène) dont la vocation première est le transport scolaire, proposition à inscrire dans le cadre du marché de transport scolaire du 08/2022 relatif au transport des élèves d'élémentaires						
104	Mobilité	Un territoire maillé	Liaison inter-hameau	Commune de Montrond			2025	50 000 €			
105	Sécurisation	Un territoire maillé	Accessibilité aux commerces	Commune de Lullin	Aménagement de sécurisation des accès aux commerces du centre bourg						
106	Sécurisation	Un territoire maillé	Traversée du centre bourg	Commune de Essert-Romand / CCHC	Aménagement et sécurisation de la traversée du bourg : trottoirs et enfouissement des lignes		2022-2023	50 000 €	22 500 €		
107	Sécurisation	Un territoire maillé	Traversée du centre bourg	Commune de Bellevaux / CCHC	Aménagement et sécurisation de la traversée du bourg		2024-2025				
108	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée du centre bourg	Commune de Reyvroz / CCHC	Aménagement et sécurisation de la traversée du village (2022) et création d'un parking public (2023)		2022-2023	320 000 €	150 000 € (CD74)		
109	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la traversée du centre bourg	Commune de Seytroux / CCHC	Poursuite des travaux depuis le centre scolaire jusqu'au centre bourg (mairie).		2023-2024	400 000 €			
110	Sécurisation	Un territoire maillé	Réfection de la route communale du Plan	Commune de La Côte d'Arbroz / CCHC	Réalisation des VRD et passages en souterrain des réseaux ENEDIS et Télécom et réfection de la chaussée						
111	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la route des Grandes Alpes	Commune de Les Gets	Aménagement et sécurisation des abords depuis le rond point du Mont-Chéry à l'espace bien-être (SPA)		2023	900 000 €			
112	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de l'entrée de la commune	Commune de Les Gets	Entrée OUEST depuis Taninges : réaménagement d'un parking temporaire		2025	800 000 €			
113	Sécurisation	Un territoire maillé	Sécurisation de la rue du centre	Commune de Les Gets	Fin de l'aménagement et de la sécurisation de la rue du centre (depuis le carrefour du vieux chêne à la place du marché)		2025	850 000 €			
114	Sécurisation	Un territoire maillé	Aménagement Avenue Joux Plane	Commune de Morzine / CCHC	Aménagements de surface, sécurisation des circulations douces, adaptation au circuit navettes		2023-2026	2 100 000 €			
115	Sécurisation	Un territoire maillé	Place OT/Coutettaz	Commune de Morzine / CCHC	Aménagement voirie avec sécurisation et zone de rencontre 20km/h		2023-2024	600 000 €			
116	Sécurisation	Un territoire maillé	Route de la Plagne Centre	Commune de Morzine / CCHC	Reprise voirie + aménagements surface - zone de rencontre 20km/h privilégiant les déplacements doux		2024-2025	555 000 €			
117	Sécurisation	Un territoire maillé	Chemin du Mas Metout	Commune de Morzine / CCHC	Reprise voirie + aménagements surface Bois Venant/La Salle (300k€) - la Salle/Rte AVZ (400k€)		2024-2025	700 000 €			

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D'ACTIONS => Pistes ou intention d'actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
118	Sécurisation	Un territoire maillé	Rue du Bourg	Commune de Morzine / CCHC	Reprise voirie + aménagements surface + sécurisation piétons/cycles		2025-2026	840 000 €			
119	Sécurisation	Un territoire maillé	Route des Udrezants	Commune de Morzine / CCHC	Reprise voirie + aménagements de surface		2025-2026	880 000 €			
120	Sécurisation	Un territoire maillé	Avoriaz - Place Jean Vuarnet	Commune de Morzine	Aménagement traversée place en souterrain pour sécurisation croisement des flux (skieurs-piétons-motoneiges) et desserte locale		2023-2024	3 000 000 €			
121	Multimodalité	Un territoire maillé	Parking souterrain	Commune de Montriond	Construction d'un parking souterrain au chef lieu		2024-2026	1 980 000 €			
122	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Desserte Ressachaux	Commune de Morzine	Construction d'une piste forestière secteur Putheys/Ressachaux avec création ASA		2023-2025	300 000 €			
123	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Encourager l'installation	CCHC et communes	Encourager l'installation de nouveaux agriculteurs en apportant des aides sous forme de logistique et/ou de travaux						
124	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Mutualisation des moyens mécaniques	SICA	Mutualisation des moyens mécaniques de débroussaillage et de défrichement		2022 et +	150 000 €	Union Européenne (FEADER) – État		
125	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Amélioration de l'accès aux alpages	Communes	Contribution à l'amélioration de l'accès et de l'entretien des alpages avec le PPT			NC	Union Européenne (FEADER)		
126	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Implantation de troupeaux collectifs	Communes et agriculteurs	Implantation de troupeaux d'intérêts collectifs			150 000 €	Union Européenne (FEADER) – État		
127	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Aide à l'installation dans les alpages	Communes	Création de dispositifs financiers d'aide à installation pour les alpages						
128	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Accompagnement des éleveurs face aux loups	Communes	Accompagnement des éleveurs face à la prédation du loup tout en protégeant la meute du Chablais			40 000 € TTC	Union Européenne (FEADER) – État		
129	Circuits courts	Gestion maîtrisée des espaces	Évènement agricole	CCHC et communes	Organiser un évènementiel agricole en saison			15 000 € TTC/an	Union Européenne (FEADER) – État		
130	Circuits courts	Gestion maîtrisée des espaces	Soutien aux initiatives	CCHC et communes	Soutenir les initiatives de solutions logistique/stockage/livraison pour faciliter les circuits courts (container boutique numérisé, distributeurs automatiques de produits locaux)						
131	Agriculture	Gestion maîtrisée des espaces	Animation foncière	CCHC	Soutenir l'animation agricole notamment par de l'animation foncière						
132	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Desserte des massifs forestiers	Communes	Améliorer la desserte des massifs forestiers (études en cours à La Vernaz, Vailly et Bellevaux)						
133	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Création de plateformes de stockage	Communes	Aménager des plateformes de stockage en adéquation avec les emplacements réservés prévus au PLUi						
134	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Structurer la propriété forestière	Communes	Animation pour la création d'associations syndicales agréées pour la gestion forestière ou aide à l'acquisition pour les communes	CRPF et Chambre d'Agriculture		30 000 €/an	Union Européenne (FEADER) – État		
135	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Limitation du risque incendie	Communes de La Forclaz et La Baume	Maîtrise foncière des boisements périphériques des villages et hameaux, travaux de défrichement et d'entretien			40 000 €/an	Union Européenne (FEADER) – État		
136	Filière bois	Gestion maîtrisée des espaces	Desserte du massif de Montriond	Commune de Montriond			2022 ?				
137	Paysage	Gestion maîtrisée des espaces	Étude paysagère	CCHC	Répondre à l'appel à projet du SCOT sur la réalisation d'études paysagères			NC			
138	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Informer et sensibiliser sur la richesse environnementale	CCHC	Informier et sensibiliser sur la richesse environnementale dans le cadre du CTENS avec la mise en place d'éco-gardes (2ept) de juin à septembre	Département Haute-Savoie État	2022-2026	18 000 €/an	État CD74		
139	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Entretien des milieux sensibles	CCHC et communes	Réalisation d'opérations d'entretien dans le cadre du CTENS	Département de la Haute-Savoie		NC	Union Européenne (FEADER) – État		
140	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Travaux Dranse de Morzine (Contrat de rivière des Dranses)	SIAC / CCHC	Renaturalisation de 3 secteurs sur la Dranse de Morzine		2023-2024	1 950 000 €	Agence de l'Eau CD74		Échéancier à confirmer en fonction des procédures. Maîtrise d'ouvrage SIAC
141	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Travaux Torrent de Seytroux (Contrat de rivière des Dranses)	SIAC / CCHC	Travaux torrent de Seytroux		2023	100 000 €	Agence de l'Eau CD74		Chiffrage provisoire. Étude en cours
142	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Travaux Torrent du Bochard (Contrat de rivière des Dranses)	SIAC / CCHC	Travaux torrent du Bochard		2024-2026	380 000 €	Agence de l'Eau CD74		Fiche action à confirmer
143	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Travaux Brevon (Contrat de rivière des Dranses)	SIAC / CCHC	Passage à gué du Cerny		2024-2026	280 000 €	Agence de l'Eau CD74		Fiche action à confirmer
144	Milieux naturels	Gestion maîtrisée des espaces	Autres travaux contrat de rivière des Dranses	SIAC / CCHC	Dranse de Montriond, Dranse de Sous le Saix, Brevon à Bellevaux et queue du lac de Vallon		?	NC	Agence de l'Eau CD74		
145	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Programme de désimpérmeabilisation	Communes	Engager le programme de désimpérmeabilisation des équipements publics		2023-2027	NC	Agence de l'eau		
146	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Transfert des compétences AEP et assainissement	CCHC	Préparer le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCHC	Communes	2025-2026				
147	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation des réseaux AEP	Communes	Rénover les réseaux d'eau potable (taux de fuite, matériaux aimantés)	Agence de l'eau	2022-2027				
148	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Sensibilisation à la gestion de l'eau	CCHC et communes	Sensibiliser les usagers à la gestion de l'eau et notamment à la protection des sols en tant qu'élément de stockage et de filtration de l'eau	Département de la Haute-Savoie					
149	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Adaptation de la tarification de l'eau	Communes	Revoir la tarification de l'eau proportionnellement au volume consommé et en anticipation au transfert de la compétence						
150	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Développement du SPANC	CCHC	Informier les propriétaires actuels et futurs sur les différentes techniques d'assainissement autonome						
151	Ressources naturelles	Gestion maîtrisée des espaces	Extension et rénovation des STEP	Communes et SIVU	Renforcer la rénovation et l'extension des réseaux d'assainissement collectifs communaux et des STEP (projet d'extension de la STEP d'Essert-Romand)						
152	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Assainissement et EP du hameau des Esserts	Commune de La Baume	Permettre la rénovation de l'habitat ancien		2023-2024	877 000 €			
153	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Assainissement et EP du hameau de Nicodex	Commune de La Baume	Permettre la rénovation de l'habitat ancien		2024-2025	930 000 €			
154	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Assainissement de hameau	Commune de St Jean d'Aulps	Assainissement collectif du hameau de la Perry						
155	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Assainissement	Commune de La Côte d'Arbroz	Assainissement des EU au col de l'Encrenaz		2025				

CRTE CC du Haut-Chablais – INTENTIONS D'ACTIONS => Pistes ou intention d'actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

N° Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Demandes de financements envisagées	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires
156	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Réserve incendie	Commune de La Vernaz	Acquisition d'une bâche ou citerne au-dessus du réservoir						
157	Assainissement	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation du réseau	Commune de Seytroux	Tranche 1 : rénovation du réseau d'eau d'assainissement		2022				
158	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Restructuration de la déchetterie de Morzine	CCHC	Restructuration de la déchetterie de Morzine et réalisation du quai de transfert de Morzine (étude menée en 2022)		2025-2026	NC			
159	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Modernisation des PAV		Modernisation et extension du parc de conteneurs sur les PAV		2022-2026	500 000 €			
160	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Diminution de la production des déchets	CCHC	Développement de la communication pour sensibiliser à la réduction des déchets						
161	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Lutte contre l'incivilité	CCHC	Équipements en vidéo surveillance des déchetteries et de certains points d'apport volontaire		2023-2027	NC			
162	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Valorisation des déchets	CCHC	Mieux valoriser les déchets en informant les habitants, en aidant à l'acquisition de composteurs individuels et collectifs et en gérant mieux les cartons			NC			
163	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Amélioration du tri	CCHC	Développement de la communication pour améliorer le tri lié aux nouvelles consignes		2023	NC			
164	Déchets	Gestion maîtrisée des espaces	Sécurisation des déchetteries	CCHC	Sécurisation des plates-formes des déchetteries communautaires		2022-2025	300 000 €			
165	Trame bâtie	Gestion maîtrisée des espaces	Inventaire du patrimoine bâtie	Communes	Faire un inventaire du patrimoine bâti remarquable du territoire			NC			
166	Trame bâtie	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation/valorisation du patrimoine bâti	Communes	Proposer des incitations financières aux habitants pour rénover et/ou valoriser leur patrimoine bâti			NC			
167	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation énergétique des bâtiments publics	CCHC et communes	Engager la rénovation énergétique des équipements publics			NC			
168	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation énergétique des bâtiments privés	CCHC	Mettre en place une OPAH énergétique avec aides financières au particulier pour l'équipement en énergie renouvelable (ex : doublement des aides de l'État)		2024-2027	NC			
169	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation de l'éclairage public	Communes	Rénovation de l'éclairage public	SYANE	2022-2027	NC			
170	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Développement du bois énergie	Communes	Développement du bois énergie avec la création de chaufferies et réseaux de chaleurs communaux		2023-2027	NC			
171	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Création de centrales solaires	Communes	Création de centrale solaire (projet à La Baume)		2024 et +	NC			
172	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Soutien aux projets hydroélectriques	Communes	Soutien aux projets hydroélectriques par la prise de capital dans les sociétés d'investissement, en facilitant la réalisation d'opérations privées ou en réalisant de petites unités communales		2022 et +	NC			
173	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Salle des fêtes	Commune de Lullin	Réfection de la toiture						
174	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Eglise	Commune de Lullin	Ravalement de la façade						
175	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Mairie	Commune de La Baume	Isolation et remise aux normes du chauffage		2023-2024	95 000 €			
176	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Chaufferie bois	Commune de St Jean d'Aulps	Construction d'une chaufferie bois pour alimenter les bâtiments communaux						
177	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation du centre d'accueil	Commune de La Vernaz	Rénovation énergétique du bâtiment. Phase 2 : mise aux normes électrique et accessibilité (2023)		2023				
178	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation des bâtiments communaux	Commune de Vailly	Rénovation énergétique des bâtiments : logements Le Kayi, espace associatif La Fruitière, locaux commerciaux et salle des fêtes			NC			
179	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation de l'office de tourisme	Commune de Morzine	Isolation des murs par l'extérieur de l'office de tourisme de Morzine		2024	190 000 €			
180	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Rénovation de l'office de tourisme	Commune de Morzine	Remplacement CTA et travaux ventilation		2023	160 000 €			
181	Sobriété énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Éclairage public	Commune de La Baume	Enfouissement des réseaux secs du hameau des Esserts	SYANE	2023-2024	442 000 €	SYANE : 193 000 €		
182	Sobriété énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Éclairage public	Commune de La Forclaz	Amélioration de l'éclairage de la commune		différé				
183	Sobriété énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Éclairage public	Commune de Montrond	Éclairage et valorisation des bâtiments publics (église, mairie, cure)		2023-2026	517 000 €			
184	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Ravalement des façades du bâtiment communal	Commune de La Forclaz	Ravalement des façades avec isolation de la salle des fêtes		2022-2023	en cours			
185	Transition énergétique	Gestion maîtrisée des espaces	Bâtiment le Panoramic	Commune de La Forclaz	Isolation du bâtiment « Le Panoramic » en copropriété avec Haute-Savoie Habitat	Haute-Savoie Habitat	2023-2024	en cours			
186	Changement climatique	Gestion maîtrisée des espaces	S'adapter au changement climatique	CCHC et communes	Mettre en œuvre l'OAP changement climatique du PLUi-H et mettre en œuvre des actions pour limiter la vulnérabilité des domaines skiables et de l'agriculture, la fragilisation de la ressource forestière, la recrudescence des risques naturels, la pression sur la ressource en eau						

* Plan d'actions du programme
Espace Vallée joint en annexe.

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES



Indicateurs de suivi état des lieux écologiques

DÉCEMBRE 2021

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES HAUT CHABLAIS

Evaluation des 13 indicateurs de suivi pour l'état des lieux écologique du Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes Haut Chablais

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'Etat a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique.

Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux ou critères du « budget vert » de l'Etat¹ :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ces indicateurs ne permettent pas de dresser un état des lieux écologiques complet du territoire, ils donnent seulement quelques points de repères et éclairages thématiques sur les principaux enjeux et défis de transition écologiques des territoires, notamment au regard des objectifs réglementaires.

Derrière chaque indicateur, il y a une méthode et donc des hypothèses, des choix effectués sur la donnée qui vont influer sur le résultat. Certains d'entre eux, sont nouveaux (comme l'indice de fragmentation des milieux naturels, la part de population située dans une zone à risque) et nous n'avons que peu de recul dessus.

A noter, avec seulement deux points de mesure pour chaque indicateur, il faut prendre avec précaution l'évolution entre ces deux points, car elle peut ne pas être significative. D'ailleurs dans certains cas, il faut respecter un pas de temps minimal pour comparer (notamment sur la mobilité).

Pour certains indicateurs, nous avons également ajouté à titre informatif les valeurs calculées pour des territoires proches de celui de la Communauté de communes Haut Chablais : ceux de la Communauté de communes des Vallées de Thônes et ceux de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont Blanc. Ces deux intercommunalités sont proches à plusieurs titres : elles sont également situées en Haute-Savoie et présentent des ordres de grandeur similaires en termes de superficie, nombre d'habitants et d'emplois.

¹ « Il s'agit d'une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et d'une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Celle-ci permet d'évaluer la compatibilité du budget aux engagements de la France comme l'accord de Paris. » Il a été mis en place pour la première fois par l'Etat français en 2021. – Source : Site du ministère de l'Économie, des finances et de la relance – décembre 2021



Indicateur socle n°1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Stratégie nationale bas carbone (SNBC) :

- Valeur cible à 1.1 teqCO₂/hab d'ici 2050 ;
- - 40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 par rapport à 1990 ;
- - 35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 par rapport à 1990 ;
- - 50% émissions GES du secteur agricole en 2050 par rapport à 2015 ;
- 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 ;
- 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100 % de bâtiments neutres).

	Constaté 2013	Constaté 2018	Objectif 2026
Emission de GES annuelles du territoire (kteqCO ₂ /an)	86	70.2	
Emission de GES annuelles par habitant (TeqCO ₂ /an/hab)	7	5.5	

Source : ORCAE, maj 28/09/2021 / Population : 12 803 en 2018 ; 12 379 en 2013 - Source INSEE

Indicateur socle n°2 : Consommation énergétique finale annuelle.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :

- Baisse de la consommation énergétique finale d'énergie de 16,5 % en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4 % par rapport à 2018) ;
- Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012

	Constaté 2013	Constaté 2018	Objectif 2026
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh/an)	471	439	
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh/an/hab)	38	34.2	

Source : ORCAE, maj 28/09/2021 / Population : 12 803 en 2018 ; 12 379 en 2013 - Source INSEE

Indicateur socle n°3 : Production annuelle d'énergie renouvelable.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :

- Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) ;
- Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 ;



- Capacités de production d'électricité renouvelables installées : 73,5 GW en 2023, soit + 50% par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017.

	Constaté 2016	Constaté 2019	Objectif 2026
Production annuelle d'EnR du territoire hors hydroélectrique (MWh/an)	53500	56300	
Production annuelle d'EnR du territoire hydroélectrique (MWh/an)	1637	3750	

Source : ORCAE, maj 28/09/2021

Indicateur socle n°4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Stratégie « De la Ferme à la Fourchette (F2F) UE, Plan ambition bio – Loi Egalim :

- 15 % des SAU (Surface Agricole Utile) affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ;
- 30 % des SAU affectée à l'agriculture biologique en 2030.

	Constaté 2015	Constaté 2017	Objectif 2026
SAU totale du territoire (ha) *	5 976 ha	6 311 ha	
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	XX °	137 ha	
Part de la SAU du territoire en bio (%)	XX °	2.2 %	

Source fiche territoriale DRAAF

° Donnée non diffusée dans fiche territoriale DRAAF « secret statistique »

La SAU correspond à la SAU hors vigne (Surfaces des principales cultures déclarées à la PAC sur le territoire).

Ces surfaces ne sont pas exhaustives (certaines exploitations non déclarantes, d'autres ne déclarant pas la totalité de leurs surfaces), notamment pour le maraîchage et certaines cultures fruitières.

*Des données plus récentes issues du Recensement Général Agricole (RGA) 2020 seront prochainement disponibles (des premiers résultats annoncés pour décembre 2021 - résultats complets au fil de 2022). Ils ne l'étaient pas au moment de la production de ce document.

Indicateur socle n°5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

- SNBC : 0 émission liée à la mobilité en 2050 ;
- Loi d'orientation des mobilités (LOM) :
 - o Réduire de 37.5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 ;
 - o Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 ;



- Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens).

	Constaté 2008	Constaté 2018	Objectif 2026
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	25.95 %	23.13 %	

La méthode de calcul s'appuie sur les données INSEE des [mobilités individuelles](#) 2008 et 2018. Pour comptabiliser les déplacements, l'ensemble des déplacements domicile – travail débutant ou se terminant dans la collectivité a été pris en compte. Le ratio est obtenu en divisant les déplacements suivants les modalités : Pas de transport, Marche à pied, Vélo et Transport en commun par l'ensemble des déplacements.

Pour rappel, ces données ne sont comparables entre elles que suivant un pas de 5 ans.

Avant 2017, la modalité Vélo n'apparaît pas dans les données INSEE et se retrouvait dans la catégorie 2 roues avec les 2 roues motorisées. Afin d'effectuer le calcul 2008, la part des vélos dans l'ensemble des deux roues a tout d'abord été calculée en 2018 pour les flux entrants et sortants, puis le ratio adéquat a été multiplié par l'ensemble des déplacements en deux roues pour évaluer un nombre de déplacements Vélo pour 2008.

A titre de comparaison les territoires choisis donnent les résultats suivants :

	Constaté 2008	Constaté 2018
CC des Vallées de Thônes	17.41 %	15.23 %
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	32.39 %	34.24 %

Indicateur socle n°6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence (LOM) :

- Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)

	Constaté 2018	Constaté 2021	Objectif 2026
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	0 km	0 km	

Source : Géovélo

La plateforme géovélo ne permet à ce jour qu'une remontée à 2018. Seuls les aménagements cyclables sur des chaussées réservées aux vélos ont été comptabilisés (les bandes cyclables ne sont donc pas intégrées ci-dessus). Ceci étant, la CC du Haut Chablais ne dispose pas non plus de bandes cyclables.

A titre de comparaison :

	Constaté 2018	Constaté 2021
CC des Vallées de Thônes	9 km (+ 8 km de bande cyclable)	10 km (+ 8 km de bande cyclable)



CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	6 km	8 km
--	------	------

Indicateur socle n°7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

- Baisse de la vulnérabilité, ou à minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire

	2013	2018	Objectif 2026
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel (%)	18,2%	16,8%	
<i>dont</i>			
<i>en risque faible</i>	13,8%	12,4%	
<i>en risque moyen</i>	3,2%	3,3%	
<i>en risque fort</i>	1,2%	1,0%	

Cet indicateur est calculé sur la base des cartes des aléas en l'état actuel de la connaissance. Un croisement est effectué entre le nombre de logements non vacants de la base de données MAJIC et la population INSEE. Cela donne un nombre de personnes par logement moyen, redistribué ensuite sur le nombre de logements en zone d'aléas fort, moyen ou faible. . L'ensemble des risques naturels ont été considérés.

A titre de comparaison :

Part de la population résidant dans une zone à risque naturel (%)	2013	2018
CC des Vallées de Thônes	18,0%	18,6%
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	23,5%	22,8%

Indicateur socle n°8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation. Pour le territoire de la communauté de communes, il est, pour l'année 2015, de 69%.

	Constaté 2009	Constaté 2015	Objectif 2026
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	Absence de données	73 %	

Source : Données produites par le bureau d'études SAFEGER/SUEZ

Les données disponibles sur le site SISPEA, sont aujourd'hui partielles et incomplètes. Les données les plus récentes, datant de 2015, ont été produite par SAFEGER / SUEZ en octobre 2018 (Schéma directeur d'eau potable).



Indicateur socle n°9 : Part des cours d'eau en bon état écologique.

	Constaté 2013	Constaté 2019	Objectif 2026
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	79 %	64.3 %	

Nom du volume d'eau - données DCE	Etat écologique 2013	Etat écologique 2019
Le Pamphiot	État mauvais	Etat moyen
Le Risse (Trt)	Bon état	Bon état
Foron de Taninges	Bon état	Bon état
La Dranse de Morzine du barrage de Jotty au pont de la Douceur	État inconnu	Etat moyen
La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	Bon état	Bon état
torrent l'Arpettaz	Bon état	Bon état
Le Brévon de l'aval du lac de Vallon à la confluence avec la Dranse	État inconnu	Etat moyen
ruisseau le Bochard	Très bon état	Bon état
ruisseau la Follaz	Bon état	Etat moyen
rivière la Dranse de Montriond en aval du lac	Bon état	Bon état
rivière la Dranse de Montriond en amont du lac	Bon état	Bon état
torrent de Seytroux	Bon état	Bon état
Le Breton (Trt) de sa source au lac de Vallon	Bon état	Très bon état
lac de Montriond	Bon état	Etat moyen

Le bon état écologique doit être suivi et interprété dans un temps long car il peut varier d'une année sur l'autre.

A titre de comparaison :

	Constaté 2013	Constaté 2019
CC des Vallées de Thônes	72.73 %	63.64 %
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	70 %	80 %



Indicateur socle n°10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats).

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire :

- Réduire de 15 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 ;
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale ;
- Réduire de 30 % les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025 ;
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.

	Constaté 2017	Constaté 2020	Objectif 2026
Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats</i> collectés par habitants (kg/hab/an)	1 152 kg/hab/an	1 163 kg/hab/an	
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitants (kg/hab/an)	1 095 kg/hab/an	1 106 kg/hab/an	

Source : SINOE

Indicateur socle n°11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017) : réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 :

- SO₂ (dioxyde de souffre) : objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77% ;
- NOx (oxyde d'azote) : objectifs : 2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69% ;
- COVNM (composés organiques volatil non méthanique) : objectifs : 2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52% ;
- PM_{2,5} (particules fines dont le diamètre est de 2,5 micron (µm)) : objectifs : 2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57% ;
- NH₃ (ammoniac) : objectifs : 2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%.



	Constaté 2013	Constaté 2018	Objectif 2026
Emissions annuelles de SO ₂ du territoire (t)	36	25.2	
Emissions annuelles de Nox du territoire (t)	155	110	
Emissions annuelles de COVNM du territoire (t)	250	199	
Emissions annuelles de PM _{2,5} du territoire (t)	89	63	
Emissions annuelles de NH ₃ du territoire (t)	58	57	

Source : ORCAE, maj 28/09/2021

Indicateur socle n°12 : Fragmentation des milieux naturels.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)

	Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²)	49 549	49 530	

Cet indicateur est calculé grâce à l'occupation du sol élaborée par la DDT 74, à plusieurs dates. En regroupant les espaces naturels cartographiés dans cette occupation du sol, il est possible de calculer les surfaces des « îlots » et de la rapporter à la surface totale de la collectivité étudiée.

Cet indicateur va de 0 si tout le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées (c'est-à-dire entièrement fragmenté) à la superficie totale du territoire d'étude (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant et non fragmenté) – soit 308 638 km² pour la Communauté de communes.

A titre de comparaison :

Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²)	Constaté 2015	Constaté 2020
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	160 476	160 440
CC des Vallées de Thônes	37 783	37 777

Indicateur socle n°13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers (NAF).

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

- Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette ;
- Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030.



	Constaté 2009 - 2010	Constaté 2019 - 2020	Objectif 2026
Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	6.63	10.64	

A noter, ces données d'artificialisation comportent un biais : c'est toute la surface de la parcelle qui est considérée comme artificialisée s'il y a un bâtiment dessus.

Détail par commune :

Commune	Artificialisation. 2009 - 2010 (ha)	Artificialisation 2019 - 2020 (ha)
Bellevaux	0.76	5.87
Essert-Romand	0.37	0.03
La Baume	0.24	0.05
La Côte-d'Arbroz	0.04	0.18
La Forclaz	0.01	0
La Vernaz	0	0
Le Biot	0.39	0.13
Les Gets	1.12	0.44
Lullin	0.27	0.55
Montriond	0.36	0.22
Morzine	1.57	2.39
Reyvroz	0.18	0
Saint-Jean-d'Aulps	0.72	0.49
Seytroux	0.15	0.11
Vailly	0.43	0.18

A titre de comparaison :

Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	Constaté 2009 - 2010	Constaté 2019 - 2020
CC des Vallées de Thônes	14.7	5.1
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	5.9	2.4

Synthèse

Lutte contre le changement climatique.

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire montrent une baisse entre 2013 et 2018 (-18.4% en 6 ans) et plus encore pour la part des émissions par habitant (-21,4%) (résultante de la baisse des émissions et de l'augmentation parallèle de la population). Les pourcentages d'évolution restent cependant à prendre avec précaution car les méthodologies de calcul des données d'émissions de gaz à effet de serre (obtenues par modélisation) évoluent constamment ce qui biaise les résultats.

Les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent néanmoins rester soutenues et amplifiées car la marche à franchir pour atteindre les objectifs nationaux et s'inscrire dans les perspectives des accords internationaux (Accords de Paris) est importante, et demande des efforts et actions dans tous les domaines. Comme leviers, citons en particulier la rénovation énergétique du patrimoine bâti ainsi que la décarbonation et la réduction des mobilités individuelles motorisées.



La consommation énergétique finale a baissé entre 2013 et 2018 de 6,8% (en 6 ans), cette baisse doit s'accentuer pour répondre aux objectifs nationaux puisqu'une diminution de plus de 15% est attendue entre 2018 et 2028 (soit en 11 ans – avec l'hypothèse d'un rythme identique à l'évolution 2013-2018, le territoire atteindrait une réduction de 12,5% au lieu de l'objectif de 15%).

Le développement des énergies renouvelables est amorcé sur le territoire avec une production annuelle de 60 050 MWh/an en 2019. Il couvre cependant une part très modeste des besoins et consommations locales (de l'ordre de 13%) et son taux de croissance (hors hydroélectricité dont la variation de production annuelle est variable car dépendante des conditions météorologiques) est modeste (+5,2% en 4 ans sur 2016-2019), ce qui plaide également en faveur des actions de réductions des consommations énergétiques (et par conséquent des émissions de gaz à effet de serre).

Comme précédemment indiqué, les actions en faveur d'une mobilité alternative à l'usage individuel de véhicules émissifs est un levier majeur des actions de lutte contre le changement climatique. La part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail n'a pas significativement évolué, voire a régressé, sur la période 2008-2018 (passant de près de 26% à un peu plus de 23%). Des actions en faveur du développement des modes actifs et transports en commun pourraient permettre d'améliorer le recours aux alternatives à l'usage individuel des voitures pour les déplacements pendulaires. Cela peut notamment passer par l'aménagement en faveur de la mobilité cyclable (l'indicateur linéaire d'aménagements cyclables est à 0 km), mais aussi et avant tout, au regard du contexte géographique du territoire par des actions promouvant le co-voiturage, et le déploiement d'une offre de transports en commun adaptée aux caractéristiques du bassin d'emploi.

Les deux indicateurs socles mobilités (part modale des modes doux et transports en commun d'une part, linéaire d'aménagements cyclables d'autre part) retenus permettent de suivre les impacts en termes d'évolution des pratiques de mobilité, mais d'autres indicateurs peuvent être utilisés par la collectivité pour mieux cerner les leviers mobilisables et suivre l'évolution de sa mobilité, et notamment : le taux de motorisation des ménages, la fréquentation des services de transports en communs réguliers, le taux de remplissage des véhicules (à lier et affiner en fonction des mesures à l'œuvre en faveur du covoiturage), la part du parc des véhicules électriques ou bas carbone (à l'échelle du territoire, dans les flottes des collectivités ou le parc des véhicules de transports collectifs), le nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public et leur utilisation.

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels.

Si les actions de lutte contre le changement climatique sont indispensables, il est tout aussi nécessaire d'engager le territoire dans des actions d'adaptation au changement climatique car quelles que soient l'ampleur des actions globales ou locales mises en œuvre, nous savons que nos territoires subiront tout de même des évolutions dues au changement climatique, et notamment la hausse des températures. La préservation et la gestion de la ressource en eau ainsi que la préservation des milieux et écosystèmes sont des actions sans regret en matière d'adaptation, eu égard aux services rendus par la nature (solutions fondées sur la nature).

Concernant les risques naturels, la part de la population résidant dans une zone à risque naturel est modérée (moins de 20% au global et moins de 5% en risque moyen à fort - il faut surtout retenir l'ordre de grandeur plus que le chiffre qui est obtenu par une méthode d'extrapolation) et semble en légère baisse entre 2013 et 2018. Il est important pour le territoire de ne pas accroître la part de sa population soumise aux risques naturels qui pourraient augmenter avec l'effet du changement climatique (évolution des précipitations, augmentation des sécheresses peuvent accroître les risques d'inondation ou liés au sols – éboulement, coulées de boues et retrait-gonflement des argiles) ou bien par de nouvelles constructions en zone d'aléas (par exemple si la pression foncière augmentait fortement).



Gestion de la ressource en eau.

Sur un plan qualitatif, la part des cours d'eau du territoire en bon état écologique est proche des objectifs fixés par la réglementation (atteints en 2013 mais pas en 2019 suite à la dégradation de l'état de 4 cours d'eau contre une seule amélioration et du fait de l'acquisition de nouvelles données qui ont permis de positionner 2 nouveaux cours d'eau en état moyen). La part des cours d'eau en bon état en 2019 reste cependant proche de l'objectif fixé (64,3% pour un objectif de 67,6%) qui semble donc atteignable. Les acteurs locaux doivent rester mobiliser pour éviter la dégradation de la qualité des cours d'eau et contribuer à diminuer le nombre de masses d'eau qui sont en état moyen (soit 5 cours d'eau sur le territoire en 2019 qui pourrait être priorisé) pour assurer la qualité pérenne des ressources en eau du territoire.

Du point de vue quantitatif, les données sur les taux de fuite du réseau permettent d'évaluer la performance et la sobriété du service public de distribution d'eau. Les données publiées sur SISPEA étant partielles et hétérogènes (pas d'informations sur l'ensemble des communes du territoire, des données sur des années différentes) les données retenues sont celles du Schéma Directeur d'eau potable de la communauté de communes. Sur l'année 2015, le rendement des réseaux de l'ensemble des communes s'élève à 73 % tandis que le rendement Grenelle réglementaire s'élève à 69 %. Cet indicateur permet d'interroger la collectivité, le cas échéant, sur les actions correctives envisageables pour l'améliorer dans une optique de sobriété. Enjeu de sobriété qui est renforcé par un effet ciseau potentiel lié à une probable augmentation des besoins (accroissement de la population) et aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau (évolution du régime pluviométrique, et augmentation des épisodes caniculaires).

Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques.

Les tonnages de déchets collectés par habitants montrent une très légère augmentation entre 2017 et 2020 (de +0.95 % en 3 ans pour les déchets ménagers et assimilés (ou DMA) y compris les gravats et de +1% en excluant les gravats). Cette tendance est à confronter à l'objectif de réduction des déchets produits par les habitants (-15% entre 2030 et 2010).

A titre de comparaison, sur l'année 2019 et à typologie de territoire identique (très touristique), le tonnage annuel de DMA *hors gravats* collectés par habitants (1 206 kg/hab/an) était supérieur de 20,5% à la moyenne nationale (924 kg/hab/an). Le tonnage annuel de DMA *dont gravats* collectés par habitants (1 251 kg/hab/an) était, quant à lui, supérieur de 30,5% à la moyenne nationale (1 038 kg/hab/an).

Ces données ne permettent pas de mettre en lumière la dynamique qualitative qui pourrait être à l'œuvre sur le territoire : mise en place des filières de réemploi, réutilisation et recyclage pour lesquels des objectifs sont également fixés (augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 ; augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035, réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.).

Rappelons également les enjeux pour la collectivité de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (-50 % d'ici 2025, par rapport à 2015 pour la restauration collective).

Lutte contre les pollutions.

En matière de qualité de l'air, les émissions annuelles de polluants ont été réduites ces dernières années (on note une diminution des émissions en 6 ans comprise entre -1,7% pour le NH3 à environ -30% pour les particules fines PM2,5, le SO2 et les oxydes d'azote). Cette évolution se retrouve à l'échelle régionale



et nationale et est notamment à mettre en relation avec les actions mises en œuvre par les acteurs économiques et industriels (rejets industriels, évolutions des technologies automobiles).

Le territoire est donc engagé dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques, les actions en faveur des mobilités alternatives portées par la collectivité permettront en particulier de poursuivre la baisse des émissions liées aux NOx et particules fines. Les secteurs agricoles (pour le NH₃), industriels et énergétiques (pour les COV, NOx, SO₂) et résidentiel (PM 2.5) auront un rôle à jouer.

A l'échelle départementale, d'après l'observatoire régional de la qualité de l'air (ATMO), en 2020, il n'y a plus de dépassement de la valeur limite en dioxyde d'azote (NO₂) en 2020 – qui est aussi le seuil sanitaire recommandé par l'OMS – et donc il n'y a plus de population exposée à de fortes valeurs. Polluant traceur automobile, les émissions de ce polluant ont diminué en 2020 compte tenu des restrictions de déplacements et d'activités imposées par la crise sanitaire. En conséquence, il faudra attendre les prochaines années afin de vérifier qu'il n'y a plus de dépassement de seuils et de conclure à la disparition du problème réglementaire. Concernant les particules fines, est également constaté une diminution des dépassements de la valeur sanitaire de l'OMS, ce qui se traduit par une baisse de l'exposition de la population. Toutefois, le nombre d'habitants concernés reste non négligeable puisqu'il représente 5% de la population départementale. L'amélioration est aussi présente pour l'ozone avec une diminution de 25% par rapport à 2019 des habitants exposés à des valeurs supérieures à la valeur cible pour la santé, mais qui correspond encore à 2/3 de la population haut-savoyarde en 2020.

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En matière d'artificialisation des sols, la consommation annuelle 2019-2020 est plus élevée que celle constatée en 2009-2010 (10,64ha contre 6,63ha précédemment). La série de donnée annuelle entre 2009 et 2020 montre des variabilités d'une année sur l'autre (sans doute due à la concrétisation certaines années de projets plus importants).

Les données ne montrent pas aujourd'hui de tendance à la baisse, ce qui doit interpeller la collectivité au regard de l'objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050 renforcé par la loi climat et résilience de 2021.

L'indicateur de fragmentation du milieu naturel du territoire est de 49 530 km² en 2020 sur une échelle allant de 0 km² (cas d'un territoire totalement artificialisé et donc fragmenté) à 308 638 km² (cas d'un territoire sans fragmentation – et donc correspondant à la surface totale du territoire). Le territoire de la communauté de communes, par son urbanisation, ses infrastructures, est déjà très largement fragmenté. Cet indicateur étant nouveau, nous ne disposons pas de données de référence et comparaison de ce résultat à l'échelle nationale ou départementale. Cela étant, il doit appeler la collectivité à la vigilance et au questionnement face à de nouveaux projets qui viendrait fragmenter ou scinder des espaces naturels et invite ainsi à concentrer les opérations urbaines et à densifier.

Un autre indicateur socle retenu pour évoquer cet axe est la part de la surface agricole utile en agriculture biologique. Les données du territoire sont très partielles (les vignes ne sont pas comptabilisées, et il existe un biais dans la remontée des données, nous ne disposons pas de données 2015 du fait du secret statistique). Cependant, elles traduisent un retard certain du territoire dans l'atteinte des objectifs fixés (15% de SAU affectée à l'agriculture biologique d'ici fin 2022) puisque le territoire comptait seulement 2,2% en 2017 (des données plus récentes issus du RGA 2020 devraient être prochainement disponibles, mais ne l'étaient pas au moment de ce travail).

